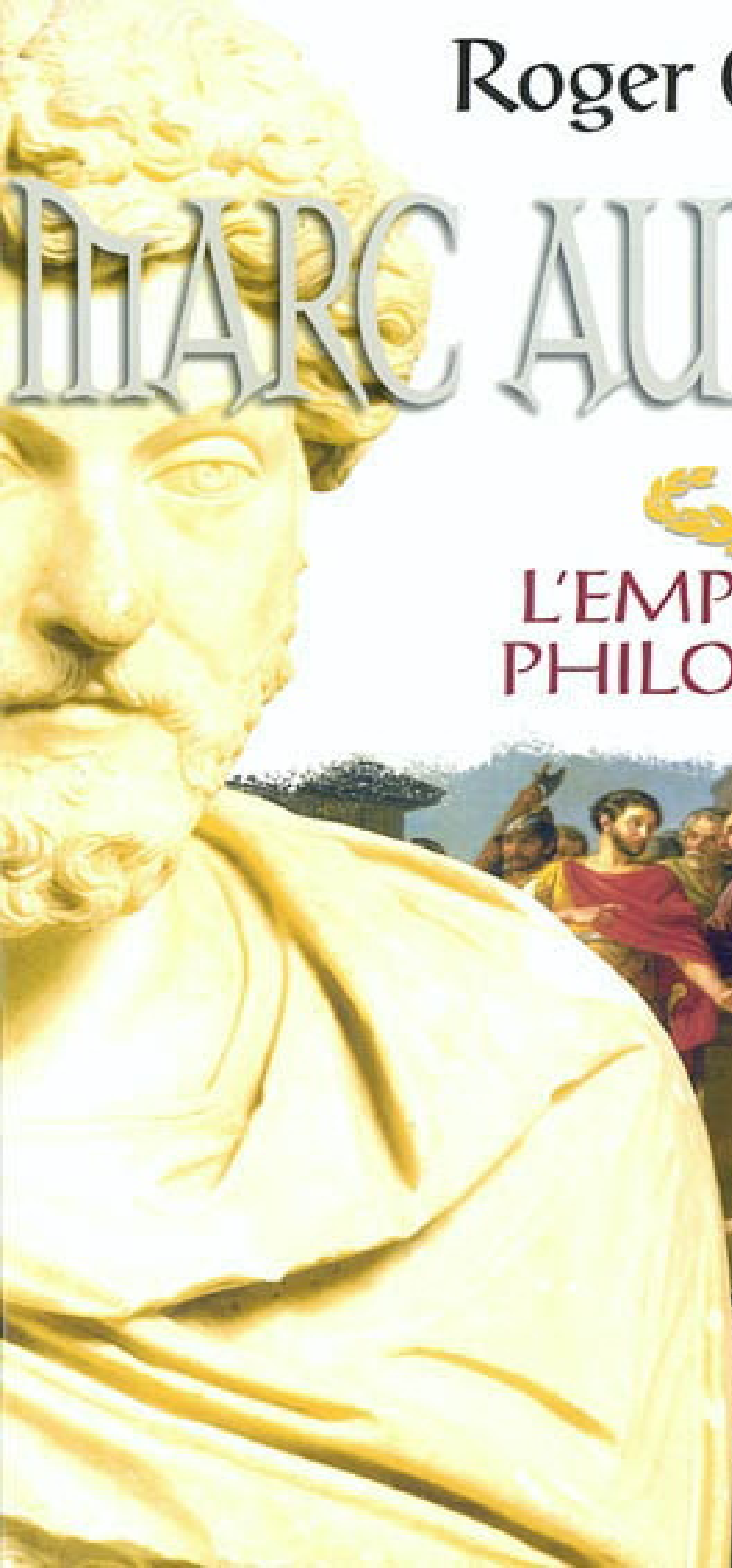


Roger Caratini

MARC AURÉLE



L'EMPEREUR
PHILOSOPHE



Michel
LAFON

ROGER CARATINI

MARC AURÈLE

Empereur philosophe



© Éditions Michel Lafon, 2004

Informations préliminaires

1. L'État romain, qu'on appelle conventionnellement « Rome », du nom de sa capitale, qui finira par s'étendre jusqu'aux territoires du Moyen-Orient actuel (Syrie, Liban, Perse, Arménie et une partie de la Turquie) et de l'Afrique du Nord (voir la carte pp. 210-211), a connu trois régimes politiques dans son histoire : la *Royauté* (753-509 av. J.-C.), la *République sénatoriale* (509-27 av. J.-C.), l'*Empire* (27 av. J.-C.-192 apr. J.-C.) et le *Bas-Empire* (192-476 apr. J.-C.) ; au cours de ces trois régimes, cet État a été toujours appelé *Res publica* (« la Chose publique »).

2. Sous la Royauté, Rome est gouvernée par un *roi*, assisté d'un conseil de 100 membres choisis par celui-ci parmi les chefs des grandes familles (les *Pères conscrits* ou *sénateurs*) qui forment le *Sénat* ; le Sénat conseille le roi et propose des lois, qui sont votées (ou repoussées) par l'assemblée solennelle des *patriciens* (chefs des cent premières familles installées à Rome, puis, ultérieurement, leurs descendants) qui constituent le *Populus romanus*. Les non-patriciens constituent l'immense classe de la *plèbe* : ce sont des *plébéiens*.

3. Chaque famille patricienne est une *gens* ; tous ses membres de sexe masculin portent le même nom de famille (*nomen*), précédé d'un prénom (*praenomen*) et la plupart du temps suivi d'un surnom (*cognomen*), pour éviter les confusions. Ainsi, Jules César (en latin : *Caesar*) appartenait à la *gens Julia*, son nom de famille était *Julius*, son prénom *Caius* et son surnom *Caesar* ; de même, son fils adoptif, Octave, sera autorisé par le Sénat, en l'an 27, à porter le surnom d'*Augustus*.

4. Les familles romaines étaient issues de trois *tribus*

(les *Rbamnes*, les *Titienses* et les *Luceres*), correspondant aux trois populations primitives de Rome ; chaque tribu était divisée en dix *curies*. Les événements importants de la vie politique romaine (élection du roi au temps de la royauté, des magistrats au temps de la République, vote d'une loi, déclaration de guerre à un peuple étranger, approbation d'un traité de paix) étaient soumis au vote des citoyens majeurs de sexe masculin, rassemblés, pour la circonstance, par curies sur le Champ de Mars : cette assemblée était dénommée les *comices curiates*.

5. Bien entendu, l'organisation de la société romaine a évolué dans le temps. Sous la République, la distinction *patriciens/plébéiens* disparaît (elle n'a plus qu'une valeur religieuse), pour être remplacée par la distinction *citoyens/ non-citoyens* :

- est citoyen romain (*icivis romanus*) tout homme *libre*, patricien ou plébéien, né à Rome d'un père citoyen, et, à partir de 49 av. J.-C., tout homme *libre* qui habite l'Italie, des Alpes à la mer Méditerranée ;

- ne sont pas citoyens romains les esclaves et les affranchis.

Le fait d'être citoyen romain comporte des droits (droits politiques, comme le droit de vote ou celui d'accéder aux magistratures, etc. ; droits civils, comme celui de se marier, le droit de propriété ou le droit de plaider), et des charges (se présenter au recensement annuel des citoyens, payer ses impôts, servir aux armées).

6. Sous la République, puis sous l'Empire (qui a conservé bon nombre de structures républicaines), les citoyens romains sont répartis en cinq classes, selon leur fortune ; cette répartition sert de base à *l'impôt direct* annuel que doit payer chaque paysan, et au service militaire. Les citoyens les plus riches appartiennent à la première classe, ce sont les *chevaliers*, qui portent un anneau d'or et une tunique d'une bande verticale pourpre, le laticlave ; ils constituent une noblesse d'affaires qui joue dans l'État un rôle de premier plan ;

les membres de la *noblesse*, constituée par les citoyens dont un ancêtre au moins a exercé une *magistrature curule* (magistrature qui donne à celui qui l'exerce le droit d'être accompagné dans tous ses déplacements par un officier portant une chaise en ivoire dite *selio curulis* sur laquelle il s'assied) ; pratiquement cette noblesse va se confondre avec le Sénat.

7. Le fonctionnement politique, économique et militaire de la République romaine, régime qui a duré cinq siècles et qui n'a connu que deux crises graves (du temps de Sylla et lors de la longue guerre civile entre César et Antoine), a été transformé par Octave, fils adoptif de César, en 27 av. J.-C. ; le nouveau régime a été appelé *Principat* (et non point « Empire », terme qui désigne l'ensemble des territoires romains), car tous les pouvoirs y sont concentrés entre les mains d'un seul homme, le *Prince*⁽¹⁾ (souvent appelé à tort « empereur » par certains), qui est nanti de tous les pouvoirs, civils et militaires, ce qui n'est pas un fait nouveau dans l'histoire romaine, puisqu'il en était ainsi du temps des rois, huit siècles avant Auguste, instaurateur de ce régime⁽²⁾.

Précisons ici, une fois pour toutes : 1° que tous les auteurs latins sans exception nomment *Res publica* (« Chose publique ») l'État romain lui-même sur lequel règne ce Prince et non pas son régime politique ; 2° que le mot *imperator* n'a jamais signifié « empereur » en latin, c'est, depuis les temps les plus lointains de la République, le titre qu'accordent par une *ovatio* les légionnaires à un général vainqueur d'une bataille importante, et qu'Octave avait choisi comme prénom, pour souligner sans doute qu'il était toujours vainqueur ; 3° qu'à l'époque de Marc Aurèle les mots *Auguste* (*augustus*) et *César* (*caesar*) ne sont plus ni des surnoms, ni des prénoms : ce sont des titres dont le premier désigne le chef suprême de l'État et le second son assistant, lequel est choisi par le premier ; 4° tous les magistrats (consuls, préteurs, etc.) jouissent d'un pouvoir administratif défini qu'on appelle en latin la *potestas* (« puissance ») ; les magistrats supérieurs (Prince, consuls par exemple) jouissent en outre du

pouvoir de vie et de mort sur tous les citoyens, leur pouvoir se nomme *l'imperium* ; 5° les tribuns de la plèbe jouissent d'un ensemble de pouvoirs particuliers qu'ils sont les seuls à posséder et qui constituent la *puissance tribunitienne*, notamment : ils sont *inviolables*, ils sont les seuls à pouvoir convoquer les *conciles plébéiens* et les *comices tributes* (assemblées du peuple aux fonctions bien définies), le pouvoir de suspendre tout décret ou toute loi en prononçant le mot *veto* (« Je m'oppose ») ; 6° le Prince (désigné par son prédécesseur ou, dans certains cas, par le Sénat) possède la *puissance tribunitienne*, *l'imperium* et le titre religieux d'*auguste*.

8. Cette organisation politique, créée par Auguste, fonctionne de la manière suivante à partir des règnes d'Hadrien (117-138) et d'Antonin : le Prince en place, qui a rang de consul, règne de concert avec un *collègue* qu'il a choisi, qui a aussi rang de consul, bien qu'il lui soit subordonné, nommé *consul suffect* pour une année déterminée ou pour une durée indéterminée, ce dont le Prince est seul juge ; cette nomination est entérinée par le Sénat.

9. Marc Aurèle (161-180) tentera d'instaurer un gouvernement de l'Empire à deux, d'abord en partageant le pouvoir avec son frère Lucius Verus (pour lequel il ne créera pas de titre particulier et qui mourra en 169, lui-même étant seul *auguste*) ; cette institution ne sera reprise et régularisée que deux siècles plus tard par Dioclétien (règne : 284-305) qui créera la *tétrarchie* (le gouvernement à quatre) en divisant l'Empire en deux territoires, chacun d'eux étant gouverné, à partir de deux capitales distinctes, par un *auguste* assisté d'un *césar*, l'Empire d'Occident et l'Empire d'Orient. Plus tard, Constantin le Grand (306-337) tentera de reconstituer l'unité de l'Empire, avec une seule capitale (Constantinople), et le dernier empereur qui régnera sur l'Empire romain unifié sera Théodose le Grand (379-395), qui le partagera entre ses deux fils, Arcadius (empereur d'Orient) et Honorius (empereur d'Occident). L'empire d'Occident s'écroulera sous les coups des invasions germaniques au V^e siècle, et l'Empire d'Orient,

devenu Empire byzantin, disparaîtra sous les assauts des Turcs en 1453.

10. Dates essentielles

98-117 - Règne de Trajan qui soumet les Daces (101-107) et meurt à soixante-quatre ans, à la fin de sa campagne contre les Parthes (113-117).

121 - Naissance de Marcus Annus Verus, le futur Marc Aurèle.

117-138 - Règne d'Hadrien (quarante et un ans à son avènement) ; événement notable de son règne : répression juive en Judée (132-135).

138- 25 *janvier*. Hadrien adopte Antoninus Aurelius le Pieux qui adopte dans le même temps Marcus Annus Verus, lequel devient Marcus Aurelius (Marc Aurèle).

10 *juillet*. Mort d'Hadrien à Baies.

5 *décembre*. Marc Aurèle est nommé questeur pour l'année 139, et consul désigné pour l'année 140.

138-161 - Règne d'Antonin le Pieux.

140 - Premier consulat de Marc Aurèle (à dix-neuf ans) ; son frère, Lucius Verus, est questeur (à douze ans ?).

141-144 - Période de formation intellectuelle et politique pour Marc Aurèle.

145 - Deuxième consulat de Marc Aurèle, qui épouse Faustine la Jeune, la fille d'Antonin le Pieux.

146 - Marc Aurèle reçoit la puissance tribunitienne et l'imperium proconsulaire.

147-150 - Naissances successives des trois filles de Marc Aurèle.

154 - L. Verus à nouveau questeur.

155/6 - Mort de la mère de Marc Aurèle. Son frère L. Verus est nommé consul.

161 - Troisième consulat de Marc Aurèle ; naissance de Commode, fils de Marc Aurèle.

7 mars. Mort d'Antonin le Pieux ; Marc Aurèle devient *auguste* et prend son frère Lucius comme associé à son pouvoir.

Au printemps : les Parthes du roi Vologèse envahissent l'Arménie.

162 - Lucius envoyé combattre les Parthes en Orient ; Avidius Cassius en Syrie.

163-166 - Longue guerre parthique (contre Vologèse), qui se déroule en Syrie, en Arménie (avec Statius Priscus), en Cappadoce et en Babylonie : Avidius Cassius met à sac Séleucie (165) ; Retour victorieux de Lucius à Rome, auquel est attribué le titre de Parthicus Maximus (août 166).

166 – 12 octobre : célébration, à Rome, du triomphe sur les Parthes ; Commode, fils de Marc Aurèle, reçoit le titre de *césar*.

167 - *Juin* : les Germains (Ubiens et Langobards) attaquent la frontière de Germanie.

168 - Marc Aurèle et Lucius partent en guerre contre les Marcomans.

169 - *Fin de l'hiver* : Lucius meurt à Altinum (en Vénétie). Marc Aurèle de retour à Rome.

169-170 - Les Marcomans et les Quades pénètrent en Italie : offensive de Marc Aurèle sur le Danube ; guerre contre les Quades et victoire des Romains sur le Danube.

171 - Suite de la guerre des Quades. Marc Aurèle rédige le Livre I des *Pensées*.

173 - Victoire définitive sur les Marcomans.

174 - Marc Aurèle combat les Iazyges à Sirmium.

175 - *Printemps* : tentative d'usurpation d'Avidius Cassius.

Été : Marc Aurèle en Syrie et en Égypte ; mort de son épouse Faustine.

176 - Marc Aurèle à Athènes où il est initié aux mystères d'Éleusis ; il revient à Rome.

23 *décembre* : triomphe de Marc Aurèle pour ses victoires en Orient, auquel est associé son fils Commode (quinze ans).

177 - Commode nommé consul puis associé à l'Empire (27 *novembre*), il épouse peu après Bruttia Crispina.

178 – 3 *août* : départ de Marc Aurèle et de son fils pour la Germanie.

180 – 17 *mars* : mort de Marc Aurèle devant Vienne.

11. Une source essentielle : *l'Histoire Auguste* (*Historia Augusta*).

L'Histoire Auguste est un recueil contenant les biographies détaillées (en langue latine) des empereurs romains, depuis Hadrien (117-138) jusqu'à Numérien (283), publié sous son titre latin d'*Historia Augusta* à Genève par un érudit suisse, qui fut aussi le bibliothécaire du roi Henri IV. Elle se présente comme une œuvre collective, rapportée à six auteurs dont le nom, latinisé, accompagne chacune d'entre elles : par exemple, la vie d'Hadrien, est rapportée à un certain « Aelius Spartianus » ; celles d'Antonin le Pieux, son fils adoptif, de Marc Aurèle et de son frère Verus à un nommé « Julius Capitolinus », etc. En fait, une analyse stylistique minutieuse, faite par des érudits britanniques, a montré que ces six auteurs... n'en faisaient qu'un, dont on ignore d'ailleurs le nom mais dont il est certain qu'il était unique : dans ce livre, nous le désignerons comme le « *biographe anonyme* » ou simplement, parlant d'un empereur particulier, « *son biographe* » et nous désignerons *l'Histoire Auguste* par le sigle HA.

I

Le quinzième empereur romain

Vers la fin du mois d'août de l'année 117, la triste nouvelle parvenait à Rome que l'empereur Trajan, qui était parti guerroyer en Orient quatre années plus tôt, était mort d'une maladie pestilentielle le 10 août 117 à Sélinonte, en Cilicie, dans les bras de son épouse, Plotine, et de sa nièce, Matide, à l'âge de soixante-quatre ans et huit mois, après avoir régné dix-neuf ans et six mois. Que se passa-t-il alors, dans cette petite cité d'Asie Mineure, qui se trouvait à des milliers de kilomètres de Rome ? On l'ignore, mais ce qu'il y a de certain c'est que, dès le 8 août de la même année, deux jours avant la mort de Trajan, Publius Aelius Hadrianus (que nous appelons, en français, « Hadrien ») dont le père était un cousin germain du Prince disparu et qui était dans les meilleurs termes avec l'impératrice Plotine, avait fait savoir aux autorités d'Antioche, la capitale orientale de l'Empire, que Trajan venait de l'adopter ; deux jours après cette adoption *in extremis*, cet empereur décédait, après un peu plus de dix-neuf années de règne, et Hadrien, qui était alors âgé d'une quarantaine d'années, se voyait confirmer peu après par le Sénat son adoption et l'attribution du pouvoir impérial qui y était attaché : le moins qu'on puisse en dire c'est que l'annonce de cette adoption de la dernière minute a dû faire jaser !

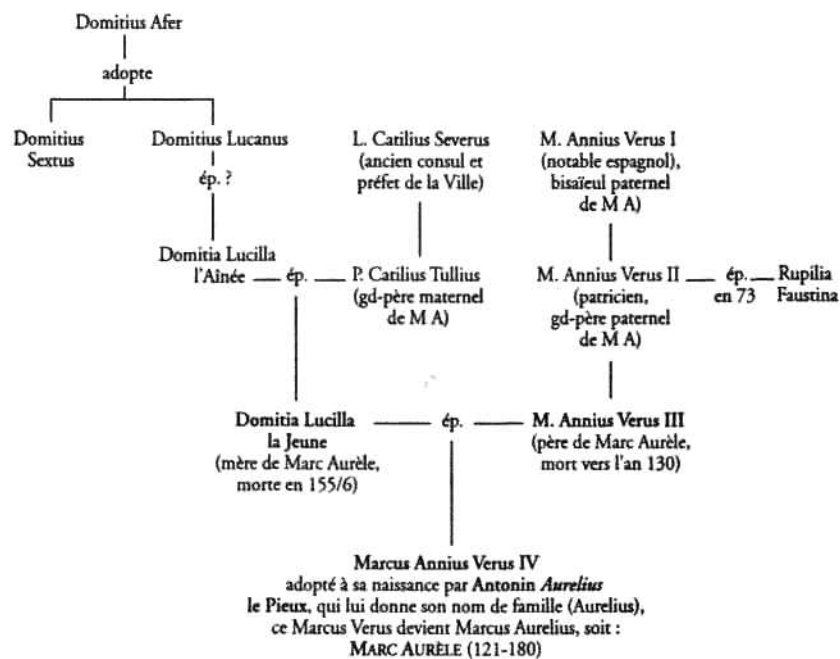
Cela dit, les sénateurs constatèrent rapidement que le choix de Trajan était un bon choix. Le règne de l'empereur Hadrien (10 août 117-10 juillet 138), malgré les cruautés qui accompagnèrent son avènement et qui reprirent vers la fin de sa vie, fut pour Rome une grande époque, tant sur le plan de l'art que sur celui de la philosophie, dignement représentée en son temps par des auteurs comme Héliodore, Denys de Milet, Hérode

Atticus et vraisemblablement le stoïcien Épictète. Il est certain que l'influence de ces penseurs poussa Hadrien à prendre des mesures qu'aucun de ses prédécesseurs n'avaient osé promulguer avant lui : il proclama l'égalité des droits civils de tous les citoyens des provinces, qui furent traités sur le même plan que ceux de Rome, et s'attira de ce fait la haine de l'aristocratie sénatoriale, jalouse de ses prérogatives ; mais les Romains les plus attentifs à l'avenir de leur patrie, et en particulier les sénateurs issus de la classe moyenne, se réjouissaient de voir qu'avec cet empereur allait naître une nouvelle conception du pouvoir. Le nouveau maître de l'Empire avait compris, en effet, qu'il était de bonne politique d'en finir avec l'image de l'empereur-dieu, qui, si elle avait convenu à Auguste, n'était plus d'actualité, et il transforma du tout au tout la société romaine. L'administration financière fut moins inique, les vexations fiscales ne pesèrent plus uniquement sur les faibles à l'exclusion des puissants, et il en fut de même sur le plan bureaucratique : l'Italie, qui n'était pas considérée comme une province, fut divisée en quatre départements, à la tête desquels l'empereur plaça des personnages consulaires⁽³⁾ comme proconsuls.

De plus, Hadrien prit très rapidement conscience du fait qu'il fallait ouvrir les grandes carrières administratives de l'État aux simples particuliers, au peuple même, si l'occasion s'en présentait, et il ne manquait pas d'observer ceux des jeunes gens de qualité que le hasard mettait sur sa route, parmi lesquels il recrutait ses futurs administrateurs. C'est ainsi qu'il eut un jour son attention attirée sur l'arrière-petit-fils de l'un de ses plus fidèles collaborateurs, Lucius Catilius Severus, un jeune garçon qui se nommait, comme son père et tous les ascendants mâles de sa lignée paternelle, Marcus Annius Verus, que rien, apparemment, ne destinait à devenir un jour empereur sous le nom de Marcus Aurelius, que nous avons francisé en « Marc Aurèle⁽⁴⁾ ».

Marcus était né le 26 avril 121, dans la villa que possédait sa famille au cœur des jardins qui recouvraient le mont Caelius, l'une des sept collines de Rome, dans le

quartier sud de la Ville, et qui appartenaient à sa mère, Domitia Lucilla la Jeune, laquelle les avait hérités de sa propre mère, Domitia Lucilla l'Aînée, la grand-mère de Marcus. Il convient de ne pas confondre cette famille Domitia avec l'antique *gens Domitia* dont était issu, jadis, au temps de la République, Domitius Ahenobarbus, et dont le dernier représentant fut l'empereur Néron : la mère du futur Marc Aurèle avait en effet pour ancêtre l'orateur gaulois Domitius Afer, qui avait fait fortune sous les empereurs Caligula, Claude et Néron et qui avait adopté par la suite les deux fils d'un personnage qu'il avait ruiné ; il leur avait donné son nom de famille (Domitius), leur conservant simplement leurs prénoms : Lucanus pour l'aîné et Sextus pour le cadet. Ces deux jeunes gens accomplirent de brillantes carrières militaires en Germanie et en Afrique sous le règne de Néron et furent admis alors, pour cette raison, dans la classe des patriciens. Puis l'aîné, Domitius Lucanus, se maria et de cette union naquit une fille, Domitia Lucilla l'Aînée, qui devint plus tard l'épouse d'un certain Calvisius Tullius, fils d'un riche et important personnage qui se nommait Lucius Catilius Severus ; de cette union naquit une fille, Domitia Lucilla la Jeune, qui épousa Annius Verus et devint ainsi la mère d'un garçon auquel fut donné le prénom de « *Marcus* » et qui, ayant été adopté par Antonin le Pieux comme l'avait prescrit Hadrien (voir ci-après, p. 24), fut enregistré par le censeur chargé de l'état-civil sous le nom de famille de son père adoptif, « *Aurelius* » : soit « Marcus Aurelius ». Le schéma généalogique suivant résume ce « méli-mélo » familial.



Les ascendants de Marc Aurèle

Marc Aurèle remontait par sa mère, Lucilla la Jeune, au riche orateur qu'était le Gaulois Domitius Afer, et, par le père de celle-ci, à Catilius Severus, dont on parlait comme d'un successeur possible de l'empereur Hadrien ; le nom de famille de son père était « Verus » ; conformément aux ordres d'Hadrien, il fut adopté par Antonin le Vieux dont le nom de famille était « Aurelius » et il fut appelé par la suite Marcus Aurelius.

Tous les historiens ont souligné à juste titre les origines espagnoles et modestes du jeune Marcus. Son père, Annius Verus, troisième du nom, descendait en effet d'un colon romain installé en Bétique⁽⁵⁾.

« Je dois aux dieux d'avoir eu de bons aïeux, un bon père, une bonne mère, une bonne sœur, des serviteurs, des parents, des amis presque tous bons ; de n'avoir commis d'offense envers aucun d'entre eux, bien que, par ma nature, je fusse assez disposé à en commettre, si l'occasion s'en était présentée ; mais la bonté des dieux m'a préservé des circonstances qui auraient pu me

rendre coupable. Je leur dois aussi de n'avoir pas été élevé plus longtemps auprès de la concubine de mon grand-père, d'avoir conservé mon innocence dans la fleur de l'âge, de n'avoir point fait acte de virilité prématurément, et même d'avoir différé mes élans en la matière. » (*Pensées*, I, 17.)

À l'atmosphère vraisemblablement libertine et tapageuse qui régnait dans la demeure de son grand-père, le jeune Marcus préférait donc, et de beaucoup, l'ambiance sage de la villa du mont Caelius où résidait sa mère, Lucilla Domitia, à laquelle il devait son tempérament pieux ainsi que son amour naturel du bien ; cette brave femme mourut précocement, sans doute dans le courant de l'année 156, alors quelle approchait de la cinquantaine, après avoir passé auprès de son fils les dernières années de sa vie, ainsi qu'il l'écrit lui-même dans ses *Pensées* :

« Ma mère [*Lucilla Domitia la Jeune*] devant mourir jeune, je dois aux dieux de l'avoir du moins laissé passer auprès de moi les dernières années de sa vie. » (*Pensées*, I, 17).

Dès sa tendre enfance, si l'on en croit son biographe anonyme, le jeune Marcus manifesta de la gravité et de l'intérêt pour les choses de l'esprit :

« Sitôt passé les années dévolues aux soins des nourrices, il fut confié à de grands précepteurs et aborda les principes de la philosophie [*suit la liste de ses huit précepteurs, dont le dernier fut Fronton⁽⁶⁾, qui fut le maître à penser de la société romaine entre environ 120 et sa mort, vers 170*] (...). C'est en entrant dans sa douzième année qu'il adopta le vêtement, puis l'austérité du philosophe [*cette précocité n'a rien d'exceptionnel : il n'est pas rare, de nos jours, de voir attribuer un « Prix de philosophie » au Concours général des lycées de*

France à des candidats au baccalauréat âgés de quatorze ou quinze ans] : il étudiait revêtu du *pallium*, couchait à même le sol et sa mère n'obtint qu'à grande-peine qu'il dorme sur un lit recouvert de fourrure.

Il eut aussi pour maîtres Commodus, dont il devait devenir le parent, et le philosophe stoïcien Apollonius de Chalcis (...). Mais il fut surtout le disciple déferent de Junius Rusticus⁽⁷⁾, qui était très estimé aussi bien comme militaire qu'en tant que politique, et très versé dans la doctrine stoïcienne. » (HA *Vie de Marc Aurèle*, II, 1-7.)

Toutefois, en la matière, Marc Aurèle lui-même contredit son biographe : au Livre I de ses *Pensées*, il attribue ses premiers pas dans le domaine de la réflexion philosophique à un certain Diognète, qui lui enseignait également la peinture. Il semble que ce personnage ait été un esprit fort et positiviste, ennemi des sornettes qui circulaient dans la société romaine sur la magie ; voici ce qu'il en dit lui-même :

« De Diognète (*j'ai retenu ceci*) :

Ne rien croire de ce que les charlatans et les imposteurs racontent sur les enchantements, les conjurations des mauvais génies, et autres sornettes. Ne point élever de cailles pour les augures, ne point me remplir la tête de ces folies.

Souffrir qu'on parle de moi en toute liberté.

C'est à lui que je dois de m'être livré tout entier à la philosophie, et d'avoir entendu les leçons premièrement de Bacchius, ensuite de Tandasis et de Marcien. Il m'apprit, dans mon enfance, à composer des dialogues, à me contenter d'un modeste lit, recouvert d'une simple peau, et enfin à me conformer à tous les usages de l'éducation grecque. » (*Pensées*, I, 6.)

La dernière phrase de cette citation est particulièrement instructive : Diognète y incite Marc

Aurèle à « *composer des dialogues* », c'est-à-dire à écrire et à penser comme un philosophe, en confrontant des thèses – à l'instar de Platon, qui avait inauguré le genre cinq siècles plus tôt – et non comme un orateur, en développant simplement ses propres idées. Dans ce même Livre I des *Pensées*, Marc Aurèle rend grâce de leur enseignement et de l'influence qu'ils ont eus sur lui à d'autres personnages, que les érudits ont identifiés mais sur lesquels nous manquons d'informations précises ; il est toutefois intéressant de noter qu'il s'agit non point de philosophes, mais d'acteurs politiques de son temps, ce qui correspond bien aux préoccupations majeures de Marcus dont la vie tout entière sera principalement consacrée, comme nous le verrons plus loin, non pas à élaborer un système philosophique, mais à gouverner l'Empire et à combattre les Barbares qui menaçaient ses frontières, tant sur le Danube (Marcomans, Quades, Costoboci, Iazyges, Germains) et sur le Rhin (Langobards, Ubiens), qu'en Orient (Arméniens, Parthes). Au reste, Marc Aurèle « le Philosophe » mourra non pas la plume, mais l'épée à la main, devant Vienne, qu'il assiégeait, le 17 mars 180.

En principe, rien ne prédestinait Marc Aurèle à devenir le quinzième maître de l'Empire romain. Certes, sa famille était d'origine ibérique (voir ci-dessus, p. 19), comme celle d'Hadrien, mais ce n'était pas là une raison suffisante, on s'en doute, pour qu'il lui succédât, car, même si le Prince le désignait comme l'héritier de ses pouvoirs, il fallait en outre qu'il fût acclamé *imperator* par des troupes qu'il aurait conduites à la victoire (ce qui n'avait pas eu lieu d'être, évidemment, compte tenu de son âge), et que l'*imperium* – le pouvoir impérial – lui fut ensuite accordé par le Sénat, qui n'avait alors aucune raison de le faire. D'ailleurs ce n'était pas au jeune Marcus, dont il ignorait encore les capacités, qu'Hadrien songeait, lorsque, commençant à vieillir, soucieux à juste titre de l'avenir de Rome et désireux d'éviter à sa patrie une crise successorale comme elle en avait tant connu dans un passé récent, il avait pris la décision de présenter au Sénat et de désigner comme son successeur un certain Lucius Ceionius Commodus, qui appartenait à

une vieille famille sénatoriale d'Étrurie et avec lequel Hadrien lui-même n'avait aucuns liens de parenté⁽⁸⁾, mais auquel il avait déjà conféré deux consulats (en 136 et en 137). On ignore les raisons de ce choix : Ceionius était-il l'un des « mignons » de l'empereur dont celui-ci admirait particulièrement la beauté et le caractère ? Avait-il été choisi par Hadrien après qu'il eut consulté quelques astrologues ? Quoi qu'il en fut, ce choix n'aboutit à rien, car Ceionius mourut jeune, dans la nuit du 31 décembre 137, et Hadrien dut se chercher un autre successeur. Voici comment *l'Histoire Auguste* rend compte de l'aboutissement de cette quête successorale, qui se termina par l'*Acte d'adoption* établi par l'empereur Hadrien le 25 janvier 138, six mois avant de s'éteindre, dans lequel, obsédé par l'idée de créer une dynastie et dans le but de garantir la paix civile après sa mort, il adoptait un patricien d'âge mûr (cinquante-deux ans) dont il appréciait les qualités et l'honnêteté, Titus Aurelius Fulvius Antoninus, qui fut surnommé par la suite Antonin le Pieux⁽⁹⁾, auquel l'Empire reviendrait à sa mort, et il désignait comme successeur de celui-ci Marcus, le fils de Lucilla Domitia, qui devint de ce fait, à dix-huit ans, Marcus Aurelius :

« Comme Hadrien cherchait un successeur à l'Empire et ne jugeait pas souhaitable le choix de Marcus [*il s'agit de Marcus Annius Verus, le futur Marc Aurèle*], qui n'avait alors que dix-huit ans, il décida d'adopter Antonin le Pieux, époux de la tante paternelle de ce dernier, l'acte d'adoption stipulant que cet Antonin le Pieux adopterait à son tour deux fils, dont l'un serait Marcus et l'autre Lucius Ceionius Commodus [...].

Comme on peut l'imaginer, la succession d'Hadrien, ainsi réglée en droit, était loin de l'être en fait et il restait à voir comment se comporterait son héritier désigné. Toutefois, cet empereur avait toujours laissé paraître l'intérêt qu'il portait à Marc Aurèle, arrière-petit-fils de son collaborateur favori, L. Catilius Severus, un ancien consul dont il avait fait le préfet de la Ville. Ainsi, comme

au début de sa vie le jeune Marc Aurèle portait le nom de son bisaïeul paternel – Annius Verus –, Hadrien l'appelait-il affectueusement « *Annius Verissimus*⁽¹⁰⁾ » ; puis, lorsque l'enfant eut atteint l'âge de six ans, l'empereur le fit inscrire dans l'ordre équestre et, deux ans plus tard, il l'introduisit dans la confrérie des prêtres Saliens. C'est alors qu'il exerçait cette fonction, nous apprend l'*Histoire Auguste*, que se manifesta le premier présage du destin impérial de Marc Aurèle :

« Tandis que, selon la coutume, les prêtres Saliens jetaient tous sur le Lit sacré des couronnes qui tombaient çà et là, celle de Marc Aurèle – comme si elle avait été guidée par une main invisible – aboutit sur la tête du dieu Mars. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, IV, 3.)

En tant que Salien, toujours si l'on en croit l'*Histoire Auguste*, Marc Aurèle fut chef de danse, maître de confrérie et présida un grand nombre de cérémonies de consécration alors qu'il n'avait pas encore quinze ans ; à cet âge, en 135 ou 136, il prit la toge virile⁽¹¹⁾, puis, sur l'ordre de l'empereur Hadrien, il fut aussitôt fiancé avec Ceionia Fabia, la fille de Lucius Ceionius Commodus, et l'on peut dire que, dans l'ombre de son premier maître, le rhéteur Fronton (mort vers 170), il croqua alors la vie sociale romaine à pleines dents. Nommé préfet des « *fériés Latines*⁽¹²⁾ », fête traditionnelle qu'offrait l'empereur à ses amis, ne manquant pas d'assister aux chasses impériales ni aux jeux du cirque, passionné de théâtre, aimant le pugilat, la lutte, les courses de chars, la chasse aux oiseaux, bon joueur de paume et bon chasseur. Puis, peu à peu, sa passion pour la philosophie l'emporta sur toutes ces activités, qu'il jugeait futiles, et Marc Aurèle – *Marcus* comme on l'appelait au Palais – devint sérieux et grave, sans toutefois, précisent ses biographes, que ne s'éteigne en lui son enjouement naturel : « *Il était vertueux sans excès, réservé sans mollesse et austère sans être triste* », note l'auteur de sa biographie dans l'*Histoire Auguste*.

Cependant, les années passaient et l'empereur Hadrien vieillissait. À sa mort, dans la villégiature impériale de Baies, sur la baie de Naples, le 10 juillet 138, son fils adoptif, Antonin le Pieux, se rendit en Campanie pour ramener le corps du défunt à Rome, tandis que Marc Aurèle, qui était le fils adoptif d'Antonin (voir ci-dessus, p. 24), se chargeait d'ordonner dans la Ville les funérailles de son grand-père par adoption, et, pour la circonstance, il offrit au peuple un spectacle de gladiateurs, à ses frais. Quelques jours après la cérémonie funèbre, Antonin le Pieux, auquel le Sénat avait transmis *l'imperium* – le pouvoir impérial – en tant qu'héritier d'Hadrien, proposa à Marc Aurèle de rompre ses fiançailles avec la fille de Lucius Ceionius Commodus et de se fiancer avec sa propre fille, Faustina la Jeune. Cette fois-ci, la roue de la fortune avait définitivement tourné pour le jeune Marcus qui, après avoir longuement réfléchi, accepta l'union que lui proposait le nouvel empereur : Antonin le Pieux associa son futur gendre à son consulat de l'année 140, lui décerna le titre de *césar* et le fit plus tard nommer « consul désigné » pour l'année 145, année qui devait être aussi celle du mariage de Marc Aurèle et de Faustina. Avec ce second consulat, la carrière politique de Marc Aurèle était bien lancée, sans qu'il n'ait eu aucune brigue à entretenir, aucun *cursus* des honneurs à accomplir et, après avoir épousé Faustina, le jeune Marcus put continuer de s'adonner à l'étude de la philosophie, qui le passionnait plus que la politique. Il n'en franchit pas moins tous les degrés du pouvoir et obtint, coup sur coup, l'année suivante, la puissance tribunitienne, le pouvoir proconsulaire hors de Rome et le droit de présenter au Sénat cinq propositions de loi (ce qui était la prérogative des empereurs en début de règne). Finalement en 146, à l'âge de vingt-cinq ans seulement, Marc Aurèle est associé au pouvoir par son père adoptif, l'empereur Antonin le Pieux, et il s'installe dans le palais impérial du mont Palatin à la demande de ce dernier, qui le désignera plus tard (en 161) pour un troisième consulat, avec L. Verus comme collègue, tandis que le Sénat lui confèrera les titres de *césar* et d'*auguste*.

Dès l'année 138⁽¹³⁾ pour Marc Aurèle, qui allait alors sur ses dix-huit ans, les dés avaient donc été jetés et bien jetés : de par la volonté de son père adoptif, Antonin le Pieux, et suite aux volontés exprimées par Hadrien lui-même au début de cette même année, il était maintenant empereur désigné, selon toutes les règles de la politique successorale romaine. On raconte aussi que, le jour même où il avait été adopté par Antonin, Marc Aurèle aurait rêvé qu'il avait les épaules en ivoire et que, désireux de savoir si elles étaient capables de supporter une charge, il les aurait trouvées plus vigoureuses qu'à l'ordinaire. Toutefois, lorsqu'il eut appris officiellement son adoption, Marcus éprouva plus de tristesse que de joie : c'est en effet avec les larmes aux yeux qu'il abandonna la chère maison maternelle du mont Cælius pour les marbres et les ors du Palatin, et, à ses familiers qui l'enviaient d'être entré dans la famille de l'empereur, le jeune philosophe exposa combien grands étaient les maux inhérents au pouvoir et combien difficile risquait d'être l'existence qui l'attendait ; mais il ne changea rien à sa manière frugale de vivre et fut désigné, très rapidement, dans le cours de sa dix-huitième année, comme questeur, en vertu d'une dérogation d'âge⁽¹⁴⁾.

Néanmoins, Marc Aurèle continua de se conduire envers ses parents avec les mêmes attentions que celles qu'il leur accordait du temps où il n'était qu'un simple particulier et il ne changea rien de ses manières de vivre en privé, s'appliquant en tout à imiter la conduite de son père adoptif, Antonin le Pieux. Aussitôt après le décès de ce dernier (le 7 mars 161), Marcus, doté par le Sénat du pouvoir impérial, comme l'avait exigé Antonin sur son lit de mort, désigne son frère adoptif comme son collègue à la tête de l'Empire, sous le nom de Lucius Aurelius Verus Commodus et lui confère, dans le même temps, les titres de *césar* et d'*auguste*. C'est alors que, pour la première fois, l'Empire romain fut gouverné par deux *augustes*, comme jadis, sous la République, par deux consuls, et Marcus lui-même reçut le nom de famille d'Antonin (*Aurelius*). Les deux frères, après avoir ainsi obéi au Sénat, se rendirent ensemble au camp des prétoriens⁽¹⁵⁾.

et leur annoncèrent qu'en l'honneur de leur avènement, il serait distribué 20 000 sesterces à chaque soldat et des sommes proportionnelles à leur grade aux officiers.

Une fois au pouvoir, Marc Aurèle et Verus firent preuve d'une grande modération. Le premier se replongea dans ses travaux philosophiques, laissant vraisemblablement à son frère la direction des affaires, mais la tranquillité sereine des deux empereurs fut interrompue par une terrible crue du Tibre comme Rome n'en avait pas connue depuis longtemps, qui détruisit les parties basses de la Ville, tuant une grande partie du bétail, ce qui engendra une famine catastrophique. Dans le même temps, les deux empereurs durent aussi faire face à des troubles en Bretagne, où les Celtes tentaient de se soulever, en Rhétie et en Germanie, où les Chattes commençaient à devenir menaçants, et surtout, en Orient, où Vologèse, le roi des Parthes, désireux d'installer son fils sur le trône d'Arménie, s'agitait dangereusement.

Le général Calpurnius Agricola fut envoyé contre les Bretons, Aufidius Victorinus contre les Chattes, et Marc Aurèle chargea son frère de la guerre contre les Parthes, tandis que lui-même restait à Rome pour expédier les affaires courantes de l'Empire et gérer, de loin, les expéditions militaires devenues maintenant indispensables en Syrie et vers l'Arménie : la véritable carrière de ce quinzième empereur romain allait commencer.

II

Place du règne de Marc Aurèle dans l'histoire de Rome

La République « impériale » qu'avait instaurée Auguste en 27 av. J.-C., gouvernée par un Prince⁽¹⁶⁾ du Sénat préalablement acclamé comme *imperator* par ses troupes et approuvé comme tel par les sénateurs, avait d'abord été dirigée par les empereurs de la très noble famille romaine des Julio-Claudiens, depuis Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) jusqu'à Néron (54-68), dont les règnes ont surtout été des règnes guerriers. Puis, à la mort de Néron et après deux années de guerre civile entre les généraux Galba (qui commandait les légions de Germanie), Vitellius (qui commandait les légions de Germanie) et Othon (un ami de Néron, soutenu par les prétoriens)⁽¹⁷⁾, le Sénat remit le sort de l'État romain entre les mains d'une dynastie issue de la bourgeoisie provinciale italienne, celle des Flaviens, dont le plus remarquable fut son fondateur, Flavius Vespasianus, que nous appelons « Vespasien » et qui régna de décembre 69 au début de l'année 79.

Ce nouveau « Prince » du Sénat – c'était son titre officiel – qui avait débuté dans la vie comme un modeste collecteur d'impôts, ne possédait parmi ses aïeux ni sénateurs, ni personnages consulaires, ni grands guerriers ; il ne descendait d'aucun Romain illustre, et Suétone, qui avait les archives de Rome à sa disposition, ne connaissait même pas les noms de tous ses grands-parents ! Il n'en fut pas moins un très grand empereur⁽¹⁸⁾, qui remit en ordre l'Empire, que le règne de Néron avait désorganisé. À Vespasien, mort en juin 79, succédèrent son fils Titus (de juin 79 à septembre 81), puis le frère cadet de Titus, Domitien⁽¹⁹⁾, qui fut le dernier

représentant (et de loin le plus mauvais) de cette dynastie. C'était à la fois un tyran et un incapable, mais il n'en régna pas moins quinze ans, de septembre 81 à septembre 96 – ce qui montre pour le moins l'efficacité de sa police et de la garde prétorienne chargée de le protéger – jusqu'à ce que ses ministres décident de l'éliminer, dans l'intérêt de la patrie romaine : il fut assassiné le 18 septembre 96 par trois de ses grands officiers. Ce meurtre allait, de toute évidence, ramener au pouvoir l'aristocratie romaine traditionnelle, celle des familles de consulaires, d'anciens hauts magistrats et d'anciens gouverneurs de province, ce qui était le vœu le plus cher du Sénat, bastion – affaibli, mais impérissable – de la grandeur et des traditions politiques romaines.

De fait, le soir même du meurtre, le peuple se rendit en foule au Forum puis devant le Palais impérial, afin de réclamer par ses ovations l'Empire pour Marcus Cocceius Nerva, fils et petit-fils de consul⁽²⁰⁾, qui avait lui-même parcouru avec succès le *cursus* des honneurs : préteur sous Néron, consul avec Vespasien en 71, puis avec Domitien en 90, sa longue et honorable carrière, son âge (il avait soixante-neuf ans en 96), la réputation d'honnêteté de Nerva, sa modération et sa prudence le recommandaient aux grands officiers du Palais qui, alors qu'ils préparaient le meurtre de Domitien, souhaitaient remettre le pouvoir impérial, qu'ils avaient géré de concert avec l'empereur assassiné, à un personnage politiquement modéré du type de Nerva, qui ne risquait pas de mettre en place une politique dont ils risquaient d'être les premières victimes. Ils avaient en effet tout à craindre d'une réaction des préfets du prétoire et de la garde prétorienne qui, depuis Tibère, faisaient et défaisaient les empereurs dont ils étaient, en quelque sorte, l'armée personnelle, mais il n'en fut rien : les prétoriens, entraînés par l'un de leurs préfets, Petronius Secundus, et par le chambellan de Domitien, acceptèrent Nerva comme nouvel empereur, et se contentèrent d'exiger qu'il s'engageât à punir les meurtriers de son prédécesseur. Certes, Nerva, dans son for intérieur, considérait que ces derniers avaient fait œuvre utile pour

Rome en supprimant Domitien, mais il était trop vieux pour se muer en foudre de guerre, et tant lui-même que les sénateurs eurent beaucoup de mal à apaiser les esprits ; dès qu'ils y furent parvenus et que Nerva fut assuré du soutien de la garde prétorienne, il se rendit au Sénat, où les Pères conscrits l'accueillirent dans la joie et saluèrent avec bonheur l'espoir naissant d'un règne de sécurité et de liberté. Leurs vœux ne furent pas déçus et Tacite a écrit, dans un beau passage du *Panégyrique de Trajan*, que, dès son avènement, Nerva parvint à concilier deux choses qui étaient jusqu'alors contradictoires à Rome : le régime du principat et la liberté.

Les premières mesures que prit le nouveau Prince furent en effet l'arrêt des poursuites commencées sous Domitien et le rappel des personnalités que celui-ci avait bannies. Puis, prévoyant l'avenir, il renouvela avec plus de sévérité les lois contre les délateurs, qui étaient la plaie de la vie publique à Rome ; toutefois, au nom de ces dispositions, il fit surtout poursuivre les esclaves et les affranchis qui avaient dénoncé leur maître ou leur patron : les sénateurs qui s'étaient déshonorés en dénonçant leurs collègues furent épargnés et les parents des victimes en furent mécontents. Pline rapporte à ce sujet une anecdote significative. La paix civile ayant été rétablie, Nerva, nous dit-il, avait réuni autour de lui, à sa table, quelques amis, parmi lesquels figuraient notamment un délateur fameux sous le règne de Domitien, du nom de Veiento, ainsi qu'un certain Junius Mauricus, dont le frère, Arulenus Rusticus, avait été l'une des victimes de la tyrannie de ce Prince. Pendant le dîner, on en vint à parler d'un nommé Catullus Messalinus, personnage mi-policier, mi-tueur professionnel, mort à cette époque, que Domitien lançait « *comme un trait* », écrit Pline, contre les plus honnêtes gens quand il désirait s'en débarrasser :

— Que pensez-vous qu'il serait arrivé à Messalinus, s'il vivait encore ? demanda Nerva.

— Il serait assis autour de cette table et souperait avec nous, comme si de rien n'était, dit amèrement

Mauricus.

Par la suite, on a imputé à sa faiblesse la conduite trop indulgente de Nerva, qui se refusa à épurer la société romaine, et en particulier le Sénat, des collaborateurs du tyran ; mais il serait plus juste de l'attribuer à la politique d'apaisement qu'il avait choisi de mener. Nerva savait que Domitien était regretté par ses soldats, et il craignait qu'une réaction trop forte contre les instruments de sa tyrannie n'excitât une révolte parmi les prétoriens : les séditions qui éclatèrent dans leurs rangs peu après furent d'ailleurs la preuve que ses craintes étaient fondées. Cela dit, le règne de Nerva, qui fut très court, est mal connu. Son administration, douce et équitable, ne fut point marquée par de grandes réformes, et ce qu'il faut louer principalement chez lui, c'est son sens de l'économie, son désintéressement personnel et surtout son désir d'établir une paix sociale durable, en mettant fin à l'activité des dénonciateurs, ce mal romain qui remontait à l'époque des proscriptions, comme le relève Dion Cassius :

« Une infinité de personnes avaient été condamnées sur des accusations calomnieuses, entre autres un certain philosophe nommé Seras. Comme la licence des dénonciations troublait entièrement la tranquillité publique, l'un de ses consuls lui fit remarquer fort judicieusement que si c'était un mal que d'avoir un empereur sous lequel rien ne fût permis à personne, c'était un mal beaucoup plus grand d'en avoir un sous lequel tout fût permis à tout le monde.

Et ce fut ce qui porta Nerva à imposer silence aux dénonciateurs. » (Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXVIII.)

Nerva, qui savait que son grand âge ne lui donnerait pas le temps d'entreprendre des réformes de grande envergure, se préoccupa donc avant tout de promulguer des lois susceptibles d'assurer la paix civile dans l'Empire. Or, à son avènement, celle-ci était surtout

troublée par le comportement des citoyens romains vis-à-vis des Juifs installés à Rome, qui étaient relativement calmes et discrets, et vis-à-vis des chrétiens, qui l'étaient beaucoup moins et dont le prosélytisme les agaçaient : Nerva interdit expressément d'accuser quiconque d'avoir pratiqué les cérémonies de la religion judaïque⁽²¹⁾, ce qui donna satisfaction à la communauté juive romaine, ou d'avoir négligé le culte traditionnel des dieux romains, ce qui apaisa la communauté chrétienne.

La paix civile était aussi menacée par les embryons de complots politiques qui se tramaient un peu partout à Rome, notamment dans le milieu bourgeois. À ce sujet, Pline rapporte, dans son *Panegyrique de Trajan*, que Nerva, averti d'une conjuration fomentée contre lui, au printemps 97, sans doute par le sénateur Calpurnius Crassus (descendant du triumvir républicain qui avait été l'adversaire de Pompée), fit asseoir les conjurés près de lui, lors d'un spectacle de gladiateurs, et leur remit à chacun des poignards en leur demandant s'ils étaient bien aiguisés, ce qui était une manière de leur faire savoir, indirectement, que leur complot était découvert et qu'il ne les redoutait pas ; il se contenta ensuite de reléguer simplement Crassus avec sa femme à Tarente. Le Sénat le blâma de sa clémence, mais il s'en défendit en lui rappelant qu'il avait juré, à son avènement, de ne faire périr aucun Père conscrit. Ce furent ensuite les prétoriens qui s'en prirent à l'empereur, auquel ils reprochaient de ne pas avoir vengé le meurtre de Domitien, et qui exigeaient de lui qu'il condamne au supplice les assassins ; Nerva, bien qu'il fût affaibli par l'âge et les infirmités, leur fit la même réponse qu'aux sénateurs et, présentant sa tête aux soldats, leur déclara qu'il mourrait plutôt que de céder à leur insistance : pour toute réponse, les prétoriens partirent arrêter les meurtriers de Domitien et les exécutèrent sur place, sans autre forme de procès.

Nerva se résignait à ce genre de violences pour éviter la guerre civile, terreur de tous les chefs d'État romains depuis le temps de César, mais il comprit qu'à soixante et onze ans passés, il n'était plus de force à gouverner, seul, un Empire aussi vaste et aussi turbulent ; comme, à son

avis, aucun de ses proches n'en était capable, le vieux Prince chercha hors de sa famille l'homme qui lui semblait le plus apte à lui succéder, ce qui éviterait au peuple romain, pensait-il, de revivre une nouvelle époque sanglante, comme cela avait été le cas en 68-69, et son choix se porta sur un certain Marcus Ulpius Traianus⁽²²⁾.

*

**

D'où venait donc ce Trajan ? La famille Ulpienne dans laquelle il était né, en 53, était une famille d'origine provinciale qui avait fait souche en Espagne sans doute un siècle auparavant et qui avait été attirée en Italie, ainsi que d'autres familles espagnoles, au début du règne de Néron (vers 55 apr. J.-C.) en raison de la faveur dont jouissait à Rome leur compatriote Sénèque ; le père de Trajan avait servi avec gloire l'Empire en Palestine, sous le commandement de Titus, dans la guerre des Juifs, au cours de laquelle il avait participé à la prise de Jaffa, comme nous le rapporte Flavius Josèphe :

« Vespasien envoya à Jaffa le père de Trajan, qui commandait la X^e Légion, avec deux mille fantassins et mille cavaliers. Il trouva que cette place était extrêmement forte, non seulement par sa situation, mais parce qu'outre ses grandes fortifications, elle était environnée d'une double enceinte de murailles. Les habitants furent assez hardis pour venir à sa rencontre et le combat s'engagea, mais, après une légère résistance de leur part, Trajan les mit en fuite et il les poursuivit si vivement qu'il entra pêle-mêle avec eux dans la première des deux enceintes [*suit la description des combats*]. Puis Trajan estima devoir conserver à son général [*Titus, fils de Vespasien*] l'honneur de prendre la ville (...). Aussitôt arrivé, Titus sépara ses troupes en deux ailes, confia l'aile gauche à Trajan, se mit à la tête de l'autre, et, après avoir fait planter les échelles, fit donner l'assaut de tous les côtés à la fois (...). Finalement, ceux qui pouvaient résister ayant été tués, le reste du peuple, tant

jeunes que vieux, furent égorgés dans leurs maisons et dans les rues ; les Romains n'épargnèrent aucun de ceux que leur sexe rendait capables de porter les armes, excepté les enfants qui furent emmenés esclaves avec les femmes. Leur nombre était de deux mille cent trente, et celui des hommes tués dans les deux combats fut de quinze mille.

Le dernier combat eut lieu le 25 juin. » (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs contre les Romains*, III, 21.)

Ces prouesses d'un genre douteux, mais malheureusement dans l'esprit du temps, vaudront à Trajan le Père d'être nommé gouverneur de Syrie, puis gouverneur de la province d'Asie et finalement, en 70 ou 71, d'être promu au rang de consul par l'empereur Vespasien ; on perd ensuite ses traces, et nous savons seulement qu'il mourra dans son lit en 86. Quant à Trajan le Fils, dont la destinée devait être si glorieuse puisqu'il devait succéder à Nerva à la tête de l'Empire, il apprit à faire la guerre en servant pendant dix ans comme officier supérieur (tribun militaire) dans les armées romaines et, tout jeune encore, il se distingua contre les Parthes. Il suivit ensuite le *cursus* des honneurs auquel étaient destinés les jeunes Romains de bonne famille ; nous ignorons en quelle année il fut questeur, mais nous savons qu'il exerça la préture avant la mort de son père, magistrature qui faisait du préteur romain, sous la République et encore au début de l'Empire, une sorte de ministre de la Justice. Trajan fut ensuite consul ordinaire en 91, sous le règne de Domitien, qui le nomma légat en Germanie inférieure où les Barbares commençaient à s'agiter. Il sut s'y faire aimer par ses soldats et craindre par ses ennemis, et c'est alors qu'il occupait, avec succès, ce haut poste de commandant en chef de l'armée du Rhin inférieur que, vers la fin du mois d'octobre 97, Nerva le désigna comme son successeur, lui fit accorder par le Sénat la puissance tribunitienne et l'appela à partager le trône, qu'après sa mort, le 27 janvier 98, Trajan devait occuper seul pendant près de vingt ans.

Lorsque le décès de l'empereur Nerva fut connu, Trajan, qui avait alors quarante-cinq ans, se trouvait à Cologne, où son petit-neveu Hadrien vint l'en informer, et où, sans attendre, son armée l'acclama *imperator*, confirmant ainsi, comme il se devait, la décision adoptée par le Sénat quatre mois plus tôt ! Trajan resta encore quelques mois en Germanie inférieure, pour assurer les défenses des frontières de cette province, puis il transmit ses pouvoirs militaires à son second, qui se nommait Vestricius Spurinna, termina les opérations qu'il avait entreprises contre des tribus germaniques qui s'agitaient encore (les Bructères) et partit ensuite rapidement pour Rome, où il devait célébrer son triomphe sur les Barbares et recevoir officiellement du Sénat ses nouveaux pouvoirs.

Trajan fit son entrée solennelle dans Rome au début de l'année 99, non pas, toutefois, avec la pompe de ses prédécesseurs lorsqu'ils arrivaient montés sur un char de triomphe ou dans des litières portées à dos d'hommes, mais à pied, entouré et même bousculé par une foule en délire qui applaudissait l'ère nouvelle qui allait s'ouvrir pour le peuple romain⁽²³⁾ ; à cette occasion, un congiaire⁽²⁴⁾ avait été distribué aux citoyens comme aux soldats, et il fut édicté que les enfants dont les parents étaient dépourvus de fortune seraient éduqués aux frais du gouvernement jusqu'à leur majorité⁽²⁵⁾. Le règne de Trajan commençait donc dans l'allégresse, et Rome connut, dans les premiers temps qui suivirent son avènement, une ère de prospérité et de quiétude politique, mais aussi une ère de justice, car l'empereur n'hésita pas à punir les gouverneurs concussionnaires, comme ce Marius Priscus, gouverneur d'Afrique⁽²⁶⁾, condamné au bannissement à vie après une séance du Sénat qui dura trois jours pleins sans discontinuer, pendant lesquels Trajan ne quitta pas l'assemblée, ou comme le gouverneur de la Bétique, Caecilius Classicus, qui n'échappa à la punition sévère qui l'attendait que par sa mort, survenue brutalement dans le cours de son procès. Cette manière de faire du Prince, qui s'attaquait de la sorte aux plus hauts personnages de l'État qui avaient failli, plut aux sénateurs, que le pourrissement

progressif de la société romaine désolait chaque jour davantage, au point qu'ils lui décernèrent le titre d'*Optimus* en 114.

Trajan fut tout aussi heureux sur le plan extérieur. Dans le courant de l'année 101, après être resté quatre ans de suite à Rome pour remettre de l'ordre dans l'Empire, il quitta sa capitale pour marcher contre les Daces, des Barbares qui s'étaient installés dans la région des Carpathes et sur le bas Danube et qui, déjà du temps de Domitien, commandés par leur roi Décébale, s'étaient montrés particulièrement agressifs et avaient plus d'une fois insulté les aigles romaines. L'empereur décida de transporter chez eux la guerre qu'ils recommençaient sans cesse sur les rives du Danube : ses victoires, au cours des deux « guerres daciques » (en 101-102 puis en 105) mirent un terme, pour un temps, à leurs tentatives d'invasion et la Dacie fut annexée définitivement à l'Empire au cours de l'année 107. Dans le même temps, en 105-106, Trajan conquérait l'Arabie, malheureusement, il ne nous reste aucun document écrit ni d'historiens, ni de poètes, ni de chroniqueurs, pour nous décrire cette dernière campagne, à l'exception d'un maigre extrait de Dion Cassius. Un monument, la *colonne Trajane*, dont le fut de 27 mètres de hauteur est entouré d'une spirale de bas-reliefs en marbre⁽²⁷⁾ qui nous conte en images (mais sans textes) les phases de cette épopée : on voit, sur cette bande sculptée muette, les marches des légionnaires, leurs costumes, les armes de siège, les campements, les batailles, les victoires et les défaites des Romains, les pillages et les triomphes. Grâce à cette colonne et aux quelques inscriptions laissées par les vainqueurs sur les champs de bataille ou à Rome, les érudits du XIX^e siècle sont parvenus à retrouver les noms des généraux qui ont combattu les Barbares en Dacie, en Mésie, en Pannonie, dans les plaines du cours inférieur du Danube, dans les vallées de la Theiss, de la Czerna, du Maros, puis dans celles du Tigre et de l'Euphrate et dans les montagnes environnantes ; les fragments de Dion Cassius qui ont subsisté ont été aussi d'un grand secours pour les historiens, qui ont pu reconstituer ainsi les grandes lignes des guerres menées successivement par

les empereurs qui ont précédé Marc Aurèle au pouvoir : Nerva, Trajan, Hadrien et Antonin le Pieux, qui poussa ses troupes jusqu'au Bosphore.

Les guerres « daciques » de Trajan ont été, de loin, les plus longues (nous avons vu plus haut quelles ont duré six ans) et les plus dangereuses pour Rome qu'ait entreprises cet empereur, et l'on comprend que, de retour dans sa capitale, il éprouva le besoin de célébrer sa victoire par un triomphe et des jeux qui, d'après Dion Cassius, durèrent cent vingt-trois jours et furent grandioses : on tua, nous dit cet auteur, jusqu'à mille bêtes sauvages par jour dans les chasses du cirque, et le préteur organisateur des jeux fit combattre, à la demande de Trajan, dix mille gladiateurs les uns contre les autres. L'empereur pouvait se permettre ces fastes et ces dépenses, car il avait rapporté de Dacie les trésors du roi Décébale, qui étaient, paraît-il, considérables, et il faut dire, à son honneur, qu'il les employa essentiellement au profit de l'État, à embellir la Ville, à créer des ports, à moderniser son alimentation en eau en créant un aqueduc de soixante kilomètres de longueur après avoir acheté les terrains nécessaires à cette entreprise, à améliorer les routes (les « voies trajanes »), à construire un Forum nouveau richement décoré, des arcs de triomphe somptueux, une bibliothèque qui fut une des plus belles et des mieux fournies de l'Antiquité, avec les statues des grands écrivains grecs et latins, et à entreprendre partout autour de Rome, et, notamment, sur la côte méditerranéenne, aux abords de l'embouchure du Tibre, des travaux gigantesques d'aménagement et d'assainissement du littoral.

De sorte que la Rome dans laquelle naîtra Marc Aurèle, en l'an 121, sera une Rome toute différente de la ville étriquée qu'avaient connue ses parents, portant encore les stigmates de l'incendie qui l'avait en partie détruite sous Néron. Ses richesses, ses beautés architecturales, sa bibliothèque y attireront tous les riches voyageurs, négociants et artistes du monde méditerranéen, mais aussi les pèlerins en quête de nouveaux horizons, et, parmi eux, ces communautés nouvelles venues de Palestine, que formaient ceux qui se

disaient les disciples de *Christ*, à savoir les chrétiens. Malheureusement, la seule source écrite que nous possédions sur le règne de Trajan, qui fut une période capitale pour l'histoire à venir de l'Empire, aussi bien sur le plan intérieur, par les mutations que connut la société romaine, désormais ouverte à toutes les ambitions, bonnes ou mauvaises, qu'en raison de la pression de plus en plus forte des peuples germaniques sur la frontière nord de l'Empire, est le mince *Panegyrique* que lui a consacré Pline le Jeune ; on peut cependant penser que son règne resta longtemps dans la mémoire des Romains car, si l'on en croit l'historien latin Eutrope (IV^e siècle), qui fut l'un des secrétaires de Constantin le Grand, il arrivait encore aux sénateurs, deux cent cinquante ans après la mort de Trajan, de souhaiter à un nouvel empereur, lors de son avènement, d'être « *plus heureux qu'Auguste et plus vertueux que Trajan*⁽²⁸⁾ ».

*

**

Comme on l'a dit précédemment⁽²⁹⁾, Trajan mourut inopinément le 10 août 117, d'une maladie inconnue, alors qu'il revenait de ses campagnes d'Orient, et le pouvoir passa entre les mains de son petit-neveu, Hadrien. Il y a lieu de noter qu'une fois de plus, comme cela avait souvent lieu à Rome, faute d'une Constitution en bonne et claire forme, cette passation de pouvoir se fit d'une manière quelque peu floue. Hadrien avait normalement parcouru le *cursus* des honneurs sous les auspices de son grand-oncle ; il avait été questeur en 101, tribun de la plèbe en 105, préteur, puis légat prétorien en Pannonie inférieure, où il combattit les Sarmates, consul pour l'année 108, et tout tendait à lui faire espérer qu'il succéderait à Trajan, ce qui eut lieu, en effet, à la mort de ce dernier en Cilicie, au mois d'août 117 ; mais, nous l'allons voir en suivant de près les informations que nous donne l'auteur anonyme⁽³⁰⁾ auquel on doit la biographie d'Hadrien dans l'*Histoire Auguste*, ce ne fut pas sans difficulté.

1. Publius Aelius Hadrianus, que nous appelons en français « Hadrien » (né le 24 janvier 76 à Rome), fut

appelé à la questure en 101, sous le quatrième consulat de son grand-oncle Trajan et se serait illustré une première fois durant la seconde guerre dacique (conduite en 105 par Trajan) « *par des exploits remarquables* », nous dit ce biographe (HA, III, 6), qu'il aurait accomplis à la tête d'une légion ; à cette occasion, Trajan aurait même offert à son petit-neveu, en récompense, un diamant qu'il tenait lui-même de Nerva, ce qui aurait conforté le jeune homme dans l'espoir de sa succession.

2. Hadrien aurait alors été nommé préteur et aurait reçu de Trajan deux millions de sesterces pour organiser des jeux à Rome, ce qui faisait partie des fonctions de sa magistrature, puis envoyé combattre les Sarmates en Pannonie supérieure, en tant que *légal prétorien*⁽³¹⁾ ; ce à la suite de quoi il maintint la discipline dans l'armée et sévit contre les procureurs, financiers chargés de lever les impôts dans les provinces impériales qui abusaient de leurs pouvoirs. Ces actions valurent à Hadrien d'être rappelé à Rome comme consul pour l'année 108, et, tout naturellement, il devint peu à peu un familier de Trajan, qui le chargeait même de lui rédiger les discours qu'il devait prononcer au Sénat.

3. À partir de ce moment, le jeune Hadrien commence à bénéficier des faveurs de l'épouse de Trajan, l'impératrice Plotine (qui était donc sa grand-tante par alliance), à l'influence de laquelle il dut d'être désigné comme *légal* (général représentant l'empereur à la tête d'une légion) en Syrie au moment de la guerre parthique de l'année 113 ; il entretient alors des relations avec quatre ou cinq sénateurs influents qui fréquentent régulièrement le Palais.

4. Nommé une seconde fois consul en 117 (pour l'année 118), toujours grâce à l'influence de Plotine, Hadrien acquit la conviction qu'il ne tarderait pas à être adopté par Trajan, ce qui signifiait qu'il lui succéderait, selon toute vraisemblance, à la tête de l'Empire, et il resta, confiant, en Syrie, à combattre aux côtés de son oncle qui tentait de mettre fin à l'insurrection des Juifs en Palestine. Cependant Trajan, soit parce que l'instant de la mort le surprit plus tôt que prévu sur son lit de

malade, soit parce qu'il hésitait quant au choix de son successeur, soit pour toute autre raison que nous ignorons, tardait à se décider, sans qu'on sache exactement pourquoi ; voici ce que nous dit à ce sujet le biographe d'Hadrien :

« À vrai dire, selon une rumeur fréquemment rapportée, Trajan aurait eu dans l'esprit de choisir comme successeur Neratius Priscus [*jurisconsulte célèbre, qui avait été consul suffect en 97*] et non pas Hadrien et lui aurait dit un jour : « Je te confie les provinces s'il m'arrivait malheur ». (HA, *Vie d'Hadrien*, IV, 8.)

Bien d'autres bruits coururent aussi dans Rome : que Trajan, tel Alexandre le Grand, aurait eu l'intention de mourir sans avoir désigné son héritier, qu'il aurait eu l'intention d'envoyer au Sénat une liste de noms parmi lesquels les Pères conscrits auraient pu le choisir, et certains prétendirent même qu'après la mort de Trajan, Plotine aurait envoyé un complice au chevet d'Hadrien endormi, pour qu'il lui chuchote à l'oreille, en contrefaisant la voix de l'empereur disparu, l'annonce de son adoption (*op. cit.*, IV, 10). Quoi qu'il en fut, ce Prince obtint le pouvoir, et son premier mot, lorsqu'il revêtit la pourpre impériale, le 11 août 117, semblait annoncer qu'il en était digne : « *Te voilà sauvé !* » dit généreusement Hadrien à l'un de ses ennemis qu'il rencontra ce jour-là, lui faisant ainsi comprendre par ces mots que, malgré les pouvoirs dont il allait être investi, il ne le poursuivrait pas de sa rancune.

Ce 11 août 117, on peut donc dire que l'Empire changea de maître, certes, mais aussi de destinée. Avec Trajan s'éteignit en effet l'esprit de conquêtes qui avait animé jusque-là l'histoire de Rome : pour des raisons que l'on ignore, soit que les troubles dans quelques provinces l'inquiétassent plus, quant à la sûreté de l'État, que la conquête de territoires lointains, soit qu'il préférât se livrer à ses passions artistiques et philosophiques, ou

soit qu'il eût purement et simplement horreur de la guerre, Hadrien, mû par un désir insatiable d'apprendre et de connaître, et qui fut en cela un modèle pour Marc Aurèle, son petit-fils par adoption, préférait les voyages aux expéditions militaires. Quatre ans après avoir été proclamé *imperator* par ses troupes à Antioche, en 117, il se lançait, entre les années 121 et 125, dans un long périple pacifique à travers l'Empire, et, à son retour, après avoir passé l'hiver à Athènes, où fleurissait alors le stoïcisme, il faisait construire dans le nord de la grande île britannique le fameux « mur d'Hadrien ».

Néanmoins, l'empereur qu'il était n'en oubliait pas pour autant son rôle et ses fonctions. Au printemps de l'année 126, Hadrien est à Rome et travaille, avec une équipe de jurisconsultes triés sur le volet, à l'amélioration du droit romain, qui était encore fait d'une multitude de lois et d'édits – parfois contradictoires – promulgués chaque année par les préteurs en place ; il sortira de ce travail le fameux *Édit perpétuel*, qui est une sorte de Code civil avant la lettre, regroupant toute la jurisprudence – épurée et rationalisée – des jurisconsultes romains depuis le temps de la République et qu'Hadrien promulguera en 130 et 131, entre deux voyages à travers l'Empire. Puis il employa toute l'année 130 à revisiter la Grèce, où il avait longtemps voyagé, pour assister à l'inauguration des nombreux édifices – temples, canaux, thermes, théâtres, etc. – dont la construction avait été commencée lors de ses précédents périples, et nous le retrouvons inaugurant la route de Mégare à Corinthe, qu'il avait fait creuser au milieu des rochers de manière à ce que deux chars puissent y passer de front, visitant les thermes de Corinthe et l'aqueduc qui y amenait les eaux du Stymphe, admirant le tombeau d'Épaminondas avec une inscription qu'il avait composée lui-même, et ainsi de suite. L'année suivante est consacrée par l'empereur à revisiter l'Orient : il rend au roi des Parthes sa fille, qui avait été retenue captive à Rome depuis l'expédition de Trajan en 113, et organise administrativement en plusieurs États les contrées à demi sauvages situées au nord et à l'est de la mer Noire ; puis, traversant l'Asie Mineure, la Syrie et la Judée,

Hadrien se dirige vers l'Égypte, où il pénètre par Péluse et va, bien entendu, visiter Alexandrie. À cette occasion, il porte sur les Alexandrins un jugement sévère et, pensons-nous, quelque peu mérité, dans une lettre qu'il adresse à son beau-frère Servien, à propos de la pagaille religieuse qui régnait dans cette ville :

« J'ai étudié avec soin, écrit-il, ce peuple inconstant et léger qui cède à la moindre impulsion. Ceux qui adorent Sérapis⁽³²⁾ n'en sont pas moins chrétiens, et ceux qui se disent chrétiens adorent Sérapis. Pas de rabbin juif, de pontife samaritain ou de prêtre chrétien qui ne soit mathématicien, aruspice ou charlatan. Le patriarche lui-même, quand il arrive, est forcé par les uns d'adorer le Christ et par les autres Sérapis. Population séditeuse, vaniteuse, sans probité, où personne n'est oisif. Les uns soufflent le verre, les autres fabriquent du papier, d'autres tissent le lin. Les aveugles y exercent un métier, les goutteux y travaillent. Juifs et chrétiens n'y reconnaissent qu'un seul Dieu, auquel ils adressent tous leurs hommages. Plût au ciel qu'une si belle cité, la plus belle d'Égypte, eût de meilleures mœurs ! » (*Fragments des historiens grecs*, Paris, Didot, t. III, p. 624.)

Après ce séjour désenchanté à Alexandrie, Hadrien se mit en tête de remonter le Nil jusqu'à Thèbes, voyage au cours duquel il perdit son amant et favori, Antinoüs, puis il revint à Athènes. Pendant les derniers temps de son séjour en Orient, les Alains tentèrent d'envahir la Cappadoce, d'où ils furent repoussés et c'est vers la même époque que se termina l'implacable guerre des Juifs, qui s'étaient révoltés et qui aurait fait quelque 500 000 morts parmi ces derniers. Les causes de cette guerre remontaient à plusieurs années : dès son premier voyage en Palestine, Hadrien avait voulu relever de ses ruines Jérusalem, qui avait été détruite par l'empereur Titus lors d'un précédent soulèvement, et il avait élevé sur le site de la ville juive une cité nouvelle à laquelle il avait donné son nom : Aelia Capitolina⁽³³⁾. Les Juifs ne supportèrent pas cette profanation de leur ville sainte, ils

se levèrent en masse et Rome dut envoyer en Palestine un de ses meilleurs généraux, Julius Severus, qui mena contre eux une guerre d'embuscade au cours de laquelle 50 châteaux forts et 985 bourgs furent détruits de fond en comble et la Judée changée en contrée désertique. Pour éloigner les Juifs d'Aelia Capitolina, les Romains firent sculpter un pourceau sur sa porte et Severus, en récompense de ses succès, fut nommé gouverneur de Bithynie.

Hadrien revint ensuite à Rome (en 135), qu'il ne quitta plus, dès lors, sinon pour se rendre dans sa villa de Tibur, où il avait réuni les souvenirs de ses voyages et rassemblé les objets précieux et les merveilles qu'il en avait rapportés. Ce fut de cette retraite somptueuse qu'Hadrien dirigea les travaux d'embellissements de Rome, fit réparer le forum d'Auguste et surtout encouragea les lettres à grand renfort de subventions, exemptant d'impôts municipaux les professeurs de philosophie, de grammaire et de rhétorique, et surtout entourant de prévenance le Sénat, où il recevait solennellement les ambassadeurs étrangers en présence des Pères conscrits, qu'il associait à leurs conférences.

Vers la fin de l'année 135, Hadrien commença à présenter les premiers symptômes d'une maladie que ses médecins diagnostiquèrent comme étant l'hydropisie. Bientôt son mal empira tellement qu'il devint agressif envers ses proches et même cruel, immolant des chrétiens, condamnant à mort, sans raison, même ses proches : Sabine, sa femme, périt par le poison, son beau-frère Servien, octogénaire, fut mis à mort sous prétexte qu'il avait désapprouvé une adoption et son petit-fils, Fuscus, malgré ses dix-huit ans, fut condamné de la même façon. Puis, comme son mal s'aggravait et qu'il souffrait chaque jour un peu plus, Hadrien voulut renoncer à la vie ; voici ce que furent ses derniers jours, d'après le biographe de l'*Histoire Auguste* :

« En proie à un immense dégoût de la vie, Hadrien ordonna à un esclave de le transpercer de son épée. Mais le bruit s'en répandit et vint aux oreilles de son fils

adoptif, Antonin le Pieux. Aussi les préfets et Antonin se rendirent-ils auprès de lui et l'exhortèrent-ils à supporter d'un cœur ferme les servitudes de la maladie ; furieux, Hadrien leur demanda de mettre à mort l'auteur de l'indiscrétion, qui fut toutefois sauvé par l'intervention d'Antonin qui lui dit qu'il serait vraiment un parricide si, ayant été adopté par lui, il le laissait se suicider. (...) Hadrien se rendit ensuite à Baies⁽³⁴⁾, laissant Antonin exercer le pouvoir à Rome. Là, quand il vit que sa santé ne s'améliorait pas, il fit venir Antonin et mourut en sa présence, à Baies même, le 6 des ides de juillet [10 juillet 138], On dit que, moribond, il composa ces vers en l'honneur de son âme :

Amelette, vaguelette, calinette,
hôtesse et compagne de mon corps,
qui maintenant t'en vas vers des lieux
livides, glacés et dénudés,
tu ne lanceras plus tes habituelles plaisanteries. »
(HA, *Vie d'Hadrien*, XXVI, 5-9.)

Le sixième jour des ides de juillet de l'an 891 de Rome (10 juillet 138), l'empereur Hadrien rendit donc l'âme, à l'âge de soixante-deux ans ; lui qui avait ouvert son règne dans l'allégresse et les triomphes, s'était attiré bien des ennemis, et son fils adoptif, Antonin le Pieux, eut beaucoup de peine, après sa mort, à lui faire décréter par le Sénat les honneurs de l'apothéose et le titre de *Divus*, que la première partie de son règne méritait largement. Son passage au pouvoir avait été en effet une grande époque pour Rome : l'art romain – statues, bas-reliefs, mosaïques, monnaies – y atteignit son apogée, les grammairiens dressèrent des inventaires linguistiques grecs et latins, la philosophie fut dignement représentée par Hérode Atticus, Denys de Milet, Épictète et les autres, et que dire de ce progrès extraordinaire du droit romain qu'ont constitué la promulgation de l'*Édit*

perpétuel, la proclamation de l'égalité des droits civils pour tous et l'uniformisation du droit dans les provinces. Certes les sénateurs n'y trouvaient par leur compte, puisqu'ils perdaient de leur prépondérance, mais la plupart d'entre eux comprirent l'importance, pour la société romaine, de cette révolution juridique.

Hadrien avait vécu soixante-deux ans, cinq mois et sept jours, et il était resté au pouvoir vingt et un ans et onze mois ; son biographe dans l'*Histoire Auguste* nous a tracé son portrait :

« Hadrien était de haute taille, bien fait de sa personne, avec une chevelure artistiquement peignée et une barbe fournie pour cacher des marques qu'il avait de naissance sur le visage. Sa constitution était robuste, il pratiquait assidûment l'équitation et la marche et s'exerçait sans cesse aux armes et au javelot. Il lui arriva souvent, au cours d'une chasse, de tuer un lion de sa propre main ; c'est d'ailleurs en chassant qu'il se fractura une clavicule et une côte.

Il partageait toujours le produit de sa chasse avec ses amis.

Au cours des banquets qu'il donnait, il présentait toujours, selon les circonstances, tragédies, comédies, atellanes [*sortes de farces rustiques*], concerts de sambuque [*instrument de musique triangulaire à cordes*], récitants et poètes.

Il construisit aussi une villa sur un vaste domaine qu'il avait à Tibur, sur les différentes parties duquel il fit inscrire des noms de lieux célèbres comme : Académie, Lycée, Canope, et même Enfers. » (HA, *Vie d'Hadrien*, XXVI, 1-5.)

*

**

En empereur hautement consciencieux de ses responsabilités vis-à-vis de l'Empire, Hadrien, dès le

début de son règne, s'était préoccupé, évidemment, de sa succession, et son choix se serait porté d'abord sur un certain Lucius Ceionius Commodus, à propos duquel nous ne savons à peu près rien : même le nom de ce personnage est douteux, et l'auteur de sa biographie dans *l'Histoire Auguste* (Aelius Spartianus, notre seule et unique source en ce qui le concerne) le nomme « Aelius » et lui adjoint le titre de *césar*, sans qu'on sache s'il y a eu droit ou non. Quant à la vie de cet « Aelius Caesar », plusieurs hypothèses ont été formulées à son sujet, mais elles ne reposent sur rien, et le plus simple, à notre avis, est d'attendre qu'on découvre un jour d'autres indications sur lui et, de l'oublier... jusqu'à nouvel ordre, comme le fit sans doute Hadrien lui-même, puisque *l'Histoire Auguste* nous apprend que, six mois environ avant sa mort, le 25 février 138, cet empereur adoptait Titus Antoninus Aurelius Fulvius (que nous nommons en français « Antonin », mais dont le nom de famille était *Aurelius* : c'était un « Aurélien »), fils du consulaire Aurelius Fulvius, et dont le grand-père, originaire de la ville de Nîmes, avait lui-même exercé deux fois le consulat avant de devenir préfet de Rome.

Cet Antonin, dont la vie nous est contée, avec de nombreux détails, dans *l'Histoire Auguste*, était né le 19 septembre 86, sous le règne de Domitien (81-96), dans une villa de Lanuvium, en Étrurie, et il fut élevé à Lorium, une localité située à 20 km de Rome, par ses deux grands-pères. Selon son biographe, il était d'une beauté remarquable, et possédait une rare intelligence, jointe à un talent oratoire doublé d'une culture littéraire hors du commun. Sans ambitions excessives, sévère pour lui-même mais indulgent pour les autres, Antonin suivit le *cursus* classique des honneurs en se montrant, en toute occasion, généreux et libéral ; consul, avec pour collègue Catilius Severus, il retourna à la vie privée lorsque expira le temps dévolu à sa magistrature, s'adonnant principalement à l'agriculture, dont il favorisait les progrès dans sa région en prêtant, à un taux minime, de l'argent aux cultivateurs qui en avaient besoin et les aidant de ses conseils. Lors de son adoption, Antonin avait reçu d'Hadrien, en même temps que le

titre de *césar*, la puissance tribunitienne, et l'empereur lui avait confié l'administration de l'un des quatre départements italiens⁽³⁵⁾ avec le titre de proconsul et les prérogatives liées à cette magistrature ; il aurait déclaré au Sénat, à l'occasion de cette désignation :

« La nature m'avait refusé un fils ; j'ai dû m'en choisir un qui fût à la fois noble, doux, clément, sage et qui réunît, en un mot, les qualités de l'âme et de l'esprit. Vous n'aurez à craindre de lui ni l'emportement de la jeunesse, ni la lenteur d'une maturité trop grande. Dès son enfance on lui a inspiré le respect pour les lois, et les charges qu'il a exercées, il a su les remplir d'une manière digne de la noble race dont il descend. À ces traits, vous reconnaissez Aurèle Antonin. En lui imposant l'Empire, je ne le consulte pas ; je ne consulte que l'intérêt de l'État. Il acceptera par dévouement la mission que sa modestie aimait refusée. » (Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXIX, 20.)

Quelques mois plus tard, le 10 juillet 138, Hadrien mourait à Baies ; en vertu de l'acte d'adoption, Aurèle Antonin devenait maître de l'Empire et recevait du Sénat le surnom de « Pieux » (*Pius* en latin), nous dit son biographe dans *l'Histoire Auguste*, qui hésite sur l'origine de ce surnom qui lui aurait été attribué, écrit-il :

« ... Soit parce qu'il avait prêté, en présence du Sénat, une main secourable à son père adoptif [Hadrien] affaibli par l'âge (...), soit parce qu'il avait épargné des gens dont Hadrien, pendant sa maladie, avait ordonné le meurtre, soit parce qu'après la mort de cet empereur, il lui avait, contre les vœux de tous, décrété des honneurs innombrables et considérables, soit parce que, lorsque Hadrien avait voulu se suicider⁽³⁶⁾, il avait réussi par une vigilance et une diligence extrêmes à l'en empêcher, soit parce que sa grande clémence naturelle l'avait détourné au cours de son règne de tout acte cruel. » (*Ibid.*, H, 3-6.)

Le biographe anonyme de l'*Histoire Auguste*, en bon Romain superstitieux qu'il était, prétend aussi que plusieurs présages auraient annoncé la future ascension au pouvoir d'Antonin. Ainsi, rapporte-t-il, alors qu'il venait de s'installer sur son siège au tribunal, comme il le faisait tous les jours en tant que proconsul, Antonin entendit-il, parmi d'autres acclamations, une voix qui lui criait : « *Auguste, que les dieux de préservent !* » ; une autre fois, une prêtresse de Tralles, en Lydie, qui saluait toujours les proconsuls par leur titre, ne lui lança pas : « *Salut, proconsul !* » comme elle le faisait habituellement, mais : « *Salut, Empereur !* » ; une autre fois encore, il aurait été rapporté que, dans une province romaine d'Asie, on avait constaté que la couronne qui se trouvait sur la statue d'un dieu avait été mystérieusement transportée sur la statue d'Antonin ; en Étrurie la foudre tomba d'un ciel serein et calme sur sa propre maison, mais ne fit aucun dommage, et des vases qu'on avait enterrés furent retrouvés dispersés dans les prés ; enfin Antonin aurait fait plusieurs nuits de suite le même songe, au cours duquel des voix l'invitaient à placer une statue d'Hadrien parmi celles des dieux familiers de sa propre demeure. Et ce biographe anonyme ajoute, pour clore son récit, une remarque moins superstitieuse, mais plus intime : il courut, nous dit-il, sur la conduite de son épouse et le relâchement excessif de ses mœurs, de nombreux bruits qu'il fit taire, mais non sans en souffrir. Quoi qu'il en fut, l'adoption d'Antonin le Pieux par Hadrien, qui devait entraîner celle de Marc Aurèle, le même jour, par ce même Antonin, aurait été décidée le 25 janvier 138, dans les conditions suivantes :

« Après le décès d'Aelius Verus, qu'Hadrien avait adopté et nommé César, eut lieu une nouvelle séance du Sénat, à laquelle Antonin se présenta en soutenant les pas hésitants de son beau-père, ce qui aurait, dit-on, décidé Hadrien à l'adopter. » (HA, *Vie d'Antonin le Pieux*, IV, 1-2.)

Cette scène touchante n'est évidemment qu'une anecdote sans importance, car il est bien évident qu'un personnage de l'ampleur d'Hadrien, conscient de ses responsabilités d'empereur, n'a pas « improvisé » l'adoption de Marcus ; il songeait depuis longtemps non seulement à assurer sa succession, mais aussi à munir l'Empire d'une dynastie stable, qui préserverait Rome des coups d'État et des guerres civiles en fin de règne. Aussi soumit-il l'adoption d'Antonin le Pieux à la condition suivante : après son adoption, il devrait adopter immédiatement, à son tour, son gendre Marcus Verus, qui porterait dorénavant le nom de famille son père adoptif, à savoir « Aurelius », et que nous connaissons en conséquence sous le nom de *Marcus Aurelius*, c'est-à-dire Marc Aurèle. L'adoption d'Antonin le Pieux par Hadrien et celle de Marcus par Antonin eurent lieu le même jour, à savoir le 25 janvier 138.

III

L'homme d'État et le législateur

Au début de la longue collaboration, qui dura près d'un quart de siècle, entre Antonin le Pieux et son fils adoptif, Marc Aurèle, ce dernier commença par se familiariser avec les rouages complexes de l'administration impériale et ses innombrables bureaux, avec les procédures administratives, et, surtout, avec les débats au Sénat et les personnalités des sénateurs. Son premier poste officiel fut celui de « *questeur du Prince* », c'est-à-dire d'intermédiaire entre l'empereur et l'assemblée sénatoriale, avec rang de sénateur ; il lui fut attribué le 5 décembre 138 par Antonin le Pieux dans le même temps où ce dernier le désignait comme consul pour l'année 140, avec le titre de *césar*, en dépit de sa grande jeunesse, ce qui fit de Marcus le collègue de son père adoptif au consulat pour cette année-là : ainsi, comblé de titres et de fonctions, Marc Aurèle est-il alors devenu le premier personnage de l'État romain après l'empereur Antonin, bien qu'il eût à peine dix-huit ans et qu'il n'eût pas encore entamé son consulat.

Antonin ne cesse dès lors de couvrir son fils adoptif d'honneurs : il l'invite à venir s'installer dans l'ancien palais de Tibère – la *Domus Tiberiana* – sur le mont Palatin, le nomme *sévir* (charge honorifique accordée à chacun des six chevaliers romains qui dirigeaient les escadrons de chevaliers et qui montaient au Capitole avec leur cheval, le 15 juillet de chaque année), siège à ses côtés lorsqu'ont lieu les jeux Séviraux et, à la demande du Sénat, le fait membre des collèges sacerdotaux. Cette avalanche de faveurs ne trouble point le jeune Marcus, qui, plongé dans ses lectures philosophiques, rédige peut-être déjà ses premières

maximes, qui s'inspirent de son éducation récente, telles les suivantes, extraites du Livre I des *Pensées* :

« (...) Être doux et cependant inflexible sur les jugements arrêtés après un mûr examen.

Être insensible au vain éclat de tout ce qu'on appelle « honneurs ».

Aimer le travail et y être assidu.

Être toujours prêt à écouter ceux qui viennent donner des avis utiles à l'intérêt public.

Rendre invariablement au mérite personnel tout ce qui lui est dû.

Savoir en quel cas il faut se raidir ou se relâcher. »
(*Pensées*, I, 16.)

Marc Aurèle commença donc à apprendre et à exercer le métier d'empereur aux côtés de son père adoptif durant près d'un quart de siècle, avec le titre de *césar* qu'Antonin lui avait conféré le 5 décembre 138, après avoir été adopté lui-même par Hadrien le 25 janvier précédent. Durant ces vingt-cinq années, nous dit son biographe anonyme, Marcus ne quitta son père que pendant deux nuits, non consécutives précise-t-il, et il le convainquit, par son assiduité et son ardeur au travail, de ses qualités de futur maître de l'Empire, ce qui décida Antonin, lorsqu'il sentit que sa fin approchait, à lui transmettre solennellement ses pouvoirs.

Après le décès de *Pius*, le 7 mars 161, Marc Aurèle, qui devait célébrer ses quarante ans le 26 avril suivant, se trouvait donc l'héritier tout désigné de l'Empire, en raison non seulement du fait qu'il était le fils adoptif d'Antonin, qui lui avait fait attribuer en outre la puissance tribunitienne que seuls les chefs de l'État romain possédaient, et de sa maturité, mais aussi du fait de l'envoi, par cet empereur, à la veille de sa mort, de la statue de la Fortune, symbole de la permanence de Rome. Par ailleurs, Marcus, au cours de ces longues

années passées au Palais dans les allées du pouvoir, avait appris à faire passer l'intérêt de l'Empire avant les querelles personnelles de préséance et la recherche de la gloire, à apprécier les qualités et les défauts des hommes qui étaient appelés à le servir, quelles que fussent leurs origines, leur fortune ou leurs ambitions, et il avait compris que, sauf dans certaines situations exceptionnelles, il valait mieux, par principe, pardonner que punir. En bref, ce philosophe était devenu un véritable homme d'État, comme avaient su l'être jadis, chacun dans son genre, Marius, Pompée, César, Auguste et Tibère, et il allait en faire la preuve.

Dès que les funérailles de son père adoptif furent terminées, oubliant pour un temps aussi bien la philosophie d'Épictète que les querelles de coterie ou les « on-dit » du Palais, Marcus prit intelligemment sa première grande décision d'homme d'État : il appela à ses côtés son frère Lucius Verus, qui était son cadet de neuf ans, afin qu'il régnât de concert avec lui, et, pour tuer dans l'œuf toute revendication de pouvoir possible, il lui conféra d'emblée les titres de *césar* et d'*auguste* qu'il possédait lui-même. Les deux Verus se mirent, dès cet instant, à gouverner tous deux, non pas « à égalité », comme l'écrivent imprudemment certains auteurs modernes, mais sous la direction tacite et la stricte surveillance de Marc Aurèle, ainsi que le souligne son biographe (on notera que par « *gouverner* » ce dernier entend, principalement, commander la politique extérieure de Rome et ses armées) :

« Lorsque Lucius Verus entreprenait quelque action, il obéissait à Marc Aurèle comme un légat [*officier général*] obéit à un proconsul, ou un proconsul à l'empereur. Au début, c'était donc Marc Aurèle qui haranguait les troupes en leurs deux noms, tandis que Verus, par égard pour leur gouvernement conjoint, conservait un comportement austère, conforme aux principes moraux de Marcus. » (HA, *Vie de Verus*, IV, 3.)

Cette bonne entente hiérarchique persista jusqu'au départ de Lucius Verus pour l'Orient, à l'automne 162, où, avec le consentement du Sénat, Marc Aurèle l'envoya faire campagne contre le roi des Parthes⁽³⁷⁾ (voir ci-après, p. 104) Vologèse III (v. 147-191), qui réclamait aux Romains la restitution du trône d'or qu'Antoine, le triumvir, avait jadis emporté à Rome après les avoir vaincus, bien qu'il y eût certainement à Rome de meilleurs généraux que le noctambule débauché qu'était son frère Lucius Verus, mais c'était là une bonne occasion pour l'éloigner de Rome, où sa conduite commençait à faire jaser. Marcus fournit donc à son frère une suite formée de sénateurs de ses amis, augmentée des chefs de tous les ministères romains et l'accompagna jusqu'à Capoue, d'où il devait s'embarquer pour l'Orient dès l'ouverture de la Méditerranée à la navigation, c'est-à-dire après les grandes marées de l'équinoxe de printemps de l'année 162 ; auparavant, il l'avait fiancé à sa deuxième fille, Annia Lucilla⁽³⁸⁾, dans le but, peut-être, de reprendre Verus en main à son retour.

La décision d'envoyer des forces romaines en Orient pour y défendre le territoire arménien fut sans doute la première initiative importante que l'on puisse attribuer à Marc Aurèle, et ce fut une initiative plus politique que militaire, dans la mesure où cette « guerre parthique » ne fut pas une guerre de conquête, occasionnelle ou préméditée, mais une opération destinée d'une part à préserver la Syrie, qui était un territoire romain, d'une invasion par les Parthes, et, d'autre part, à faire respecter par ces derniers les résultats obtenus contre eux par Trajan en 113-117. Malheureusement, son biographe – notre unique source, hélas ! – ne consacre que trois ou quatre lignes à cette phase capitale de la politique extérieure romaine sous le règne de Marc Aurèle ; voici en effet ce qu'il écrit :

« À ce moment [*en 161*] éclata avec les Parthes une nouvelle guerre que Vologèse avait préparée du temps d'Antonin le Pieux et qu'il déclara sous le principat de Marcus et de Verus après avoir mis en fuite Avidius

Cornelianus qui gouvernait alors la Syrie (...). Cette guerre parthique, Marcus, avec le consentement du Sénat, la confia à son frère Verus, restant lui-même à Rome, car les affaires de la Ville réclamaient la présence d'un empereur. » (HA, *Vie d'Antonin le Pieux*, VIII, 6-10.)

Toutefois, si l'initiative prise par Marc Aurèle d'ouvrir à nouveau les hostilités en Orient contre les Parthes était digne d'un bon politique, le fait de confier la défense de la Syrie à Verus était une erreur qui aurait pu entraîner des conséquences catastrophiques pour l'Empire, car le frère de Marcus n'avait ni les vertus guerrières, ni l'énergie nécessaire pour ce faire ; mais l'empereur avait un sens très fin des relations humaines : connaissant les insuffisances et les défauts de Verus, il lui avait choisi des lieutenants de qualité, suffisamment avisés pour ne pas s'opposer ouvertement à lui et qui firent la « guerre parthique » à sa place, tandis que son frère se livrait à toutes les débauches et déshonorait le nom de « Romain » :

« ... non seulement, *écrit son biographe*, parce qu'il se laissait aller à une vie dissipée, mais surtout parce qu'il se rendait coupable d'adultères et de relations homosexuelles. Lucius Verus était même, dit-on, si débauché, qu'à son retour de Syrie il alla jusqu'à installer au palais un cabaret où il se rendait après avoir dîné avec Marc Aurèle et où il se faisait servir par des débauchés de la pire espèce. On raconte aussi qu'il était capable de passer la nuit à jouer aux dés, une mauvaise habitude qu'il avait prise en Syrie, et qu'il rivalisait de vices avec les Caligula, les Néron et les Vitellius, au point de déambuler la nuit de tavernes en lupanars, la tête couverte d'un simple capuchon de voyage, de faire la noce avec des voyous et de prendre part à des rixes en dissimulant sa véritable identité. Il en revenait souvent, dit-on, le visage tuméfié et avait fini par se faire reconnaître dans les tavernes, malgré ses essais de déguisement. Il s'amusait aussi, dans les cabarets, à

lancer de grosses pièces de monnaie pour casser des coupes, et il avait un faible pour les cochers (...). Au cours des banquets, il organisait assez souvent des combats de gladiateurs et, prolongeant le repas tard dans la nuit, s'endormait sur son lit de table, si bien qu'il fallait le soulever avec les coussins pour le ramener à sa chambre. Tout cela, Marc Aurèle le savait, mais il feignait de l'ignorer peu-délicatesse, pour ne pas avoir à réprimander son frère. » (HA, *Vie de Verus*, IV, 4-8.)

Ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, les origines de Marcus Annii Verus, *alias* Marc Aurèle, étaient modestes. Son arrière-grand-père paternel, Marcus Annii Verus I, descendait de ces colons romains que Pompée avait jadis installés en Espagne et son père, Marcus Annii Verus III, était devenu, en Bétique⁽³⁹⁾, un petit notable local ; à Rome, où il était arrivé sous le règne de Tibère ou de Néron, il était donc ce que les Romains appelaient un *homo novus*, un « homme nouveau », et il n'eut pas l'occasion de parcourir la carrière des honneurs que briguaient traditionnellement les patriciens ; le seul des ascendants du futur empereur qui eût accompli un trajet politique honorable avait été son arrière-grand-père maternel, Lucius Catilius Severus (voir le tableau généalogique p. 19), qui fut deux fois consul, puis préfet de Rome. Dans le Livre I des *Pensées*, Marc Aurèle rend hommage à cet arrière-grand-père en le remerciant de ne pas l'avoir envoyé à l'école publique et de lui avoir fourni des maîtres de grammaire et de philosophie éminents, qui venaient lui donner des cours particuliers à domicile, tels les maîtres d'éloquence Hérode Atticus et surtout Cornélius Fronton, auquel il fut confié vers 136-137 et avec lequel il entretiendra une importante correspondance, ou encore Sextus de Chéronée, le neveu de Plutarque :

« J'ai obligation à mon bisaïeul maternel, *écrit-il*, de ne pas m'avoir envoyé aux écoles publiques, d'avoir eu à la maison d'excellents maîtres, et d'avoir appris que, dans ce but, il faut savoir dépenser sans calculer. »

(*Pensées*, I, 4.)

*

**

Cependant, à Rome comme en Campanie, la passion du jeune Marc Aurèle, après celle de servir l'Empire, honneur suprême auquel le destinait son adoption par Antonin le Pieux au début de l'année 138, ordonnée par Hadrien qui était encore en vie (il devait mourir quelque six mois plus tard), ce n'était ni les vendanges, ni les promenades à cheval dans la campagne napolitaine, ni l'attribution de la puissance tribunitienne et de l'*imperium* proconsulaire et de tous les pouvoirs d'un Prince : en effet, dès l'année 132, alors qu'il avait atteint l'âge de onze ans, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Marcus s'était pris d'une passion irrésistible pour la philosophie, telle que les Romains l'entendaient alors depuis l'époque de Néron, où Rome avait vu naître, en particulier sous l'influence de Sénèque, les premiers « cercles » philosophiques. De sorte que, alors que s'annonçaient chaque jour, pour Marcus, de nouveaux honneurs et une grande destinée politique, celui-ci, tranquille et pondéré, loin d'ambitionner davantage de gloire semblait s'en vouloir détacher ; il céda même à sa sœur tout le patrimoine familial qui lui venait de son père, Marcus Annii Verus III, mort dans le cours de l'année 130, ne conservant de celui-ci, pour tout héritage, que le nom et le surnom, et ce fut un jeune homme de bonne famille, âgé d'une quinzaine d'années, nommé, comme son père Marcus Annii Verus, quatrième du nom, qui revêtit la toge virile dans la maison familiale du quartier Cœlius durant le doux hiver romain, au début de l'année 136, à peu près au même moment où le Prince fêtait ses soixante ans.

Le règne d'Hadrien, qui avait commencé en 117, semblait alors sur le point de s'achever (il prendra fin effectivement avec sa mort à Baïes, le 10 juillet 138), et l'empereur pensait pouvoir mourir satisfait de ce règne, résumé laconiquement par son biographe, Aelius

Spartianus (francisé habituellement sous la forme « *Spartien* »), dans l'*Histoire Auguste*, qui prétend avoir utilisé comme source une autobiographie que ce Prince aurait écrite, et dont nous commentons ci-après les passages principaux : ils nous permettent de saisir véritablement « sur le vif » des informations qui nous éclairent sur la personnalité et les actes d'Hadrien, lequel a fait en quelque sorte, si l'on peut dire, le « lit politique » de l'homme d'État que devait devenir Marc Aurèle, son petit-fils adoptif.

1. Origines d'Hadrien

Hadrien est né à Rome le 24 janvier 76, sous le règne de Vespasien, nous apprend ce biographe. Au temps de Scipion l'Africain (III^e siècle av. J.-C.), sa famille paternelle, qui avait autrefois habité la ville d'Hadria, dans le Picenum (région d'Italie, baignée par l'Adriatique, dont la ville principale était Ancône), était venue se fixer à Italica, en Bétique (région la plus méridionale de l'Espagne), d'où était originaire sa mère. Son père, Aelius Adrianus Afer, était un cousin germain de Trajan et sa mère, Domitia Paulina, était également originaire de Cadix, en Bétique :

« Le plus ancien lieu d'origine familiale de l'empereur Hadrien se situe chez les Picentins, le plus récent en Espagne. Hadrien lui-même rappelle que ses ancêtres, né à Hadria, dans le Picenum, s'établirent à Italica, en Bétique [*dans la région de Cadix*]. Son père était cousin de l'empereur Trajan ; son quadrisaïeul, Marullinus, fut le premier membre de sa famille à devenir sénateur. Hadrien lui-même naquit à Rome le 24 janvier 76 (...), perdit son père à l'âge de dix ans et fut élevé par des tuteurs. Il fut fortement imprégné de culture grecque, au point que certains de ses condisciples l'appelaient « le petit Grec ». (HA, *Vie d'Hadrien*, I, 1-5.)

2. Rapports d'Hadrien avec Trajan

Celui des deux tuteurs auquel fut confiée l'éducation du jeune Hadrien à la mort de son père, en 86, était son cousin germain, Ulpius Trajan, qui avait précédemment exercé la charge de préteur, et le second fut un chevalier romain du nom de Coelius Tatianus : chacun d'eux eut à cœur de lui donner une éducation qui fût complète et brillante. Ensuite, lorsqu'il atteignit l'âge de quinze ans, en 91, Hadrien partit faire son service militaire en Espagne, dans une milice locale, à Italica ; puis, grâce à l'entremise d'un sénateur d'origine espagnole, Licinius Sura, il retrouva l'amitié de Trajan, dont il épousera une petite-nièce du nom de Julia Sabina, union que l'empereur ne souhaitait, semble-t-il, que du bout des lèvres, mais à laquelle tenait, on ne sait pourquoi, l'impératrice Plotine.

Spartien nous conte à ce sujet une anecdote savoureuse sur le parler vraisemblablement rocailleux d'Hadrien :

« Au cours de cette charge [*la questure*], un jour qu'il avait lu au Sénat un message de l'empereur avec un accent quelque peu campagnard, on se moqua de lui à tel point qu'il se mit à étudier le latin jusqu'à ce qu'il le pratique avec beaucoup de maîtrise et d'aisance. » (*Ibid.* III, 1.)

3. Carrière militaire

Après sa questure, Hadrien devint un familier de Trajan, et il l'accompagna, à ce titre, dans la guerre que celui-ci entreprit contre les Daces. C'est à cette occasion, note Spartien dans sa biographie, que, pour suivre l'exemple de Trajan, il prit l'habitude de boire du vin en grande quantité, ce qui resserra les liens d'amitié entre les deux hommes et assura la carrière d'Hadrien : celui-ci fut d'abord nommé tribun de la plèbe et doté, de ce fait,

de la puissance tribunitienne (ce qui faisait de lui un empereur en puissance), puis général commandant la légion *Minerva* dans la seconde guerre dacique⁽⁴⁰⁾ au cours de laquelle il s'illustra par des exploits remarquables dont Trajan le récompensa en lui offrant un diamant que lui-même tenait de Nerva, son père adoptif : Hadrien interpréta ce présent comme le signe certain de l'intention qu'avait Trajan de le faire héritier de sa puissance. Il fut ensuite envoyé en Pannonie combattre les Sarmates comme légat et gérer la province conquise comme propréteur : il repoussa brillamment ces Barbares, rétablit la discipline dans son armée et défendit le peuple qu'il avait vaincu contre les abus de pouvoir de quelques administrateurs venus de Rome. Ces victoires et cette conduite valurent à Hadrien d'être nommé consul suffect (consul remplaçant d'un consul ordinaire) pour l'année 108.

4. Hadrien a-t-il été vraiment adopté par Trajan ?

À la veille de sa mort dans une crise d'hydropisie, à Sélinonte, en Cilicie, où il combattait les Parthes, au début du mois d'août 117, il restait à Trajan une dernière tâche à accomplir avant son départ pour les Enfers, comme le souhaitaient les uns, vers les Champs Élyséens comme l'espéraient les autres : assurer la continuité de sa dynastie et l'imposer au Sénat.

Que se passa-t-il alors pour déterminer le nom de son successeur ? Trajan l'aurait-il murmuré à un proche dans un dernier souffle ? L'avait-il écrit quelques jours auparavant sur un document ? Avait-il laissé un testament ? Aurait-il eu l'intention de mourir sans désigner de successeur, comme l'avait fait Alexandre le Grand qui, à trente-trois ans, n'y pensait sans doute pas⁽⁴¹⁾ ? On l'ignore, mais ce qu'il y a de certain, c'est que le cinquième jour des ides du mois d'août de l'année 117 (le 11 août 117), lorsque parvint à Rome la nouvelle de sa mort à Sélinonte, une multitude de rumeurs coururent aussitôt, de bouche à oreille, sur lesquelles il est bien

difficile, pour les historiens modernes, de prendre position. La plus importante concernait Hadrien, à propos duquel Spartien écrit :

« Hadrien, nommé une seconde fois consul, en 117 pour l'année 118, fut alors convaincu d'être bientôt adopté [*par Trajan*]. La rumeur publique répandit bien des bruits : il aurait corrompu des affranchis de Trajan, courtisé les mignons de l'empereur et fait souvent l'amour avec eux dans ces temps où il était un familier de la cour. Le 9 août, alors qu'il était légat en Syrie, il reçut la lettre d'adoption et ordonna que ce jour soit célébré comme l'anniversaire de cette adoption. Le 11 août, jour qu'il avait décidé de célébrer comme jour anniversaire de cette adoption, on lui annonça la mort de Trajan.

À vrai dire, selon une rumeur fréquemment rapportée, Trajan aurait eu dans l'esprit de laisser pour successeur Neratius Priscus⁽⁴²⁾ et non point Hadrien – choix que de nombreux amis auraient approuvé – au point qu'il aurait dit un jour à ce Priscus : « Je te confie les provinces s'il m'arrivait malheur. » (HA, *Vie d'Hadrien*, IV, 4-8.)

Que faut-il penser de ces « bruits » qui ne prouvent ni n'expliquent rien ? Spartien est le seul auteur à les évoquer, et nous n'avons aucun document – textes, inscriptions, pièces de monnaie, etc. – qui puisse les confirmer. Plus plausible est l'opinion exprimée dans son *Histoire romaine* par Dion Cassius, et à laquelle nous nous rallierons : selon lui Hadrien, qui n'aurait jamais été adopté par Trajan, aurait purement et simplement inventé de toutes pièces cette adoption ; voici ce qu'écrit l'historien grec, qui est péremptoire :

« Hadrien ne fut jamais adopté par Trajan. Il était simplement son parent, son compatriote ; il l'avait eu pour tuteur, il avait épousé sa nièce, et, toutefois, il n'en avait pas obtenu de marque décisive d'affection. Il n'avait

même pas encore été nommé consul ordinaire lorsque Trajan mourut sans enfant ; et sans Plotine [*l'épouse de Trajan*] et Attianus, qui se mirent dans la tête de lui donner Hadrien pour successeur, jamais celui-ci n'eût obtenu l'empire. Mon père, Apronianus, ayant eu l'occasion, lorsqu'il fut gouverneur de Cilicie, d'obtenir les renseignements les plus exacts au sujet de cet événement, m'en a conté tous les détails. On cacha pendant plusieurs jours la mort de Trajan afin d'avoir le temps de simuler une adoption, et ce fut Plotine qui signa les lettres au Sénat à cette occasion. » (Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXIX, 1.)

Antonin le Pieux, adopté le 25 janvier 138 par Hadrien et déjà quinquagénaire (il était né en 86), se chargea de régulariser sa succession. Il triompha de la résistance des sénateurs dont son père avait – tel Auguste jadis, mais avec moins de panache – souvent mouché les prétentions et il obtint que cette noble assemblée s'inclinât *in extremis* devant les dernières volontés politiques de l'empereur défunt qui avait désigné pour lui succéder au consulat, en 140, son propre fils adoptif, Marc Aurèle et le frère de ce dernier, Lucius Verus.

5. Que penser du règne d'Hadrien ?

Le règne de Trajan (98-117), qui avait été précédé, avant le règne de Nerva, par une période de guerre civile, avait été un règne guerrier, marqué par les campagnes de ce Prince contre les Daces, sur le Danube, et contre les Parthes, en Syrie ; en revanche celui de son successeur, Hadrien (117-138), fut un règne pacifique sur le plan extérieur et marqué, dans le domaine de la politique intérieure, par la réorganisation des structures gouvernementales et administratives de l'État romain : Hadrien fut le premier Prince, après Auguste, à mettre en ordre la politique intérieure romaine. Cependant, après la mort du Prince, nous dit Spartien, il se répandit

contre lui de nombreuses critiques et le Sénat demanda même qu'on annulât ses Actes, et en particulier ceux qui avaient le plus choqué les Romains conservateurs – c'est-à-dire, pour l'essentiel, l'aristocratie historique des sénateurs et l'aristocratie de l'argent des chevaliers – à savoir ceux qui tendaient à faire de la société romaine une société égalitariste sur le plan du droit, à un tel point qu'Antonin le Pieux, son héritier, auquel les sénateurs, qui voulaient flétrir sa mémoire, avaient refusé d'honorer l'empereur défunt du titre de *Divus* et de lui accorder l'apothéose, menaça les Pères conscrits en ces termes : « *Si vous annulez ainsi, par une condamnation publique les Actes de mon prédécesseur, leur dit-il, alors il vous faut aussi annuler mon adoption, et je ne pourrai plus vous commander.* » ; le Sénat dut s'incliner, non seulement devant cette menace, mais aussi devant la crainte que lui inspirait l'armée. Hadrien fut donc divinisé, il eut droit à un temple, à un collège de prêtres, aux plus grands honneurs et les provinces – qui étaient la richesse essentielle et la raison d'être de Rome – sous un gouvernement stable, dirigé par un Prince libéral comme allait se révéler Antonin, furent plus florissantes que jamais.

Le corps d'Hadrien fut incinéré à Pouzzoles, dans l'ancienne villa de Cicéron, ses cendres furent déposées sous les voûtes du mausolée qu'il avait fait bâtir dans ce but de son vivant dans le quartier du Transtévère, à Rome, où la vie politique reprit très rapidement son cours. L'empereur Hadrien avait pu mourir satisfait de son règne : il laissait derrière lui un Empire romain riche et prospère, dont tous les citoyens étaient maintenant égaux en droits, de la Bretagne supérieure jusqu'au golfe Persique, de la vallée du Rhin à celle du Nil et à toute l'Afrique du Nord et dont toutes les provinces étaient régies par une législation uniforme. Les prétentions de la vieille classe aristocratique romaine avaient été nivelées sur les idées politiques du stoïcisme, qui avaient commencé à fleurir sous Néron, et Antonin le Pieux, fils et petit-fils de consulaires, qu'Hadrien avait adopté, triompha, comme nous l'expliquons plus loin, de la résistance des sénateurs : il obtint que cette noble

assemblée s'inclinât *in extremis* devant ses exigences à lui, Antonin le Pieux, qui héritait le principat et qui avait désigné pour lui succéder au consulat son fils adoptif, Marc Aurèle, et le frère de ce dernier, Lucius Verus.

Le tableau ci-après résume le jeu complexe des passations de pouvoir, depuis l'avènement d'Hadrien jusqu'à celui de Marc Aurèle. On constate, à le lire, d'une part qu'Hadrien ne survécut que peu de mois aux dispositions qu'il avait prises pour assurer la stabilité de l'Empire, et, d'autre part, qu'à la mort d'Hadrien, en 138, Marc Aurèle n'était encore que questeur, mais qu'il n'en fut pas moins choisi comme *césar* par Antonin, le nouvel *auguste*, et qu'il obtint pour la première fois l'honneur des faisceaux consulaires en 140 et les honneurs qui allaient le conduire ensuite au principat, à savoir la puissance tribunitienne et *l'imperium* proconsulaire en 146, à l'âge de vingt-cinq ans.

117 – 10 août. Mort de Trajan à Sélinonte.

Avènement d'Hadrien aussitôt la mort de Trajan connue à Rome.

138 – 25 janvier ou 25 février. Règlement successoral établi par Hadrien : il adopte Antonin, qu'il désigne comme *césar*, et celui-ci adopte Marc Aurèle (né en 121) et son frère Lucius Verus.

10 juillet. Mort d'Hadrien à Baies, Antonin proclamé *auguste*.

5 décembre. Avènement d'Antonin appelé « le Pieux ». Marc Aurèle questeur et désigné comme *césar* pour l'année 140.

140 - 1^{er} janvier. Premier consulat de Marc Aurèle qui est associé aux pouvoirs d'Antonin (*auguste*) tout en restant lui-même *césar*.

143 - Fronton consul avec Aristide

145 - Second consulat de Marc Aurèle qui épouse Faustine la Jeune

146 - Marc Aurèle reçoit la puissance tribunitienne et l'imperium proconsulaire.

161 - Mort d'Antonin le Pieux, Marc Aurèle devient *auguste*. Troisième consulat de Marc Aurèle, son frère L. Verus consul associé.

Au contraire de ce qui s'était passé sous les Julio-Claudiens, la passation des pouvoirs, à Rome, de l'avènement d'Hadrien à celui des Antonins et de Marc Aurèle s'est faite sans complots et sans guerre civile, mais selon la loi.

*

**

Marc Aurèle n'avait encore que dix-sept ans et six mois lorsque son père adoptif, Antonin le Pieux, qui lui avait transmis son nom d'*Aurelius* en l'adoptant sur l'ordre d'Hadrien, le 25 janvier 138⁽⁴³⁾, ce même jour où lui-même était adopté par l'empereur, devenait à son tour Prince du Sénat et *Imperator*. À partir de ce moment, la vie du jeune homme va se transformer du tout au tout : sans dire vraiment adieu aux longues discussions qu'il soutenait avec le rhéteur Fronton, au Palais ou en Campanie, sur l'idée métaphysique de liberté ou sur l'ordre du monde, le jeune homme va devoir se préoccuper de mille problèmes terre à terre, comme l'état des routes dans les provinces ou l'organisation des marchés à Rome, tout en réfléchissant, dans le même temps, à la manière dont il régnera et dont il va réorganiser l'Empire, problème qu'aucun des Julio-Claudiens successeurs d'Auguste n'avait soulevé depuis la mort de ce dernier. Par ses réformes, et avec l'aide de collaborateurs efficaces et compétents, Marc Aurèle va transformer la société romaine, dans tous les domaines, non pas à la manière d'un politique cherchant à satisfaire un quelconque électorat, mais en véritable homme d'État comme l'était précisément Auguste, et l'on peut dire qu'il y parvint.

Voici d'abord une chronologie résumée des

principaux événements de la vie personnelle de Marc Aurèle et des magistratures qu'il a exercées (pour ses campagnes, voir le chapitre suivant). On constatera que, s'il accéda très jeune à son premier consulat (à moins de vingt ans), sa marche au pouvoir fut ensuite extrêmement lente. Il faut se méfier des apparences de cette chronologie : nous ne possédons guère d'autre source que *l'Histoire Auguste*...

121 – 26 avril. Naissance de Marcus, qui sera adopté, avec son frère, par Antonin le 25 février 138 (ou le 25 janvier 138).

138 – 5 décembre. Marc Aurèle nommé questeur, puis *cæsar* et consul désigné pour 140. Fiancé à Faustine la Jeune.

140 - Premier consulat de Marc Aurèle.

145 - Deuxième consulat de Marc Aurèle, avec Junius Rusticus, qui avait été son maître de philosophie dans sa jeunesse.

Marc Aurèle épouse Faustine la Jeune.

146 - Marc Aurèle reçoit la puissance tribunitienne et l'*imperium* proconsulaire.

161 - Troisième consulat de Marc Aurèle, avec L. Verus.

7 mars. Mort d'Antonin ; Marc Aurèle reçoit le titre d'*auguste*, il prend son frère, L. Verus, comme *cæsar*.

31 août, naissance de Commode, fils de Marc Aurèle.

169 - Mort de Verus (de la peste).

173 - Début de la rédaction des *Pensées* (?).

175 - Avril-mai. Rébellion d'Avidius Cassius en Orient ; Marc Aurèle en Syrie : mort de Faustine à Halala.

176 - Octobre. Retour de Marc Aurèle à Rome.

23 décembre. Triomphe de Marc Aurèle et de

Commode.

180 – 17 mars. Mort de Marc Aurèle devant Vienne.

1. Les collaborateurs du Prince

Pour opérer les grandes réformes qui lui semblaient indispensables à la réorganisation de la société romaine, Marc Aurèle sut s'entourer des collaborateurs qu'il jugeait comme les plus capables de le seconder dans ses vues réformatrices, et il n'eut garde d'oublier les philosophes qui l'avaient initié, quand il était jeune, au stoïcisme, tel qu'on le comprenait à Rome, c'est-à-dire dépouillé de sa rigueur première. Dès la seconde année de son règne, il nomma consul un de ses anciens maîtres de philosophie, Junius Rusticus, qui devint ensuite préfet de la Ville, une des plus hautes dignités administratives romaines.

2. Marc Aurèle et le Sénat

Les premiers titulaires du principat, depuis Auguste jusqu'à Antonin le Pieux, avaient courbé le Sénat sous leur autorité ; Marc Aurèle, pour des raisons ou des motifs que l'on ignore, redonna à cette assemblée son prestige et son lustre ; voici ce qu'en dit son biographe, qui rapporte dix-huit manifestations du Sénat en sa faveur au cours de son principat :

« Aucun empereur n'eut autant de déférence pour le Sénat. C'est ainsi que, pour l'honorer, il confia à de nombreux préteurs et consuls sortis de charge le soin de régler diverses affaires (...). Il fit entrer au Sénat un grand nombre de ses amis, en les versant directement parmi les édiliens ou les préteurs (...). Voici comment il manifesta également sa déférence envers les sénateurs : chaque fois que l'un d'eux devait être jugé pour crime capital, il étudiait minutieusement le dossier,

en privé, avant d'en débattre en public et il interdisait aux chevaliers romains [*classe inférieure à celle des sénateurs*] de prendre part à ce genre de procès. Lorsqu'il se trouvait à Rome, il se faisait une loi d'assister aux séances du Sénat, alors même que rien n'y réclamait sa présence ; s'il avait à y traiter quelque sujet qui l'intéressait, il revenait à jour fixe, fût-ce même de sa résidence de Campanie. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, X, 2-7.)

À ce stade de l'histoire romaine, c'est-à-dire depuis l'avènement de Trajan, on peut commencer à se demander à quoi pouvait bien servir le Sénat. À la mort d'un Prince, son rôle se limitait à entériner l'avènement de son successeur, présenté par les prétoriens ; s'agissant de légiférer, son rôle consistait à entériner le texte des sénatus-consultes ou des édits de l'empereur ; s'agissant de la défense armée de l'Empire, son rôle était d'officialiser une guerre, décidée par le Prince ou déjà commencée par les légats responsables des territoires lointains, d'ouvrir les caisses du Trésor public si nécessaire, et d'enregistrer le traité de paix qui y mettra fin ; s'agissant de l'administration de l'Empire, de veiller à remplir régulièrement le Trésor public par le moyen de l'administration fiscale et de faire en sorte que les magistrats, élus ou nommés, puissent accomplir leurs diverses fonctions. Pour tout dire, après les règnes autoritaristes d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Néron et des Flaviens, le Sénat romain avait été politiquement laminé, et il était devenu une sorte de chambre d'enregistrement qui risquait tout au plus de ralentir les actions du Prince, mais non point de les entraver. Marc Aurèle eut l'habileté – calculée ou spontanée, on l'ignore – de se créer des amitiés au sein de l'ordre sénatorial dès sa jeunesse, ce qui explique peut-être en partie l'heureux et rapide parcours politique de *l'homo novus* qu'il était pour les vieux aristocrates romains. Ainsi, nous rapporte son biographe :

« Marcus fréquenta les écoles publiques de

déclamateurs dès sa jeunesse [*ce qui laisse supposer qu'il se dirigeait déjà vers une carrière d'homme public*] et, parmi ses condisciples, il se prit particulièrement d'affection pour Sejus Fuscianus et Aufidius Victorinus, membres de l'ordre sénatorial, ainsi que pour Baebius Longus et Calenus, de l'ordre équestre. » (*Ibid.*, III, 8.)

3. *La justice*

Marc Aurèle s'attacha particulièrement au bon fonctionnement de la justice, et, persuadé qu'il n'y a pas de bonne justice si elle est lente à se manifester, il veilla personnellement à la prompt expédition des affaires et il porta à 230 le nombre de jours par an où il était possible de plaider et de la rendre (jours dits « *fastes* »). Par ailleurs, l'*Histoire Auguste* nous apprend que, dès son entrée en fonction, Marc Aurèle institua aussi quatre magistrats supérieurs, les *juridici*, dont la compétence s'étendait sur toute la péninsule italienne et qui coiffaient les juges municipaux, mais il est très peu explicite quant à leurs fonctions ; voici ce qu'il écrit :

« En dotant l'Italie de « *juridici* », Marc Aurèle se référa à l'exemple d'Hadrien qui avait décidé que la justice serait rendue par des consulaires [*d'anciens consuls*]. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, XI, 6.)

Nous n'en savons pas davantage sur l'institution de ces *juridici*, qui semble avoir été l'une des premières réformes accomplies par Marc Aurèle ; le fait qu'il s'agisse de personnages consulaires, donc de magistrats ayant un grade élevé, pourrait faire penser qu'ils avaient sans doute pour rôle d'homogénéiser les décisions judiciaires dans la péninsule.

4. *Le Prince et le peuple*

Selon son biographe, Marc Aurèle se comporta avec les classes populaires comme on le faisait du temps de Caton ou de Marius, se montrant très raisonnable dans tous les domaines, récompensant avec largesse et punissant avec indulgence, supportant même avec patience les insolences de certains, comme le montre cette anecdote rapportée par l'auteur de l'*Histoire Auguste* :

« Un jour qu'un certain Vetrasinus, dont la réputation était détestable, briguait une charge, il lui conseilla de se racheter d'abord auprès de l'opinion publique ; l'autre lui répondit alors que nombre de ceux qui avaient combattu avec lui dans l'arène, il les voyait maintenant magistrats : Marc Aurèle ne s'en formalisa point. Une autre fois, pour ne pas punir à la légère un préteur qui avait commis de très lourdes fautes, il se contenta de confier ses attributions judiciaires à un autre. De même, lorsqu'un contribuable plaidait contre le fisc, jamais il n'avantagea cette administration puissante. En deux mots, il savait se montrer ferme quand il le fallait, mais il savait aussi se montrer modéré. » (HA, *Marc Aurèle*, XII, 3-5.)

Cette modération lui valut quelques temps plus tard les faveurs du Sénat : quand, en 166, son frère Lucius Verus fut revenu d'Orient, où il avait vaincu les Parthes tandis que Marcus était resté à Rome, le Sénat leur accorda à tous deux le titre de Père de la Patrie, à Lucius Verus, pour sa victoire, et à Marcus, parce qu'en l'absence de son frère, il s'était montré raisonnable.

5. *L'état civil et le tutorat*

Les mesures sociales décidées par Antonin puis par Marc Aurèle, l'accroissement considérable et la mobilité des populations romaines occidentales, principalement

celles de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique du Nord, où la classe des « hommes nouveaux » l'emportait de beaucoup, en nombre, sur les deux classes traditionnelles (les patriciens et les chevaliers) de la société romaine classique, la multiplication des procès de succession et d'adoption, le nombre de plus en plus grand d'enfants qui se trouvaient privés de leurs parents, et d'autres problèmes du même genre comme l'identification des contribuables, la gestion du service militaire, etc., tous ces phénomènes que nous qualifions aujourd'hui de *sociodémographiques* exigeaient de pouvoir constater l'état civil de tous les enfants qui naissaient chaque jour à Rome et en Italie, et non pas uniquement dans les classes équestre et patricienne. Dans ce but, Marc Aurèle établit, pour les différentes régions de la péninsule italienne, des officiers d'état civil chargés de recevoir les déclarations de naissance en Italie auxquelles on obligea les parents de condition libre (c'est-à-dire non esclaves) ; quant aux enfants qui naissaient à Rome, ils étaient inscrits sur les registres des préfets du Trésor de Saturne conservés dans le temple dédié à ce dieu, qui était situé sous le Capitole. Voici comment le biographe de Marc Aurèle décrit ces importantes mesures :

« Marc Aurèle fut le premier à décider que les citoyens devraient donner un nom à leurs enfants nés libres, et les déclarer devant les préfets du Trésor de Saturne dans les trente jours suivant leur naissance. Dans les provinces, il créa le corps des archivistes publics auprès desquels les formalités relatives à la naissance étaient les mêmes que celles qui, à Rome, étaient remplies auprès des préfets du Trésor. De cette façon, si un homme né dans une province devait plaider pour prouver sa qualité d'homme libre, c'est par leur intermédiaire qu'il en obtenait l'attestation. Il renforça toute cette législation consacrée aux revendications de la condition d'homme libre et promulgua d'autres lois à propos des banquiers et des ventes publiques. » (HA, *Vie d'Hadrien*, IX, 7-9.)

Vers la même époque, Marc Aurèle instituait une magistrature dont la fonction était de veiller sur le sort des enfants placés sous l'autorité d'un tuteur soit parce qu'ils étaient devenus orphelins, soit pour toute autre raison, la *préture tutélaire*. Dans la société romaine, en effet, le tutorat était une institution presque aussi importante que le mariage, étant donné le nombre important des orphelins de père, conséquence inéluctable des guerres que Rome ne cessait d'entretenir en Europe, en Afrique du Nord et en Orient. Les travaux des démographes modernes, fondés sur les inscriptions funéraires où l'âge des morts est indiqué, ont abouti à des résultats approximatifs, certes, mais suggestifs. Voici, par exemple, des données extraites d'un tableau statistique publié dans les *Actes de l'Académie des sciences archéologiques de Hongrie* (1962, pp. 325-389) par J-Szilagy sur la durée moyenne de vie des hommes et des femmes dans le monde romain selon leurs catégories sociales.

Catégories professionnelles	Hommes (ans)	Femmes (ans)	Échantillon
Esclaves (à Rome)	17,2	17,9	678
Affranchis (à Rome)	26,3	24,5	572
Affranchis (hors de Rome)	26,9	23,4	1 413
Militaires de 2 ^e rang	42,8		1 022
Militaires de 1 ^{er} rang	37,6		1 307
Officiers	39,2		966
Artisans, commerçants	41	33,2	838
Fonctionnaires	39,4		993
Médecins et artistes	43	36,4	132
Prêtres et personnels des temples	58,8	58,2	505
Intellectuels (écrivains, etc.)	40,3	33,1	425

*Durée moyenne de vie des Romains appartenant
aux classes populaires ou moyennes selon leurs activités*

On constate, en lisant ce tableau, que la durée moyenne de vie d'un citoyen romain appartenant aux classes sociales concernées n'était pas très élevée et qu'en conséquence les enfants orphelins – et donc le nombre

des tuteurs – devaient être plus nombreux chez les « pauvres », plus susceptibles d’être grugés, que chez les « riches », d’où la nécessité d’une organisation légale rigoureuse du tutorat dont, nous dit le biographe de Marc Aurèle, ce dernier fut l’initiateur :

« Marc Aurèle fut le premier à nommer un préteur tutélaire pour que l’on s’occupe avec plus de sérieux des tuteurs, qui étaient jusque-là désignés par les consuls et qui n’avaient de compte à rendre qu’à ces derniers. » (*Ibid.* X, 11.)

Ces préteurs spécialisés enquêtaient sur les capacités financières, sociales et morales des tuteurs choisis. Les intentions pratiques de cet édit sont évidentes, mais il traduit aussi l’idéologie stoïcienne du Prince sur la nécessité de conserver son homogénéité au groupe social, telle qu’il l’exprime dans les *Pensées* et que nous retrouverons plus loin (voir ci-après le chapitre V, *Le philosophe*) :

« Un rameau arraché au rameau voisin ne peut pas l’être sans être détaché de la plante tout entière. De la même façon, un être humain séparé d’un seul homme se trouve par là coupé de la société tout entière. » (*Pensées*, XI, 8.)

6. Le législateur de la vie quotidienne romaine

En principe, le magistrat responsable de l’administration de la ville de Rome elle-même était le préteur urbain ; mais les Princes, qui y vivaient quotidiennement, avaient évidemment leur mot à dire en la matière, et les réglementations qu’ils édictaient servaient de modèles à toutes les autres grandes villes de l’Italie (dans les cités provinciales, en Gaule, dans les îles britanniques, en Ibérie, en Afrique du Nord, en Égypte et

en Orient, la législation municipale était de la compétence des gouverneurs de province) ; la biographie de Marc Aurèle qui figure dans l'*Histoire Auguste* énumère simplement, sans les détailler, comment le philosophe rénova la vie quotidienne des Romains et nous ne pouvons faire mieux, ici, plutôt que de la résumer ou de la paraphraser, que de la citer *in extenso*, tant la modernité des règlements institués par le Prince et celle de sa législation pénale est impressionnante :

« Bien qu'il fût très ménager du denier public, lorsqu'il s'agissait de faire des largesses – ce qui est plus un titre de gloire qu'une critique – il donnait de l'argent à des hommes méritants, fournissait de l'aide à des villes en difficulté et, quand cela était nécessaire, faisait remise des impôts fonciers ou des contributions indirectes. Quand il s'absentait de Rome, il donnait des instructions précises pour que l'on veille aux divertissements du peuple romain, en faisant appel aux organisateurs de jeux les plus riches. Car, au moment où il avait enrôlé des gladiateurs pour faire la guerre, le bruit avait couru qu'il voulait ôter au peuple ses plaisirs pour le contraindre à s'adonner à la philosophie.

Il avait décidé que, pour ne pas nuire au commerce, les spectacles de pantomime n'auraient lieu qu'assez tard et non pendant toute la journée. À propos des pantomimes, des rumeurs faisaient état du penchant que sa femme avait pour ces acteurs, mais, dans sa correspondance, il la lave de tous soupçons.

Marc Aurèle interdit par ailleurs que l'on circule à cheval ou en voiture à l'intérieur des villes ; il supprima les bains mixtes, imposa un terme aux mœurs des matrones et des jeunes nobles, et il épura le culte de Sérapis⁽⁴⁴⁾ de certains de ses rites. Le bruit se répandit que certains individus, se faisant passer pour des philosophes, auraient une influence sur l'État et les particuliers, mais il démentit cette assertion.

Marc Aurèle avait coutume de punir tous les crimes et délits par des peines inférieures à celles prévues

normalement par la loi, mais il restait parfois inexorable vis-à-vis d'accusés qui s'étaient montrés coupables de crimes particulièrement odieux. Il instruisait personnellement et avec la plus grande équité les procès où des gens de qualité étaient accusés de crime capital ; c'est ainsi qu'il réprimanda un préteur qui avait étudié trop superficiellement les dossiers des accusés et l'obligea à en reprendre l'instruction, affirmant que la dignité des accusés exigeait qu'ils fussent entendus par celui qui jugeait au nom du peuple. » (HA, *op. cit.*, XXIII en entier et XXIV, 1-2.)

Héritier de la grande tradition socratico-platonicienne, le Prince Marc Aurèle, lorsqu'il légifère, ne peut s'empêcher de moraliser, ainsi dans ces trois maximes, extraites du Livre IX des *Pensées*, qui sonnent comme si elles provenaient de la bouche de Socrate, mais d'un Socrate qui aurait lu les *Évangiles* :

« Celui qui pêche, pêche contre lui-même ; celui qui commet une injustice se fait du tort à lui-même, puisqu'il se rend méchant (IX, 4).

Souvent on est aussi injuste en ne faisant rien qu'en faisant certaines choses (IX, 5).

Si en ce moment, tu es pénétré de la vérité de tes principes, uniquement occupé d'actions utiles à la société, disposé du fond du cœur à recevoir tout ce qui arrive et qui émane de la cause suprême, c'est assez et sois heureux. » (IX, 6.)

Un grand nombre des lois édictées par Marc Aurèle ont été récapitulées, avec bien d'autres émanant d'autres Princes, dans le *Corpus de droit civil* intitulé *Digeste* ou *Pandectes* publié quatre siècles après sa mort (le 17 mars 180) par l'empereur d'Orient Dioclétien, qui régna de 528 à 564 et qui, malgré son titre, contient de

nombreuses parties consacrées au droit pénal. L'éminent spécialiste contemporain de l'histoire et de la civilisation romaines, de la *res Romana*, qu'est Pierre Grimal considère, à juste titre, que l'intérêt primordial porté au droit centralisateur romain par Marc Aurèle, l'empereur, est une conséquence de sa vision stoïcienne de la place qu'il assigne à l'homme dans le monde : pour le philosophe qu'il est, le monde est une seule cité, dont l'essence est unique, et l'homme se rattache, comme un brin d'herbe ou comme un astre, à la nécessité universelle qui règne dans l'univers ; c'est pourquoi, écrit-il dans les *Pensées*, « *Le monde est plein d'amis* », et le sage doit aimer « *l'intelligence très bonne* » qui a organisé l'univers, et, par voie de conséquence, cet univers lui-même.

7. Marc Aurèle et les chrétiens

Déjà au temps de la République consulaire, les gouvernants romains se méfiaient des innovations religieuses, et Tite-Live (59 av. J.-C.-17 apr. J.-C.) mettait dans la bouche du consul Posthumus les paroles suivantes, relatives aux « cultes étrangers » (le christianisme n'est pas alors en cause) :

« Combien de fois, au temps de nos pères et de nos aïeux, les magistrats n'ont-ils pas été chargés d'interdire les cultes étrangers, de chasser les prêtres ou les devins, de brûler des livres prophétiques, d'abolir tout rite, tout sacrifice qui s'écartait de la discipline romaine ! » (Tite-Live, *Histoires*, XXIX, 16.)

C'est ainsi que, nous dit Suétone, les Juifs furent chassés de Rome sous le principat de Claude (*Vie de Claude*, XXX), et que, tant dans la Bretagne insulaire et dans les Gaules, le druidisme fut persécuté par ce même Prince, alors que sous tous les autres rapports il se montrait si favorable aux peuples gaulois et bretons : sur

ses ordres, les Romains abattirent les autels des druides et poursuivirent ces derniers, les armes à la main, jusqu'au fin fond des forêts britanniques et dans les îles sauvages de la mer d'Irlande⁽⁴⁵⁾. Les Romains craignaient en particulier le christianisme naissant, dans lequel ils voyaient une secte juive plus remuante que les autres, et mieux organisée qu'elles ; le fait, notamment, que les chrétiens refusent de célébrer sur leurs autels de fortune des sacrifices en l'honneur du Prince et se soustraient à tous les devoirs civiques, le thème que leurs prédicateurs ne cessaient d'annoncer de l'arrivée d'« *un nouveau règne* » – qui pouvait être interprété par certains comme l'annonce d'une nouvelle dynastie qui chasserait celle des Antonins – tout cela inquiétait les esprits et le premier à réagir fut Trajan : les confréries et les sociétés secrètes, chrétiennes ou non, furent surveillées avec soin ou dissoutes, et les protestations des chrétiens les plus avisés, tel Justin (v. 100-163), qui avait été stoïcien avant de se convertir au christianisme, n'y faisaient rien. Ce dernier, qui était né en Samarie, vivait à Rome ; il était l'auteur de deux *Apologies du christianisme*, dans la première desquelles il avait écrit :

« Si tu entends dire que nous, les chrétiens, nous attendons un royaume, et si tu supposes qu'il s'agit d'un royaume terrestre, tu es dans l'erreur : nous, chrétiens, nous n'attendons que le royaume de Dieu. » (*Apologie*, I, 1.)

La protestation de Justin n'eut aucun effet, et il subit plus tard le martyre à Rome, en 163, tandis que, chaque jour, la prédication ou l'exemple faisaient de nouveaux chrétiens, touchant d'abord la partie souffrante de la société romaine et atteignant peu à peu et très lentement les classes moyennes parmi lesquelles circulaient des maximes nouvelles, et Justin – qui devait devenir plus tard « saint Justin », écrit, s'adressant à Marc Aurèle :

« Nous pourrions vous citer plusieurs des vôtres qui

ont renoncé à leurs violences et à leur tyrannie depuis qu'ils ont pu connaître toute la patience et la force d'âme des chrétiens dont ils se sont trouvés rapprochés par le hasard ou par des relations d'affaires. » (*Apologie I*, 16.)

Chose curieuse, Marc Aurèle, qui ne pouvait pas ne pas connaître le développement semi-clandestin de la prédication chrétienne, dont les écrits moraux sont souvent proches de l'éthique évangélique, ne voit dans la religion du Christ que la doctrine d'une secte, à laquelle – en bon disciple lointain de Socrate qu'il était – il reproche son intolérance et son entêtement ; certes, il faut savoir braver la mort, écrit-il dans ses *Pensées* (XI, 3), mais ce doit être avec gravité et réflexion, comme Socrate avant de boire la ciguë, et non par pure obstination comme les chrétiens :

« Belle est l'âme qui est prête à se dégager des liens du corps, à l'instant même s'il le faut, soit pour s'éteindre ou pour se dissiper, soit pour subsister à part ! Par « prête », j'entends par l'effet de ses réflexions particulières, avec conviction et gravité, sans tragique ostentation, et non par l'effet d'une prédication, par opiniâtreté, comme les chrétiens. » (*Pensées*, XI, 3.)

8. Un bilan ?

Sur le plan de la politique intérieure romaine, le principat de Marc Aurèle, qui a duré, officiellement, de mars 161 (mort de son père adoptif Antonin) à sa mort le 17 mars 180, s'est déroulé sans heurts et n'a connu aucun conflit, ni politique, ni social : le Prince a pris soin de faire participer le Sénat à toutes ses décisions, a rarement légiféré par sénatus-consultes et, inversement, le Sénat n'a pris aucune initiative de ce type. Sur le plan de la paix civile, en revanche, celle-ci a été troublée durant deux mois, en avril-mai 175, mais en Orient, par la rébellion d'Avidius Cassius (voir ci-après pp. 116 *sqq.*).

Dans le cadre de cette bienheureuse paix civile, le Prince a pu prendre un certain nombre de mesures administratives qui ont transformé, sans heurts, la société romaine : la réorganisation quasi totale du système judiciaire dans la péninsule italienne (création des *juridici*, réorganisation des services de *l'état civil*, législation sur les *tutelles* instituant un *préfet des tutelles*, mesures de protection sociale pour les jeunes filles, création d'un octroi à Rome, sénatus-consulte sur les successions).

IV

Le guerrier

La jeunesse de Marc Aurèle fut particulièrement studieuse, et l'histoire nous a conservé les noms des « professeurs particuliers » auxquels il fait allusion dans les quelques lignes des *Pensées*, rédigées en grec, qu'il leur consacre. Ces premiers maîtres lui apprirent l'art de l'éloquence, l'initièrent à la philosophie stoïcienne qui avait fleuri à Rome sous Néron et ils devinrent plus tard ses amis ou ses conseillers ; il y avait parmi eux le rhéteur Marcus Cornélius Fronton, Sextus de Chéronée, le stoïcien Apollonius de Chalcis, et autres orateurs ou grammairiens. Par un de ces hasards qui font la joie des chercheurs, une partie de la correspondance de Fronton (mort vers 170 de notre ère) avec deux de ses disciples, Antonin le Pieux (qui régna de 138 à 161) et Marc Aurèle (qui régna de 161 à 180, c'est-à-dire au temps de sa pleine maturité, entre environ quarante et soixante ans) a été retrouvée en 1814 dans un palimpseste conservé à la Bibliothèque ambrosienne de Milan. Nous pouvons ainsi nous faire une idée de ce que furent les premières émotions de jeunesse et les premières réflexions de Marc Aurèle : elles ne manquent pas d'intérêt, car, sous l'afféterie du style, défaut d'une époque de décadence, on reconnaît dans ses lettres les sentiments de reconnaissance et de gratitude envers un maître qu'il a admiré et aimé. Voici un exemple de cette correspondance avec Fronton, auquel le jeune Marc Aurèle écrit de Campanie :

« Je t'aime plus que personne ne t'aime, plus que tu ne t'aimes toi-même. Je ne pourrais lutter de tendresse qu'avec ta fille Gratia, et j'ai bien peur encore de la

vaincre.

Ta dernière lettre a été pour moi un trésor d'affection, une source jaillissante de bonté, un foyer d'amour : elle a élevé mon âme à un tel degré de joie que mes paroles ne suffisent pas à l'exprimer. » (*Correspondance*, Livre II, lettre n° 5.)

Nous avons déjà dit plus haut que Marc Aurèle occupa les premières années de sa vie à de sérieuses études, que n'interrompaient jamais complètement les fréquents voyages à la campagne qu'il faisait avec ses parents, dans le Latium ou sur les bords du golfe de Naples. À peine les distractions de la chasse, où il suivait son père, et les fêtes des vendanges sous le beau ciel toujours bleu de la Campanie venaient-elles enlever le prince à ses lectures et à ses écritures pendant quelques heures, en été. Il n'était cependant pas insensible aux charmes et au climat de la province napolitaine, qui réunissait, à ses dires, toutes les séductions de l'Italie, comme il l'écrit à Fronton, depuis Naples dont il évoque avec enthousiasme le climat en le comparant à celui des plus aimables villes d'Italie :

« La première moitié de la nuit est douce comme une nuit de Laurente ; au chant du coq, c'est la fraîcheur de Lanuvium ; au lever du soleil, on se croirait dans les hautes forêts de l'Algide ; puis, peu à peu, le ciel s'embrase, on éprouve d'abord la douce température de Tusculum ; quand le soleil est à son midi, on sent la chaleur de Pouzzoles, pour se retrouver enfin vers le soir aussi dispos que sous les frais ombrages de Tibur. » (*Ibid.*, Livre II, lettre n° 2.)

Dans cette Campanie ensoleillée, Marc Aurèle travaille énormément ; il occupe son temps à lire, ainsi qu'il l'écrit à son maître dans une autre missive :

« J'ai lu aujourd'hui depuis la septième heure

[*depuis midi*], et j'ai trouvé dix images ou sujets de comparaison...

Je passe les nuits à étudier : je viens de faire pendant ces derniers jours les résumés de soixante livres en cinq tomes ! Soixante !... » (*Ibid.*, Livre II, lettre n° 9.)

Marcus ne passe cependant pas tout son temps à étudier ; il s'amuse aussi, se promène et, parfois, fait de mauvaises rencontres, comme il le conte d'un ton léger à Fronton :

« J'étais monté à cheval et je m'étais assez avancé sur la route. Tout à coup, nous apercevons au beau milieu du chemin un grand troupeau de moutons. Le lieu était solitaire : deux bergers, quatre chiens, rien de plus. L'un des bergers dit à l'autre, en apercevant notre petite troupe de cavaliers : « Prenons garde, ces gens-là m'ont l'air des plus grands voleurs du monde. » J'entends le propos et, piquant des deux, je fonce sur le troupeau. Les brebis, effrayées, se dispersent et s'enfuient, pêle-mêle, en bêlant. Le berger lance sur moi sa houlette, mais elle tombe sur le cavalier qui me suit, et nous déguerpissons au plus vite. » (*Ibid.*, Livre II, lettre n° 17.)

Toutefois, la rhétorique que lui vantait Fronton dans ses lettres et les promenades dans la campagne napolitaine avaient une puissante rivale dans le cœur de Marc Aurèle : c'était la philosophie. Selon son biographe dans l'*Histoire Auguste*, Marc Aurèle eut pour principaux maîtres, en la matière, un certain Commodus et le philosophe Apollonius de Chalcis, mais il aurait suivi aussi les leçons de nombreux autres auteurs, et en particulier celles des stoïciens implantés à Rome depuis l'époque de Sénèque (mort en 65 apr. J.-C.) et les cours du péripatéticien Claudius Severus Arabianus (dont le fils épousera l'une des filles de Marcus). Le jeune homme avait, dit-on, une telle vénération envers ses maîtres qu'il conservait leurs bustes, en or, dans la petite chapelle de

sa maison où se célébrait le culte de ses dieux Lares⁽⁴⁶⁾. Enfin, comme Marcus était de toute évidence destiné à une carrière publique, on lui fit aussi étudier le droit auprès d'un membre du Sénat, le sénateur Volusius Maecianus ; le jeune homme, qui n'avait pas encore atteint l'âge de quatorze ans, dépensait une telle ardeur aux études que sa santé en aurait été altérée... mais il n'est pas impossible que son biographe se laisse ici emporter par sa vénération envers la mémoire de l'empereur !

Marc Aurèle prit la toge virile, cérémonie familiale qui marquait le passage de l'enfance à l'âge adulte, dans le cours de sa quinzième année et fut aussitôt fiancé à Ceionia Fabia, la fille de Lucius Ceionius Commodus, conformément à la volonté d'Hadrien. Peu de temps après, Marcus fut nommé préfet des « fériés Latines », fête traditionnelle qui était célébrée le 26 janvier de chaque année, à l'occasion de laquelle tous les magistrats romains quittaient la Ville pendant une journée, pour aller offrir un sacrifice à Jupiter Latin, sur le sommet des monts Albains, à l'exception du plus jeune des sénateurs, nommé pour la circonstance « préfet des fériés Latines », qui restait dans la Ville où il était censé les remplacer ; peu de temps après cette première promotion à une charge publique, Marc Aurèle se signala favorablement à l'opinion publique en abandonnant à sa sœur la totalité du patrimoine paternel, afin quelle ne fut pas démunie dans sa vieillesse. Curieux de tout, le jeune homme qu'il était pratiquait le pugilat, la lutte, la course, la chasse aux oiseaux, mais c'était aussi un excellent joueur de paume et il s'exerçait volontiers à la peinture, sous la direction d'un maître alors célèbre, nommé Diognète, par ailleurs philosophe stoïcien. Puis sa passion raisonnable pour la philosophie le détourna peu à peu de toutes ces activités et il devint, selon la formule de son biographe, sérieux sans être austère, vertueux mais sans excès et réservé mais sans mollesse.

*

**

Nous avons vu précédemment qu'en janvier 138,

Hadrien, qui préparait sa succession, avait décidé d'adopter Antonin le Pieux et qu'il avait mis comme condition à cette adoption que ce dernier adopterait à son tour Marc Aurèle, dont il surveillait de très près la formation intellectuelle et la carrière : ainsi l'empereur vieillissant pensait-il pouvoir fonder la dynastie dont Rome avait besoin pour éviter l'engrenage des troubles, voire des guerres civiles, qui éclataient à la fin de chaque principat. Marc Aurèle devint donc comme prévu, à l'âge de dix-sept ans, au début de l'année 138, le fils adoptif d'Antonin, et, peu de temps après, le Sénat lui ayant accordé une dérogation d'âge, il fut désigné comme questeur. Quelques semaines plus tard, le 10 juillet 138, l'empereur Hadrien mourait à Baïes : Antonin le Pieux s'y rendit, pour ramener la dépouille de son père adoptif à Rome où Marc Aurèle, fils adoptif d'Antonin – donc petit-fils par adoption de l'empereur défunt – devait se charger de l'organisation de ses funérailles. Sur ce, le chassé-croisé héréditaire se complique. Antonin le Pieux, soucieux de consolider la dynastie naissante fondée par son père, souhaite que sa propre fille, Faustine, épouse Marc Aurèle, son fils adoptif ; mais celui-ci était déjà fiancé depuis qu'il avait quinze ans (c'est-à-dire depuis l'an 136), à Ceionia Fabia et il répugnait à reprendre sa parole ; il fallut donc le décider à rompre ces fiançailles, ce à quoi s'attacha Antonin le Pieux. Après avoir longuement réfléchi sur les arguments dynastiques avancés par son père adoptif, le jeune Marc Aurèle finit par lui donner son accord et convola avec Faustine. Le mariage, qui eut lieu en 145, fut l'occasion de fêtes magnifiques, car le Prince Antonin était fort riche : au cours des jeux qu'il fit célébrer en l'honneur de l'union de sa fille, on vit défiler dans les arènes romaines non seulement des éléphants, des tigres, des hippopotames et des crocodiles qu'il avait fait venir d'Afrique du Nord, mais aussi des animaux comme on n'en avait jamais vus auparavant à Rome, telles des antilopes *condôma* de l'Afrique méridionale, remarquables par leurs cornes à triple couronne, ou des hyènes grises tachetées.

Une fois les fêtes terminées, Marc Aurèle s'installa avec sa turbulente épouse dans la superbe propriété de

son beau-père, à Lanuvium, sur les pentes des monts Albains... et il devint rapidement l'empereur romain le plus trompé de l'histoire, dont les bouffons professionnels allaient jusqu'à se moquer en scène, désignant au public les amants de la libertine Faustine. Toutefois, à ceux qui le pressaient de répudier l'infidèle, Marcus répondait, invariablement qu'il s'en séparerait volontiers, mais qu'il lui faudrait alors « *rendre la dot* »... ce qui ne l'enchantait guère, car cette dot, c'était l'Empire qu'Antonin le Pieux avait hérité lui-même d'Hadrien et au gouvernement duquel était de toute évidence promis Marcus, pour lequel son père adoptif avait appelé au palais les meilleurs professeurs du monde gréco-romain : Hérode Atticus, pour lui enseigner la littérature grecque, Apollonius de Chalcis pour l'initier à la philosophie et Fronton, comme professeur de rhétorique latine.

Ainsi comblé, le jeune Marc Aurèle avait, on s'en doute, la plus grande vénération pour son père adoptif, mais les mauvaises langues ne manquaient pas, au palais, tel celle d'un certain Valerius Homullus qui, un jour qu'il apercevait la mère du jeune homme en prière devant la statue d'Apollon, dans les jardins du palais, murmura à l'intention d'Antonin qui était proche de lui : « *Cette excellente femme est en train de demander au dieu que tu perdes la vie pour que son fils puisse monter sur ton trône à ta place !* » ; mais ce genre de remarque ne faisait aucun effet sur l'empereur, tant il avait confiance en la droiture et en la sincérité de Marc Aurèle, qui passait son temps plongé dans des livres de philosophie et ignorait les plaisirs des jeunes gens de son âge :

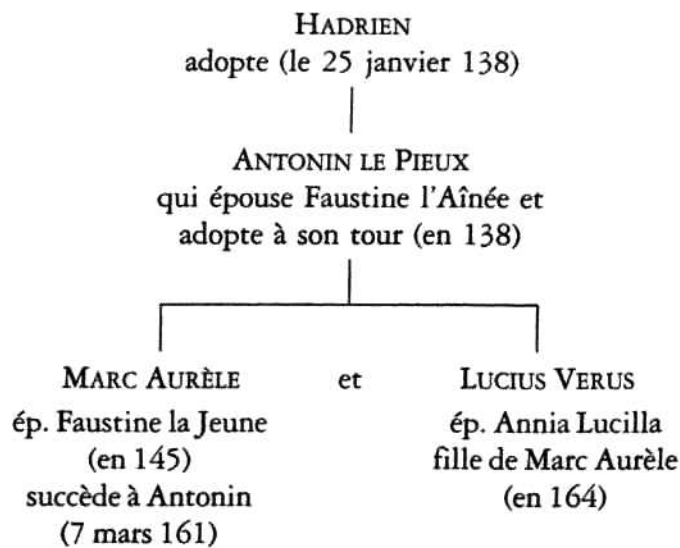
« Pour tout dire, *écrit son biographe*, durant les vingt-trois années que Marcus passa dans la maison de son père adoptif, son comportement accrut de jour en jour l'affection de ce dernier à son égard, car, durant tout ce temps, il ne le quitta que pour deux nuits, et encore non consécutives. C'est pourquoi, lorsque Antonin le Pieux sentit sa fin venir, il convoqua ses amis et les

préfets pour leur recommander fermement Marc Aurèle comme son successeur à l'Empire et il ordonna que la statue en or de la Fortune qui était habituellement dans la chambre impériale fût transportée dans celle de Marc. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, VII, 2.)

Ce fut au milieu de ces soins incessants en vue de la prospérité de l'Empire qu'après vingt-trois ans de règne Antonin le Pieux mourut, le 7 mars 161, âgé de près de soixante-quinze ans, aussi regretté, nous dit son biographe, que s'il avait été enlevé à la fleur de l'âge ; le soir qui précéda sa mort, en présence du préfet de Rome et du préfet du prétoire, il fit savoir ses dernières volontés et, au tribun de service qui vint lui demander, comme il le faisait chaque soir, quel devait être le mot de passe pour la nuit, le Prince, faisant allusion sans doute à la nuit éternelle de la mort qui s'annonçait pour lui, répondit gravement : « *Sérénité* », puis ses yeux se fermèrent et Antonin le Pieux s'éteignit. Cette dernière parole de l'empereur résumait toute la doctrine du stoïcisme, qu'il avait pratiqué toute sa vie et que son fils adoptif devait illustrer.

Dès le lendemain de sa mort, le Sénat accorda, à l'unanimité, le principat à Marc Aurèle, et celui-ci désigna, comme promis, son frère pour être son collègue à l'Empire, sous le nom (qu'il lui donna pour la circonstance) de Lucius Aurelius Verus Commodus, en lui faisant conférer les titres de *césar* et *d'auguste*. Ils se mirent alors tous deux à gouverner ensemble, à égalité : l'Empire romain « *où jusque-là le pouvoir n'avait jamais été partagé, eut pour la première fois deux empereurs* », souligne l'auteur de *l'Histoire Auguste*, et, pour conforter leur alliance, Marc Aurèle fiança Lucius Verus à sa propre fille Annia Lucilla.

Le schéma suivant récapitule cette combinaison familiale et dynastique :



Une fois au pouvoir, Marc Aurèle et son frère eurent à faire face, comme on y a fait allusion précédemment, à diverses difficultés, en Orient d'abord, aux frontières occidentales de l'Empire ensuite, et dont les plus importantes furent : le soulèvement de la Maurétanie (144-145), la guerre contre les Parthes (qui dura cinq années, de 161 à 166, avec de nombreuses interruptions), les tentatives d'invasion de l'Italie par des Barbares germaniques implantés au nord du Danube (guerre contre les Langobards et les Ubiens en 167, guerre contre les Marcomans et les Quades de 169 à 172, contre les Iazyges en 174), celle de la Rhétie et de la Germanie par les Chattes.

*

**

La guerre contre les Parthes fut la grande affaire militaire du principat de Marc Aurèle et de son frère ; voici comment la présente, très succinctement, l'*Histoire Auguste* :

« Après la crue du Tibre, éclata avec les Parthes une

nouvelle guerre que Vologèse avait préparée du temps d'Antonin le Pieux et qu'il déclara sous le principat de Marc Aurèle et de Verus après avoir mis en fuite le gouverneur de Syrie. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, VIII, 6.)

Les Parthes, un peuple apparenté aux Scythes, occupaient depuis la fin du I^{er} millénaire av. J.-C. de vastes territoires au sud de la Caspienne et constituaient une menace permanente pour les territoires que Rome possédait en Orient (principalement : les montagnes de l'Arménie, la Cappadoce, la Syrie et le Liban actuels), comme l'avait jadis prédit César qui avait d'ailleurs conçu en son temps le dessein de conquérir la Parthie, projet que sa mort l'avait empêché de mener à bien. Périodiquement, presque à chaque changement de principat, les Parthes s'élançaient vers l'Arménie et tentaient d'envahir les territoires romains ou appartenant à des alliés de Rome, et, périodiquement aussi, il se trouvait toujours un gouverneur romain d'Orient pour tenter une expédition – défensive, préventive ou punitive – contre la Parthie. Cette situation imposait à Rome d'entretenir en permanence une « armée d'Asie » sur le pied de guerre. Cependant, la dernière guerre entreprise par les Romains contre les Parthes remontait au principat de Trajan (98-117), qui avait mené contre eux une terrible campagne entre les années 113 et 117, dans l'intention d'agrandir l'Orient romain, ce qui lui avait permis de créer les provinces d'Arménie, d'Assyrie et de Mésopotamie (dont les territoires recouvraient, en gros, ceux de l'Arménie et de l'Iraq actuels) ; mais cet empereur n'avait pu jouir de ses victoires, car il était mort inopinément, de maladie, à Sélinonte, en Cilicie, le 10 août 117, alors qu'il rentrait vers Rome avec ses légions. Celles-ci portèrent alors à l'Empire, par leurs acclamations, le petit-neveu de Trajan, Hadrien, qui était alors légat en Syrie, puis les Parthes, vaincus, restèrent en paix avec les Romains et l'on ne parla plus de la Parthie, à Rome, pendant vingt ans, jusqu'à l'avènement, en 138, d'Antonin le Pieux, lorsque leur roi, Vologèse II (122-149), envoya une ambassade au nouvel empereur pour le féliciter de son

avènement et lui offrir une couronne d'or. Antonin accepta la couronne, remercia les ambassadeurs comme il se devait, mais il n'en pensait pas moins : « Rien de bon ne peut venir de cet Orient versatile et hypocrite, dit-il à ses conseillers, qui admiraient le présent ; aujourd'hui ce Persan m'offre une couronne, mais demain il m'enverra des assassins ou me déclarera peut-être la guerre. » Il ne pensait pas si bien dire : deux ou trois années plus tard, une nouvelle ambassade, envoyée par ce même Vologèse II, se présentait à Rome, réclamait d'Antonin le rétablissement du trône royal des Parthes, renversé jadis par Trajan, et faisait des préparatifs pour envahir l'Arménie ; le souverain perse mourut dans le courant de l'année 149, et les choses en restèrent là. À la mort d'Antonin le Pieux, en 161, la guerre, qui menaçait depuis longtemps en Orient, éclata : Vologèse III, fils et successeur de Vologèse II, envahit l'Arménie, où il massacra une légion romaine mal commandée par un certain Severianus, puis il pénétra en Syrie, tailla en pièces l'armée du gouverneur de cette province, Attidius Cornelianus, et y fit de grands ravages, ainsi qu'en Cappadoce.

La situation devenait catastrophique pour Rome, au point que le second empereur romain, Lucius Verus, jeune et inexpérimenté, partit pour Antioche, où il ne put que constater l'ampleur des désastres et laisser la conduite des opérations aux généraux locaux. Bien que cette guerre ait duré quatre années, nous n'en connaissons que quelques épisodes, sans ordre et sans suite ; elle se termina par la victoire – chèrement payée – des deux généraux romains qui avaient été envoyés pour rétablir la situation : Avidius Cassius, qui refoula les Parthes en Mésopotamie, incendia leur capitale, Séleucie, rasa à Ctésiphon le palais des rois de Perse et occupa Babylone, et Statius Priscus, qui se dirigea sur l'Arménie et en chassa les envahisseurs parthes. Ces succès des forces romaines obligèrent Vologèse III à demander la paix, et il dut l'acheter par la perte de la Mésopotamie (l'Iraq actuel). La paix une fois signée, Verus revint à Rome, où il célébra, en compagnie de son frère, Marc Aurèle, sa victoire sur les Parthes par un

triomphe et des jeux solennels, auxquels ils assistèrent tous les deux, montés sur le même char, avec leurs enfants, qu'ils présentaient au peuple comme un gage de l'avenir de leur dynastie. Le Sénat leur vota par acclamations les titres de *Père de la Patrie*, de *Parthique* et de *Médique*, et à ce sujet, les deux frères firent assaut de générosité, se renvoyant l'un à l'autre le mérite de la victoire.

Fronton, le rhéteur, ne put assister au débat qui eut lieu au Sénat à leur sujet, mais il y alla de son couplet de rhétorique dans une lettre qu'il écrivit à Marc Aurèle, qui nous est parvenue et dont voici le texte :

« Lequel louer davantage, celui qui demandait ou celui auquel on demandait ? D'un côté toi, Antonin [*Marc Aurèle, qui était un Antonin par adoption*], qui avais le commandement, et de l'autre ton frère, Lucius Verus, gardant ta déférence. C'est sous tes auspices et par tes armes que les villes de Dausara, Nicephorium et Artaxate ont été prises, mais cette forteresse inexpugnable qu'est le cœur de ton frère [*Marc Aurèle*] quelles autres forces que celles de ton éloquence l'ont assaillie au point d'amener ce frère à te faire accepter le titre d'*Armeniacus* que tu avais refusé ? »

Ces quelques lignes de Fronton font allusion à la modestie dont faisait en général preuve Marc Aurèle, qui refusait régulièrement les titres auxquels il considérait ne pas avoir droit, à la différence de son frère Lucius, dont cette vertu n'était pas la qualité dominante, comme le prouve cette lettre au même Fronton que nous avons de lui, dans laquelle il expose nettement au rhéteur comment il doit présenter son propre rôle dans la « guerre parthique » :

« Tu connaîtras le déroulement de cette guerre par les lettres que m'ont écrites les chefs chargés de la conduite des opérations [*il s'agit d'Avidius Cassius et de*

Stattius Priscus]. En ce qui me concerne, afin que tu puisses te rendre compte de mes plans, je t'enverrai mes écrits, où l'ordre à suivre en toutes choses est tracé. Si tu désires aussi quelques dessins, tu pourras les recevoir de mon adjoint Fulvianus ; mais, pour te mettre plus encore les faits sous les yeux, je t'enverrai quelques mémoires écrits, où l'ordre à suivre en toutes choses est indiqué, et qui te donneront une idée des mœurs et de la richesse du pays.

Si tu veux aussi que je te rédige quelques notes, dis-moi sous quelle forme tu les désires, et je les écrirai, car je suis prêt à tout pour obtenir que mes actions te doivent leur célébrité. Ne néglige pas non plus mes discours au Sénat ou mes allocutions à l'armée. Je t'enverrai aussi mes conférences avec les Barbares. Puis il est une chose sur laquelle je voudrais attirer ton attention : insiste longuement sur les causes et l'origine de la guerre et particulièrement sur les désastres subis en mon absence. Je crois en effet qu'il est nécessaire de faire ressortir toute la supériorité des Parthes avant mon arrivée, afin que mes opérations apparaissent dans toute leur grandeur. »

Malgré sa brièveté, ce document est particulièrement intéressant pour les historiens. Il confirme d'une part le fait que la guerre parthique n'a été conduite ni par Marc Aurèle, ni par son frère, mais qu'elle a été menée par des généraux « professionnels » et, que, d'autre part, dans leurs campagnes lointaines, les Romains recueillaient avec soin les matériaux qui pouvaient les éclairer sur les mœurs et les productions des contrées parcourues par leurs armées.

*

**

L'histoire, qui nous a laissé si peu de documents relatifs à la guerre de Marc Aurèle contre les Parthes, est tout aussi muette sur la deuxième aventure guerrière de cet empereur, sa campagne de Bretagne⁽⁴⁷⁾, dans laquelle nous avons vu précédemment (p. 29 ci-dessus) s'engager

le légat propréteur Calpurnius Agricola. Les troubles que cette province a connus sous son règne ont-ils été provoqués par un mouvement des légions qui y stationnaient en faveur de leur chef, Stadius Priscus, le vainqueur des Parthes ? Ce n'est pas impossible. Que les Bretons se soient spontanément révoltés contre les autorités romaines ? La chose est beaucoup moins probable. Les seuls documents matériels que nous possédions qui puissent nous éclairer sur les affaires britanniques à cette époque sont les suivants :

— une inscription au nom du légat propréteur Calpurnius Agricola sur l'emplacement du fameux mur d'Hadrien⁽⁴⁸⁾, dans le Northumberland, inscription dont on peut déduire, très hypothétiquement, qu'il y aurait eu une tentative de soulèvement dans cette île, plus ou moins abandonnée à elle-même à cette époque ;

— deux passages de l'historien Dion Cassius (Livre LXXI, 14 et 16) qui nous apprennent : 1° que le roi d'Arménie Tiridate II s'étant soulevé contre Rome aurait été fait prisonnier et exilé en Bretagne par Marc Aurèle ; 2° que les Iazyges, un peuple sarmate qui habitait vers les embouchures du Danube et qui avait fait alliance avec Marc Aurèle, lui auraient fourni huit mille cavaliers, dont cinq mille cinq cents auraient été cantonnés dans cette même île britannique (nous verrons plus loin que ces Iazyges seront les premiers à se soulever contre Rome en Occident, avec les Marcomans).

Nous pouvons à peine conclure de ces pâles informations que Rome tenait en réserve quelques forces dans la grande île de Bretagne, mais nous ignorons lesquelles, et dans quel but : était-ce en prévision d'un coup d'État à Rome ou pour renforcer les troupes de l'Empire qui combattaient dans les Balkans et sur le Danube ? Cette dernière hypothèse semble la plus vraisemblable, car, à cette époque, lors du retour d'Orient du second *auguste*, Lucius Verus, un nouveau danger, plus grand que celui qui aurait pu résulter d'une guerre en Orient ou d'un soulèvement breton menaçait Rome : une ligue de Barbares germaniques regroupant des Marcomans, des Alains, des Quades, des Sarmates et

bien d'autres peuples encore qui habitaient au nord de l'Empire, depuis les sources du Danube jusqu'aux frontières de l'Illyrie, s'était formée contre Rome et, déjà pendant la guerre parthique, ces Germains avaient tenté de faire irruption sur le territoire romain. Cette fois-ci, il s'agissait d'une horde de quelque six mille Langobards⁽⁴⁹⁾ et les deux empereurs pensaient donc à marcher en personne contre ces fourmilières de Barbares dont ils surveillaient attentivement, par leurs envoyés et leurs espions, tous les mouvements.

L'opinion publique et le Sénat commençant à s'affoler, et pour rassurer les esprits, Marc Aurèle et Lucius Verus eurent recours à tout l'arsenal des superstitions païennes : des sacrifices expiatoires furent offerts à toutes les divinités du panthéon romain, on fit appel à des rites étrangers, et il n'est pas impossible que les préventions conçues alors contre les chrétiens proviennent des résistances que ces derniers manifestèrent à s'unir aux cérémonies et aux sacrifices païens que dictait à Marc Aurèle et à son collègue leur politique antigermanique.

En fait, à Rome, tout le monde le savait, la seule défense valable contre les invasions barbares était la guerre à outrance, et elle occupa la plus grande partie du règne des deux *augustes*, avec des succès différents ; mais elle n'eut aucun César, aucun Tacite pour la conter et nous ne connaissons son déroulement que par cette dizaine de lignes que lui a consacrées le biographe de Marc Aurèle dans l'*Histoire Auguste* :

« Cependant [en 167], les deux empereurs se mirent en route au moment où les Victovales⁽⁵⁰⁾ et les Marcomans jetaient le trouble partout et où d'autres peuplades, qui fuyaient devant la pression des Barbares venus du Nord, étaient prêtes à entrer en guerre si on ne les recueillait pas.

Ce départ et leur marche jusqu'à Aquilée⁽⁵¹⁾ eurent des suites très favorables, car plusieurs chefs barbares firent retraite avec leur peuple et mirent à mort les

instigateurs du soulèvement. De leur côté, les Quades, qui avaient perdu leur roi, assuraient qu'ils ne reconnaîtraient pas le successeur désigné avant que ce choix ne fût approuvé par les empereurs. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, XIV, 1-2.)

De fait, effrayés par les préparatifs impressionnants que les Romains avaient faits pour porter la guerre dans le Nord, les Barbares sentirent se calmer leur ardeur belliqueuse, la discorde s'installa entre eux puis, dès l'arrivée de Marc Aurèle à Aquilée, leurs principaux chefs se retirèrent avec leurs troupes au-delà du Danube et firent demander la paix, après avoir mis à mort ceux de leurs conseillers qui les avaient encouragés à la guerre, en 168. L'année suivante, les Barbares redevinrent menaçants, et les forces romaines durent intervenir en Vénétie pour mettre l'Italie à l'abri d'une invasion, mais une épidémie de peste se déclara alors dans leurs rangs que le fameux médecin Galien, appelé d'urgence sur le front des opérations, ne parvint pas à juguler : il y eut des milliers de victimes parmi les légionnaires et, le fléau redoublant ses ravages, Marc Aurèle et son frère résolurent, au mois de janvier, de reprendre la route de l'Italie avec leurs troupes. Ils voyageaient dans la même litière et, au mois de février 169, ils approchaient de la ville d'Altinum, en Vénétie, lorsque Lucius Verus, frappé d'apoplexie, mourut subitement sous les yeux de Marcus. Profondément ému, on s'en doute, Marc Aurèle accompagna le corps de son frère jusqu'à Rome, où il le fit déposer dans le mausolée qui avait été élevé par Hadrien à la famille impériale, après lui avoir dédié ses victoires sur les Parthes. L'empereur fit à cette occasion la preuve de son amour pour son frère : connaissant ses vices et les désapprouvant, il n'y fit aucune allusion, le combla de louanges, célébra en son honneur de nombreuses cérémonies religieuses et lui dédia un flamme et un collège de prêtres. Néanmoins, dans le discours qu'il fit au Sénat, il laissa entendre que c'était lui-même, et personne d'autre, qui avait entièrement élaboré la stratégie grâce à laquelle les Parthes avaient été vaincus en 165, et, nous dit son biographe :

« Il ajouta, par ailleurs, quelques mots qui faisaient clairement comprendre qu'il pourrait enfin gouverner l'État ainsi qu'il aurait voulu le faire dès le début de son principat, maintenant qu'il était débarrassé de ce frère trop indolent. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, XX.)

Ces paroles maladroites alimentèrent les rumeurs qui se répandirent à Rome après la mort de Lucius Verus et que rapporte, sans y croire, le biographe de Marc Aurèle dans l'*Histoire Auguste*.

« Aucun prince n'est à l'abri des propos calomnieux et Marc Aurèle n'y échappa pas : le bruit courut qu'il aurait supprimé son frère Verus soit en l'empoisonnant – il lui aurait donné à manger la partie contaminée d'une vulve de truie coupée en deux avec un couteau dont la lame aurait été d'un côté enduite de poison, gardant pour lui la moitié saine, soit encore en recourant au médecin Posidippe, qui lui aurait fait une saignée intempestive. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, XV, 5-6.)

Marc Aurèle pleura donc sincèrement son frère, qu'il remplaça, comme confident et comme collaborateur, par le fils d'un chevalier romain, originaire d'Antioche, un certain Claudius Pompeianus, nettement plus âgé que lui, qui était le gouverneur de la Pannonie inférieure, et qui connaissait bien les pays danubiens que menaçaient les Barbares qu'il avait à affronter. En effet, la guerre contre les Iazyges, les Marcomans et les Quades poursuivait son cours sous le commandement des généraux qui étaient restés en Pannonie à la tête des légions, et, à la fin de l'année 169, ces Barbares avaient pénétré carrément en Italie. Marc Aurèle quitta donc Rome une troisième fois, dans le courant de l'année 170, pour aller les combattre, trouvant dans l'accomplissement de ses devoirs un adoucissement au chagrin que venait de lui causer la mort récente, en cette même année, de son plus jeune fils, Annius Verus, atteint

d'une tumeur à l'oreille.

De quelles forces militaires l'empereur disposait-il, à son arrivée dans la région danubienne, sur le théâtre des opérations militaires contre les Barbares germaniques ? Les historiens latins sont muets sur ce sujet, mais l'épigraphie nous permet de combler quelques lacunes, car les archéologues modernes ont retrouvé diverses inscriptions datées qui nous fournissent des informations précieuses sur la présence des légions romaines chargées de surveiller la Germanie sous le double règne de Marc Aurèle et de Verus, et même sur la marche de certaines. Des trente légions qui devaient assurer la garde des frontières, depuis les forêts et les marécages britanniques jusqu'à la Perse et jusqu'aux grands déserts de sable de l'Afrique du Nord, près de la moitié stationnaient au nord de l'Empire romain dans les Balkans où leur présence est attestée par des inscriptions diverses ; l'historien grec Dion Cassius (155-235), notre unique source écrite sérieuse, nous précise leurs noms et ceux des lieux où elles prenaient leurs quartiers d'hiver :

« Des vingt-trois [*d'autres disent vingt-cinq*] légions qui auraient dû se trouver alors en poste dans l'Empire, dix-sept seulement étaient opérationnelles : la II^e (la légion *Augusta*) prenait ses quartiers d'hiver en Grande-Bretagne ; trois autres légions, la *Gallica*, la *Cyrenaica* et l'*Augusta* étaient respectivement cantonnées en Phénicie, en Arabie et en Numidie ; la IV^e (*Scythia*) en Syrie ; la V^e (*Macedonica*) en Dacie ; les deux VI^e Légions stationnaient l'une (*Victrix*) en Bretagne inférieure et l'autre (*Ferrata*) en Judée ; la VII^e (*Claudia*) en Mésie supérieure ; la VIII^e (*Augusta*) en Haute Germanie ; les deux X^e légions en Haute Pannonie et en Judée ; la XI^e (*Claudia*) en Basse Mésie ; la XII^e (*Fulminata*) en Cappadoce ; la XIII^e (*Gemina*) en Dacie et la XIV^e (*Gemina*) en Pannonie supérieure ; la XV^e (*Apollinaris*) en Cappadoce ; la XX^e (*Valeria* ou *Victrix*) en Bretagne supérieure ; et ainsi de suite. » (Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 24.)

Il convient d'ajouter à ces forces, qui constituaient un ensemble de plus de cent mille hommes, les troupes auxiliaires, qui étaient presque aussi nombreuses, de sorte qu'au total, Rome maintenait sur le pied de guerre, au nord du Danube, près de cent cinquante mille hommes.

Nous ignorons le détail des opérations qui se poursuivirent pendant plusieurs années en Germanie, avec des chances diverses ; plus d'une fois les Marcomans virent fuir devant eux les Romains, et une fois, même, ils les poursuivirent jusque dans Aquilée qui serait tombée entre leurs mains sans le courage de sa garnison. Cet effort de guerre coûtait cher au Trésor public, déjà considérablement épuisé par les distributions gratuites de farine qu'avait imposées une longue disette, au point que l'empereur Marc Aurèle donna l'ordre de vendre aux enchères, dans le Forum de Trajan, les richesses du trésor d'Hadrien : les ornements impériaux, les coupes d'or ou de cristal, les vêtements de soie, les bijoux, etc., comme le rapporte Jules Antonin dans sa biographie :

« Pour ne pas alourdir les charges des habitants des provinces, Marc Aurèle organisa au Forum de Trajan une vente publique des objets de valeur de la cour : il y vendit non seulement des vêtements, des coupes et des vases en or, mais aussi des statues et des tableaux d'artistes en renom. » (HA, *Vie de Marc Aurèle*, XXI, 9.)

Ces efforts financiers et ceux, plus sanglants, des légionnaires portèrent leurs fruits, et Marc Aurèle put reprendre sa guerre contre les Marcomans, qui n'en dura pas moins de quatre ans, de 168 au début de l'année 172.

Jamais, dans leur passé, les Romains n'avaient eu d'ennemis plus braves et plus résistants : on trouvait sur les champs de bataille, rapporte Dion Cassius, des femmes toutes armées parmi les morts et l'hiver même, qui était particulièrement froid dans la vallée du Danube,

n'arrêtait pas les combats, dont l'historien grec nous rapporte quelques péripéties, tel cet engagement entre les Romains et les Iazyges sur la surface glacée du grand fleuve, qui eut lieu au mois de décembre de l'année 170, au cours duquel, habitués qu'ils étaient aux grands froids hibernaux, les Barbares pensaient que les légionnaires ne sauraient progresser sur cette surface polie, où chaque mouvement imprévu exposait à une chute. L'attaque des Iazyges avait donc été plus impétueuse que de coutume, les Barbares se croyaient sûrs de la victoire et ils l'auraient même remportée rapidement, si les guerriers romains n'avaient eu l'idée de poser leurs boucliers sur la glace. S'avancant sur cette surface stable, ils ne craignaient plus de s'accrocher à l'ennemi, de l'attirer à eux et de le renverser, quitte alors à tomber avec lui : mais, comme ils étaient bien armés et qu'ils étaient entraînés aux combats au corps à corps, les légionnaires retrouvèrent leur supériorité habituelle et les Barbares furent vaincus, après avoir éprouvé de lourdes pertes. Les légats et Pompeianus – qui était le gendre de Marc Aurèle – reprirent ainsi plusieurs des provinces danubiennes qui avaient été envahies, l'empereur lui-même donnant souvent l'exemple du courage et promettant des récompenses nouvelles aux généraux anciens consuls qui obtenaient des succès qui, auparavant, leur auraient valu les honneurs d'un triomphe, telle l'attribution aux chefs morts sur le champ de bataille, par décret du Sénat, d'une ou plusieurs statues dans le Forum de Trajan ou dans quelque temple de Rome. Ainsi Dion Cassius nous apprend-il qu'un certain Vindex, qui était préfet du prétoire, ayant péri dans un combat où les Marcomans furent vainqueurs, l'empereur lui fit ériger trois statues ; de même, une inscription en l'honneur de Bassaeus Rufus, qui succéda à ce même Vindex dans ses fonctions, nous fait-elle connaître qu'en récompense de sa conduite dans la guerre contre les Iazyges et les autres tribus sarmates, le Sénat lui décréta également, par ordre de Marc Aurèle, trois statues, l'une, dorée, sur le Forum de Trajan, l'autre, avec toge, dans le temple consacré à Antonin le Pieux, la troisième, avec la cuirasse, dans le temple de Mars Vengeur.

À peine l'offensive contre les Iazyges s'était-elle terminée, en 170, par cette bataille livrée sur le lit glacé du Danube, que Marc Aurèle entreprenait, l'année suivante, une expédition contre un autre peuple germanique établi dans l'actuelle Moravie, qui, après avoir entretenu avec Rome, sous Tibère, des relations pacifiques, s'était allié aux Marcomans et les avait suivis en Vénétie, aventure militaire dont on pourrait écrire que les Romains furent visiblement protégés par une véritable grâce divine contre le peuple des Quades.

On était alors en 171, les premières canicules de l'été avaient rapidement succédé à un long hiver, et les troupes romaines, engagées dans l'intérieur du pays, se trouvaient acculées, après des marches épuisantes, dans une poche où elles se virent tout à coup cernées par l'armée des Quades tout entière. Accablés de chaleur et dévorés par la soif, les soldats romains subissaient, sans avoir la force d'y riposter, les assauts et les coups de ces nouveaux ennemis, et ils auraient péri sur place jusqu'au dernier si l'on n'eut vu, tout à coup, les nuées se condenser jusqu'à devenir noires, les éclairs sillonner le ciel et un orage bienfaisant déverser sur les légions une ondée salvatrice. On vit alors les légionnaires tendre leurs boucliers et leurs casques pour y recevoir l'eau du ciel et apaiser leur soif ardente. Les ennemis, bénéficiant du même orage, les attaquent alors avec une fureur nouvelle et le danger aurait été plus pressant que jamais si la foudre et la grêle qui se mit à tomber n'avaient pas affolé les Barbares dont les uns s'enfuirent de toutes parts et les autres vinrent se réfugier, humbles et désarmés, dans le camp des Romains. Grâce à la foudre, Marc Aurèle avait donc vaincu. Une monnaie de l'époque (un *aureus* de 172) le montre en vêtement militaire, tenant dans la main droite un foudre et dans la main gauche une lance pointée vers le bas : on s'accorde à voir dans cette pièce la commémoration d'une bataille au cours de laquelle l'empereur aurait obtenu par ses prières que la foudre et une pluie miraculeuse anéantissent la machine de guerre de ses ennemis⁽⁵²⁾. Dion Cassius attribue le prodige à l'intervention d'un magicien égyptien, attaché à l'armée de Marc Aurèle,

dont les puissantes incantations auraient su infléchir les dieux de l'Olympe... mais il présente cette explication comme une hypothèse douteuse, dont il n'indique pas l'origine.

*

**

Traités signés avec les Barbares germaniques et rompus par eux, armistices provisoires, nouvelles campagnes limitées souvent à une bataille, toutes ces affaires militaires retenaient Marc Aurèle en Pannonie, lorsque ce dernier apprit, en avril 175 (un an environ après sa victoire sur les Iazyges) qu'un chef habile, en lequel il avait la plus grande confiance et qu'il avait chargé des affaires d'Orient, Avidius Cassius, profitant de son absence loin de Rome, venait de soulever toutes les provinces orientales et de prendre, à Antioche, le titre d'*auguste*. Ce personnage était né en Syrie, où il avait eu pour père un certain Hellodore, qui était devenu préfet d'Égypte après avoir été un habile rhéteur ; puis il s'était signalé dans la guerre contre les Parthes, après laquelle Marc Aurèle lui avait confié le commandement supérieur des forces romaines en Orient et la légation de la Syrie. Lucius Verus, frère de l'empereur et second *auguste*, se méfiait des ambitions d'Avidius et l'avait écrit à Marcus, mais ce dernier, qui cultivait le stoïcisme comme d'autres une religion, considérait que tout ce qui est nécessaire – au sens philosophique – doit arriver, lui avait répondu par la lettre suivante :

« J'ai lu la lettre dans laquelle tu me manifestes des craintes qui ne sauraient convenir à un empereur ni à un gouvernement tel que le mien et qui n'est pas dans l'esprit de mon règne. Si la Nécessité divine veut que Cassius devienne empereur, nous ne pourrons le tuer, même si nous en avons envie (...) ; dans le cas contraire, il tombera de lui-même dans les filets tressés par le destin. (...) Sa mort, dis-tu, assurerait la sécurité de mes enfants : Ah ! que périssent les enfants de Marc Aurèle, si Avidius mérite plus qu'eux d'être aimé, si plus qu'eux il

doit faire le bonheur du peuple. » (HA, *Vie d'Avidius Cassius*, II, 1-8.)

Ainsi, non seulement l'empereur repoussait les soupçons de son frère Verus concernant les ambitions d'Avidius Cassius, mais il confiait à ce dernier le commandement suprême des forces romaines en Orient et lui conservait son poste de légat en Syrie ; Dion Cassius nous apprend que, par la suite, ce général remplit parfaitement son rôle en mettant fin à une rébellion en Égypte, et qu'il conduisit victorieusement des légions romaines jusqu'en Arabie. Par ailleurs, Avidius Cassius, qui était d'une grande rigueur morale, reprochait à Marc Aurèle d'avoir laissé se corrompre la République et il disait de l'empereur :

« Marc Aurèle est sans doute un homme de bien ; mais pour faire louer sa clémence, il accorde l'impunité à ceux dont il blâme la conduite. Où est Caton ? Où sont les vertus de nos ancêtres ? Elles ont disparu depuis longtemps, et l'on ne songe guère à les faire revivre. Marc Aurèle joue au philosophe, disserte sur la clémence, sur la nature de l'âme, sur le juste et l'injuste, mais que ressent-il pour la patrie ? Que dire de ceux qu'il envoie gouverner les provinces ? Faut-il les appeler proconsuls et gouverneurs ces hommes qui croient que de tels postes leur sont confiés par le Sénat ou par l'empereur pour qu'ils y vivent dans la débauche et se gorgent de richesses ? Tout le monde connaît le préfet du prétoire de notre empereur philosophe : trois jours avant sa nomination, c'était un mendiant et, tout à coup, il est devenu riche et de quelle façon, je te le demande, si ce n'est aux dépens de l'État. » (Vulcatius Gallicanus, sénateur, HA, *Vie d'Avidius Cassius*, XIV, 3-5.)

Certes il convient de faire la part de l'irritation d'Avidius, qui le pousse à exagérer dans cette lettre ses récriminations inspirées par son désir de justice, mais on ne peut nier qu'il y avait du vrai dans ses reproches : la

profonde corruption des classes supérieures romaines exigeait plus de sévérité que de clémence de la part de Marc Aurèle, qui fut, par ailleurs, le meilleur empereur de sa dynastie. De sorte que la réaction d'Avidius, lorsqu'elle fut connue à Rome, inspira les plus vives inquiétudes au Sénat : Marc Aurèle était alors au fin fond de la Pannonie, en train de combattre les Germains, les sénateurs craignaient la prompte arrivée, en son absence, d'un prétendant à l'Empire et ils se voyaient déjà mis dans l'obligation de proscrire le prince déchu dont ils admiraient la sagesse pour proclamer par acclamations son vainqueur, en l'occurrence Avidius. L'épée d'un légionnaire leur épargna d'en venir à cette extrémité : Avidius, qui tentait de réduire un soulèvement en Cappadoce fut tué par un centurion de ses propres légions et Marc Aurèle, lorsqu'il fut de retour à Rome, n'eut plus qu'à punir ceux qui s'étaient laissés égarer de leurs devoirs ; mais sa grande clémence naturelle l'en détournait, et il espérait même pouvoir pardonner sa tentative de coup d'État au général Avidius, lorsque le centurion trop fidèle lui apporta sa tête. L'empereur-philosophe rejeta avec horreur cette sanglante offrande, refusa d'accorder audience au meurtrier et lorsque s'ouvrit le procès des complices d'Avidius il mit en garde le Sénat contre les conséquences funestes qu'aurait pour la société romaine l'exploitation vengeresse de sa victoire :

« Qu'on ne verse pas de sang, écrivit-il aux Pères conscrits, que ceux dont les biens ont été confisqués les retrouvent et que les déportés soient rappelés. Plût au ciel que je pusse rappeler aussi ceux qui sont dans le tombeau, car rien n'est moins digne, de la part d'un souverain, que de venger ses injures personnelles. Vous accorderez donc, Pères conscrits, un plein pardon aux fils d'Avidius Cassius, à son gendre et à sa femme ; et pourquoi parler de pardon ?

Ils ne sont pas criminels. Qu'ils vivent donc en sérénité, dans la tranquille jouissance de leur patrimoine ; qu'ils soient riches et libres d'aller où ils

voudront et qu'ils portent en tous pays des témoignages de ma bonté et des preuves de la vôtre. Je demande que les complices d'Avidius qui appartiendraient à l'ordre des sénateurs ou des chevaliers soient à l'abri de la mort, de la confiscation de leurs biens, de la crainte, de la haine et de l'injure. Ménagez cette gloire à mon règne qu'à l'occasion d'une révolte où il s'agissait du trône, la mort n'ait frappé des rebelles que sur le champ de bataille. » (Vulcatius Gallicanus, HA, *Vie d'Avidius Cassius*.)

Alignant ses actes sur ses paroles, Marc Aurèle laissa aux fils du vaincu la moitié du patrimoine paternel, à ses filles leurs bijoux et leurs pierres précieuses et il fut interdit de leur reprocher leurs antécédents familiaux, même au cours d'un procès. Cette clémence dont faisait preuve le fils adoptif d'Antonin le Pieux, qui rappelait aux Romains celle qu'avait jadis manifestée Auguste envers Cinna, fut saluée par les acclamations du Sénat, dont le porte-parole, s'adressant à Marc Aurèle, lui dit solennellement :

« Pieux fils d'Antonin, que les dieux te protègent ! Tu as désiré faire tout ce qui était en ton pouvoir, et nous, les Pères conscrits, nous avons fait ce qui était notre devoir. Nous demandons pour ton fils Commode qu'il hérite le pouvoir légitime que tu possèdes. Affermis la position de ta lignée. Permits à nos fils de vivre dans la tranquillité. Aucune violence ne peut ébranler un bon gouvernement. Nous demandons pour Commode petit-fils d'Antonin la puissance tribunitienne, et nous demandons ta présence, Marc Aurèle : Honneur à ta philosophie, Marc Aurèle, à ta patience, ta science, ta noblesse et ton intégrité ! Tu terrasses tes adversaires, tu écrases tes ennemis, que les dieux veillent sur toi ! » (HA, *Vie d'Avidius Cassius*, XIII, 2-5.)

Ainsi interprétée, la rébellion d'Avidius Cassius serait le produit de l'ambition d'un général qui aurait souhaité, en prenant le pouvoir, régénérer un État

romain dont les dirigeants étaient plus préoccupés de leurs intérêts personnels que de ceux de Rome, et qu'il jugeait en perdition. Toutefois, Dion Cassius laisse entendre un autre son de cloche.

Selon lui, il ne faudrait voir dans la rébellion d'Avidius qu'une banale intrigue féminine, montée de toutes pièces par Faustine la Jeune (Annia Galeria Faustina *Junior*, fille d'Antonin le Pieux, née vers 125 – morte⁽⁵³⁾ en 175 dans le village de Halala, en Turquie moderne, au pied du mont Taurus), cousine germaine et épouse de l'empereur⁽⁵⁴⁾, qui surpassa, dit-on, par ses débordements sa propre mère et qui fut la « Messaline » du règne de Marc Aurèle. Faustine était consciente du fait que son impérial époux risquait fort de mourir avant elle et que le futur empereur, leur fils Commode (né en 171), trop jeune pour régner, serait alors doté d'un régent qui la tiendrait inévitablement dans l'ombre, quel qu'il fut. Elle aurait donc décidé d'intriguer et de précipiter les choses pour décider le général Avidius Cassius – quelle connaissait depuis le temps de la guerre contre les Parthes en Orient – à agir et à prendre le pouvoir dès l'année 175, soit en le lui faisant accorder par Marc Aurèle lui-même, soit en s'en emparant par la force ou par la ruse, ce dont, pensait-elle, Cassius lui serait reconnaissant et la remercierait en l'épousant.

Ici, l'histoire se complique, et il est difficile, compte tenu de leurs divergences, d'accorder les récits de Dion Cassius dans son *Histoire romaine* (Livre LXXXIX) et ceux de l'auteur de la *Vie d'Avidius Cassius* dans *l'Histoire Auguste* ; une chose cependant est certaine, c'est qu'ils aboutissent aux mêmes conclusions : 1° les événements que les romanistes appellent « la rébellion d'Avidius Cassius » se déroulèrent aux mois d'avril et mai 175, et ils ne se transformèrent à aucun moment en guerre civile, ni même en affrontement armé ; 2° l'enjeu de cette rébellion était la prise du pouvoir par Avidius Cassius, poussé par Faustine la Jeune, que celle-ci pensait pouvoir imposer au Sénat ; 3° les habitants des villes d'Orient, dépendant militairement d'Avidius Cassius, qui avaient acclamé celui-ci furent traités par Rome avec la plus grande indulgence et il en fut de

même pour ses légionnaires ; 4° Avidius gagna principalement à sa cause les légions de l'armée d'Orient, sauf celles de Cappadoce, et celles d'Antioche ; 5° le préfet d'Égypte, Caius Calvisius Statianus prit parti pour Avidius (ce qui aurait pu menacer le ravitaillement en blé de Rome si la rébellion avait duré plus longtemps).

En fait, il semble que le mini-coup d'État manqué que fut la « rébellion » d'Avidius Cassius ait été un fait divers militaire sans importance dont les conséquences furent minimales pour Rome, et qui ne surprit même pas Marc Aurèle, mais qui inquiéta au plus au point son épouse, qui le poussa à éliminer Avidius ; son biographe nous l'explique dans l'*Histoire Auguste* :

« C'est au moment où Marc Aurèle se trouva seul à régner, après la mort de son frère Verus, qu'il envoya à son épouse, Faustine, une lettre dans laquelle il lui écrivait : *« Verus était dans le vrai lorsqu'il m'écrivait qu'Avidius désirait s'emparer du pouvoir. Je suppose d'ailleurs que tu as entendu ce qu'on raconté sur lui les envoyés de Verus. Pars donc dans notre villa d'Albe afin qu'avec l'aide des dieux je prenne mes dispositions, et ne crains rien. »* Cette lettre à Faustine nous prouve qu'elle n'était pas au courant du complot. Du reste, nous connaissons la réponse de Faustine à son mari, dans laquelle elle le presse de sévir impitoyablement contre Cassius et dont voici un extrait : *« J'arriverai dès demain dans notre villa d'Albe, comme tu me le demandes. Toutefois je t'exhorte, si tu aimes tes enfants, à poursuivre ces rebelles avec la plus grande rigueur, car généraux et soldats ont pris de si mauvaises habitudes que, si tu ne les écrases pas, ce sont eux qui t'écraseront. »* (HA, *Vie d'Avidius Cassius*, IX, 6-12.)

Le même auteur cite d'autres lettres du même acabit de Faustine à son mari, dans lesquelles elle réclame avec insistance l'arrestation et la condamnation à mort d'Avidius Cassius, en l'exhortant à ne pas faire preuve de clémence et à punir sévèrement ce personnage qui est

l'assassin en puissance de leurs enfants :

« Réfléchis bien à ce que tu vas faire d'Avidius Cassius et ses complices. N'épargne pas des hommes qui ne t'ont pas épargné et qui n'auraient épargné ni moi-même ni nos enfants s'ils avaient été vainqueurs. »
(*Ibid*, X, 4-5.)

Que conclure de ces lettres ? Les intuitions de Faustine, qui n'avaient aucun fondement positif, avaient-elles une raison d'être et son insistance aurait-elle convaincu son impérial époux ? Auraient-elles été suggérées à Faustine par quelques envieux, ennemis d'Avidius ? Marc Aurèle aurait-il eu connaissance, par d'autres sources qu'il n'a pas révélées, d'un coup de force possible ? Sa plus grande crainte était, disait-il à ses proches, qu'Avidius Cassius, soit par honte, soit par remords, ne mît fin à sa vie ou ne tombât sous les coups de quelque sujet loyal, et qu'on lui imputât sa mort.

En l'absence de documents plus précis que la biographie d'Avidius qui figure dans l'*Histoire Auguste*, les historiens modernes ne peuvent se prononcer sur la décapitation d'Avidius Cassius : a-t-elle été ordonnée par Marc Aurèle lui-même ? C'est une affirmation bien douteuse, incompatible avec la personnalité de cet empereur, mais aussi avec sa doctrine philosophique. Aurait-elle été voulue par Commode, l'héritier de l'empereur, qui avait à peine quatorze ans lors de l'assassinat d'Avidius par un centurion anonyme ? Aurait-elle été « commandée » depuis Rome (à cinq ou six mille kilomètres du lieu du meurtre !) par Faustine elle-même ? C'est tout aussi invraisemblable. La seule réponse possible à la question : « *Qui a voulu la mort d'Avidius ?* » est : « *On ne sait pas.* »

Marc Aurèle ne conçut ni allégresse, ni orgueil de la mort d'Avidius Cassius. Son biographe écrit, dans l'*Histoire Auguste*, qu'ils se désola qu'on lui eût enlevé l'occasion de faire preuve de clémence, car il aurait voulu, disait-il, qu'on le capturât vivant, afin d'avoir la

possibilité de lui reprocher son ingratitude et l'oubli des faveurs qu'il lui avait prodiguées avant de le gracier. Par ailleurs, un jour qu'un de ses proches le critiquait pour sa trop grande indulgence vis-à-vis de tous ceux qui avaient trempé dans la tentative de coup d'État d'Avidius, et qui ajoutait : « Que serait-il arrivé si Cassius avait été vainqueur ? », l'empereur lui aurait répondu :

— Il était impossible qu'il le fût, car notre respect des dieux et notre mode de vie ne le permettaient pas.

Marc Aurèle exprimait par ces mots sa conviction philosophique fondamentale, que nous analyserons plus loin, à savoir que seul ce qui est nécessaire, c'est-à-dire conforme à la Raison universelle, se réalise et qu'en conséquence, jamais, dans l'histoire, un bon empereur n'avait été vaincu ou tué par un usurpateur. Puis il énuméra les noms de tous les empereurs romains qui avaient été assassinés, montra que, pour chacun d'eux, il y avait eu des raisons pour justifier leur sort : Néron, disait-il, l'avait mérité⁽⁵⁵⁾, pour Caligula, c'était nécessaire, et, quant à Othon et Vitellius, ils n'avaient pas désiré être empereurs ; en revanche, ni Auguste, ni Trajan, ni Hadrien, ni son père adoptif Antonin le Pieux n'avaient pu être éliminés par leurs adversaires, en dépit de leur grand nombre, parce qu'ils avaient été de bons empereurs, et il en serait ainsi pour lui-même, qui avait la conviction d'être l'empereur dont Rome avait besoin.

Marc Aurèle demanda également au Sénat de ne pas infliger de trop lourdes peines aux rebelles et proposa, à cette occasion, une loi stipulant que, sous son règne, aucun sénateur ne subirait la peine capitale et, finalement, seul un très petit nombre de sénateurs furent condamnés (à des peines légères), tandis que ceux qui avaient été exilés furent rappelés à Rome. Les habitants des villes d'Orient, qui avaient pris le parti d'Avidius furent pardonnés ; seuls les citoyens de la ville d'Antioche furent soumis, pendant un certain temps, à quelques mesures de rigueur : l'empereur leur interdit d'abord les réunions publiques et les spectacles, mais il ne tarda pas à les inclure dans l'amnistie générale qu'il avait accordée. Même l'Égypte, où Cassius avait eu de

nombreux partisans et que Marc Aurèle parcourut après ces événements, lors de son retour à Rome, durant l'automne 175, n'aurait pu croire que le souverain quelle recevait était celui dont elle avait trahi la cause : il y visita ses temples, ses écoles, ses campagnes fertiles, se montrant partout plein de respect pour les traditions locales et plein d'estime pour son peuple. Les souverains de l'Orient s'empressèrent de lui envoyer des ambassadeurs et de renouveler avec lui les traités d'amitié qui les liaient à l'État romain et lui-même parcourut l'Empire dans la mesure où son emploi du temps le permettait.

Au cours de ces voyages, l'empereur visita notamment Smyrne, où il désira entendre le célèbre sophiste grec Aristide⁽⁵⁶⁾, qui ne consentit à parler devant lui qu'à la condition qu'il serait entouré de ses amis et que ceux-ci auraient l'autorisation d'applaudir : Marc Aurèle accepta les exigences du vaniteux rhéteur, et ne demanda pour lui-même d'autre privilège que celui d'être le premier à donner le signal des applaudissements. Il se rendit aussi, bien évidemment, à Athènes (en 176), où il fonda quelques chaires publiques pour les sciences et les lettres et où il se fit initier, par curiosité sans doute, aux mystères d'Éleusis, avide qu'il était de savoir si quelque vérité se cachait sous les symboles et les allégories de ces rites mystérieux. Puis il décida de rentrer en Italie et ce fut sans doute en septembre 176 que Marc Aurèle ordonna à sa flotte d'appareiller et de mettre le cap sur Brindes. Pendant la traversée, son vaisseau essuya une violente tempête et n'aborda ce port qu'avec peine ; pour commémorer cet événement, Marc Aurèle fit frapper une médaille datée de cette année, dont le revers représente une nef avec de nombreux rameurs. Dès son débarquement dans ce grand port de l'Adriatique, en octobre 176, dans le but d'afficher publiquement son amour de la paix, l'empereur quitta sa cuirasse, abandonna ses armes, revêtit la toge civile des citoyens romains et ordonna à ses troupes de faire de même : par la suite, jamais plus, jusqu'à la fin de son règne, les soldats ne porteront en Italie l'habit militaire. Marcus gagna ensuite directement

Rome, où, à peine arrivé, il reçut pour la huitième fois, à cinquante-cinq ans passés, les honneurs d'un triomphe, en compagnie de son fils Lucius Aurelius Commode, le 23 décembre 176 avec, pour la huitième fois aussi, le titre d'*imperator*, qui fut également accordé à son fils, probablement à la suite de quelque victoire obtenue au nord du Danube sur les Germains et les Sarmates par Commode et par ses généraux, comme semblent l'indiquer les médailles frappées dans le courant de cette même année.

Si l'on excepte quelques petits mouvements locaux, la paix était enfin revenue à peu près partout dans l'Empire, et même la frontière du Danube, au nord duquel les Romains avaient établi une ligne de forteresses pour mieux surveiller les Barbares que l'empereur et ses généraux espéraient peu à peu romaniser pacifiquement, était relativement calme ; aussi Marc Aurèle ne bougea-t-il pas de Rome durant toute l'année 177 et la première moitié de l'année 178. Pour honorer la mémoire de sa femme Faustine, qui était morte en 175, il y institua un collège pour jeunes filles nécessiteuses, qui furent appelée *puellae Faustinae*⁽⁵⁷⁾ et qui reçurent des aides alimentaires : un bas-relief romain a été retrouvé, qui représente un groupe de ces jeunes filles entourant Faustine qui verse des grains de blé dans les plis du vêtement que lui tend l'une d'entre elles. Ce fut à la fin du mois de novembre de l'année 178 que le fils de Marc Aurèle, Lucius Aurelius Commode, épousa Bruttia Crispina, la fille d'un riche sénateur, et de grandes largesses furent offertes au peuple à cette occasion : en particulier, l'empereur ordonna que l'on brûlât sur le Forum tous les titres de dettes et arriérés envers l'État et, depuis la Germanie, où il était reparti en campagne, il fit parvenir en 178 à la ville de Smyrne, qu'un tremblement de terre venait de détruire, les sommes nécessaires à la reconstruction de cette belle capitale de l'Ionie, ce qui était le signe que la crise financière qui avait touché Rome au début de son règne avait définitivement pris fin, du fait de sa bonne administration et que le Trésor public était de nouveau rempli.

Cependant, dès l'été 178, peu avant le mariage de son fils Commode, Marc Aurèle était rappelé dans le Nord par le commandant en chef des troupes romaines sur le Danube, le légat Helvius Pertinax, qui ne parvenait plus à maintenir les Iazyges et autres Barbares à bonne distance du Danube, et qui lui faisait savoir que tous les chefs militaires souhaitaient sa présence sur le théâtre des opérations. L'empereur, qui avait alors cinquante-sept ans, n'hésita pas une seconde : en quelques jours, il réunit sur le Champ de Mars les légions qu'il gardait en réserve près de Rome, demanda aux augures de prendre les présages, se rendit au temple de Mars où il se saisit d'une pique, en trempa, comme c'était la coutume, la pointe dans une cuvette contenant du sang, la lança dans la direction du pays où il allait combattre pour la dernière fois, et, le 3 août 178, accompagné de son fils Commode, il partait vers le Danube et la Germanie à la tête de son armée, que commandait le légat Pertinax.

La carrière de ce général, sur laquelle nous allons nous pencher rapidement, montre bien les transformations qu'avait subies la société romaine à l'époque des successeurs d'Hadrien. Alors que, du temps de la République cicéronienne, et sauf quelques rares exceptions, jusqu'à l'époque de Néron et même de Vespasien, le destin politique d'un Romain était en général étroitement lié à la classe sociale dont il était issu et qu'il était, en quelque sorte, tout tracé, il n'en était plus de même depuis que beaucoup de grandes familles patriciennes avaient été ruinées par les guerres civiles et que de nombreux citoyens plébéiens étaient venus à Rome en provenance des provinces orientales où ils avaient fait fortune. C'était le cas du général Pertinax, né en 126⁽⁵⁸⁾ fils d'un marchand de bois et de charbon, qui, après avoir reçu une bonne éducation dans les écoles publiques romaines, débuta dans la vie comme professeur de grammaire dans ces mêmes écoles ; mais, nous dit le biographe de Pertinax dans *l'Histoire Auguste* :

« Comme ce métier n'était pas très lucratif, il

chercha, par l'entremise de l'ancien consul Lollianus Avitus, qui était le patron de son père, à obtenir une charge de centurion. Puis il partit pour la Syrie comme préfet de cohorte sous le règne d'Antonin le Pieux, et là il fut contraint par le gouverneur de Syrie, pour avoir utilisé sans autorisation le service de la poste, à retourner à pied d'Antioche au lieu de son cantonnement. » (HA, *Vie d'Helvius Pertinax*, I, 5.)

Puis Pertinax parcourut toutes les étapes de la carrière qui était le sort commun de tous les administrateurs romains de valeur : il va passer de poste en poste et de province en province et sera, successivement, préfet de cohorte en Syrie puis en Bretagne⁽⁵⁹⁾, commandant d'un escadron de cavalerie dans cette même province, commissaire principal de la voie Émilienne en Italie, commandant de l'escadre de Germanie sur le Danube, receveur général du fisc romain en Dacie, commandant d'un bataillon de légionnaires, sénateur (mais, occupé par ses obligations militaires, il ne siégera pas encore au Sénat), général commandant la I^{re} Légion avec laquelle il se signala en Rhétie et en Norique contre les Barbares qui menaçaient l'Italie, et finalement consul (élu) en Syrie, où il terminera ce brillant parcours administratif au service de Rome.

C'est alors qu'il était en poste à Antioche que Pertinax contribua à réprimer, en 175, le soulèvement d'Avidius Cassius en Syrie ; il fut ensuite gouverneur de la Mésie, puis de la Dacie et enfin de Syrie, où ses ennemis politiques l'accusèrent de s'être enrichi aux dépens de ses administrés, mais il semble que cette accusation ne soit pas fondée : d'après son biographe, il fut un gouverneur de province intègre jusqu'à la mort de Marc Aurèle, mais, comme tous les gouverneurs d'Orient, Pertinax eut de nombreuses occasions de faire de bonnes affaires commerciales sans avoir besoin d'exploiter les colons romains ; sans doute achetait-il à bas prix des objets – bijoux, statues, manuscrits grecs, etc. – dont les riches habitants de Rome raffolaient, mais on n'a aucune trace, dans les documents qui ont été

retrouvés, de plaintes ou d'accusations de ses administrés ; Capitolin nous rapporte simplement que son appétit pour l'argent « *lui valut d'être l'objet des lazzis du peuple* » (HA, *Vie d'Helvius Pertinax*, II, 1.) À son retour d'Orient, sous le règne de Commode (180-192), le fils et successeur de Marc Aurèle, le général-gouverneur Pertinax occupa pour la première fois son siège au Sénat, mais le tout-puissant ministre du nouvel empereur, Perennis, jaloux de sa réputation, lui ordonna de se retirer en Ligurie, sa province natale, dans sa villa familiale... et de s'y faire oublier⁽⁶⁰⁾ ! Pertinax fut ensuite nommé proconsul de la province d'Afrique, puis préfet de Rome et consul pour la deuxième fois en 192 (douze ans après la mort de Marc Aurèle) ; il devait mourir le 28 mars 193, au cours d'une émeute des prétoriens, qui envahirent le palais impérial, massacrèrent cet empereur de pacotille qu'ils avaient élu en janvier, coupèrent la tête à son cadavre et la portèrent à travers Rome au bout d'une pique.

V

Le philosophe

Au cours des dix dernières années de sa vie et à des époques très différentes, le Prince Marc Aurèle a mis par écrit en grec, d'une manière apparemment disparate, un certain nombre de réflexions (497 exactement), tenant les unes en deux ou trois lignes, les autres en une ou deux pages d'un livre imprimé moderne de format *in-16* qui, à l'exception de quelques-unes (principalement celles du Livre I des *Pensées*, qui sont autobiographiques), sont des maximes ou des conseils sur l'art de vivre serein. Ces notes, qui ne constituent pas un texte suivi, mais qui semblent être plutôt une sorte de « Journal » moral personnel, Marc Aurèle n'a pas éprouvé le besoin et n'a pas exprimé le désir de les divulguer ou de les voir publiées ; il n'est cependant pas impossible, cependant, qu'il ait lu ou qu'il ait évoqué quelques-unes d'entre elles, au cours de conversations avec des proches, mais, quoi qu'il en fut, aucun auteur ancien ne les mentionne, pas même l'auteur de sa biographie dans l'*Histoire Auguste*, qui n'y fait aucune allusion et l'on ignore totalement ce que ces notes sont devenues par la suite, ni qui les découvrit et les publia, en 1599, chez un imprimeur zurichois.

Voilà tout ce que l'on peut dire de « factuel » sur les *Pensées* de Marc Aurèle qui, dans sa vie d'empereur romain, a eu des sujets, des conseillers, des amis et des ennemis, qui a promulgué des lois, signé des traités, soutenu une correspondance abondante avec ses proches (en particulier avec Fronton), mais qui, curieusement, ne doit sa réputation de « philosophe » qu'à un petit livre de réflexions personnelles sur la manière de se comporter dans l'existence, c'est-à-dire un livre de moraliste

« pratique », qui n'aborde aucun des grands problèmes métaphysiques, épistémologiques et éthiques de la philosophie qu'avaient posés et traités six ou sept siècles plus tôt Socrate, Platon, Aristote et les premiers stoïciens.

Le biographe anonyme de l'*Histoire Auguste* nous apprend, dès la première ligne de sa *Vie de Marc Aurèle* (qu'il intitule : « *Vie de Marc Antonin le philosophe* » (Marcus portait, on l'a dit, le nom de famille de son père adoptif, Antonin le Pieux), qu'il « *cultiva la philosophie pendant toute son existence* » (HA, I, 1), et il précise, quelques lignes plus loin, après avoir énuméré les noms du père, du grand-père et de l'arrière-grand-père de l'empereur, ainsi que ceux de ses premiers précepteurs, qu'il s'est passionné pour la philosophie dès l'âge de douze ans, et que son premier professeur de philosophie aurait été le stoïcien Apollonius de Chalcis. En revanche, au tout début de son livre, Marc Aurèle lui-même nous donne une tout autre information. En effet, depuis le temps de Néron et de Sénèque, la philosophie était devenue hautement à la mode, à Rome, où s'étaient créés des « cercles » d'études très appréciés et plus ou moins tolérés par le pouvoir, et les professeurs de ne manquaient pas ; le sien, nous l'avons vu plus haut⁽⁶¹⁾, se nommait Diognète et il était... peintre : il le familiarisa avec l'art de la discussion. Puis, dès qu'il eut pris la toge virile, dans sa quatorzième année, Marcus fut confié à Junius Rusticus, un stoïcien pur et dur, adversaire des mœurs superficielles de la société romaine et dont il nous résume l'enseignement dans les *Pensées* :

« De Rusticus j'ai appris ceci :

Me mettre dans l'esprit qu'il faut redresser son caractère et surveiller ses mœurs.

Ne pas quitter le droit chemin pour vouloir imiter les sophistes.

Ne point écrire sur les sciences abstraites.

Ne point m'amuser à déclamer des harangues faites à

plaisir.

N'avoir pas la vanité de faire des exercices publics, ou des largesses extraordinaires.

Laisser là l'étude de la rhétorique, de la poétique, du beau style.

Ne pas me promener chez moi en toge de cérémonie.

Éviter tout autre faste.

Écrire mes lettres en style simple, comme celle qu'il écrivit de Sinuesse⁽⁶²⁾ à ma mère.

Pardonner de bonne grâce les injures et les fautes au premier signe de repentir.

Lire avec attention, sans me contenter de comprendre à peu près.

Ne pas croire légèrement les grands parleurs.

Ce fut ce Rusticus qui me procura les *Entretiens mémorables* d'Épictète : il les fit venir de chez lui. »

(*Pensées*, I, 7.)

Toutefois, l'enseignement de Rusticus n'était qu'une introduction à la philosophie stoïcienne, dont le grand maître, à Rome, était Apollonius de Tillante qui, nous confie Marc Aurèle dans ses *Pensées* (I, 8) fut alors pour lui « *un exemple vivant* » et lui apprit, écrit-il, « *à être libre et ferme, sans irrésolution, sans regarder un seul moment autre chose que la droite raison* ». Marc Aurèle a développé ces règles de vie et quelques autres, à l'époque de la campagne qu'il mena contre les Quades et les Marcomans, en 168/169, il nous l'apprend lui-même dans la dernière ligne du Livre I des *Pensées*, où il écrit : « *Ceci a été écrit dans le pays des Quades...* », et il était certainement sincère lorsqu'il les prônait, mais il ne les a pas inventées : il les a empruntées à cinq ou six auteurs grecs, qu'il nous cite dans les derniers paragraphes de ce Livre I (Apollonius de Tyane, Sextus, Alexandre le Grammairien, Alexandre le Platonicien, Catullus, Domitius, Athénodore), dont on ignore tout des écrits,

jusqu'à leur titre, ce qui nous pousserait à penser qu'il s'agissait non pas des inventeurs mais des diffuseurs de la doctrine morale du stoïcisme⁽⁶³⁾, dont la paternité revient presque intégralement à Épictète (v. 50-v. 130), l'auteur des deux grands classiques de la morale stoïcienne, les *Entretiens* et le *Manuel*.

Cette morale repose sur une métaphysique de la nécessité, qui se trouve au sein de la cosmologie stoïcienne et qui peut s'énoncer ainsi : le monde est parfait et nécessaire à chaque instant, dans sa totalité ; il ne comprend que des êtres corporels, qui peuvent être rapportés à deux principes : la raison (ou Dieu), qui agit, et la matière, qui pâtit. La raison est l'unique cause de tout ce qui se produit dans la matière, quelle pénètre à la manière d'un souffle (*pneuma*) : puisque tous les êtres individuels ont la possibilité d'agir, il agissent, et puisque leur pouvoir émane d'un souffle divin unique, leurs actions sont cohérentes et il en résulte l'univers ordonné que nous connaissons, avec la sphère des fixes, les planètes, la Terre et les êtres vivants. Ce monde où tout se tient est soumis à une nécessité absolue, mais il n'est pas éternel et, au bout d'une certaine période, que les stoïciens nomment « la grande année », une conflagration universelle reconcentre toute sa matière dans le sein de Zeus, et le monde retourne à sa perfection initiale à partir de laquelle l'histoire va recommencer, identique à celle de l'ère précédente : « *Socrate aussi renaîtra* ». L'idée fondamentale du stoïcisme métaphysique est là, et Marc Aurèle, qui a bien compris Épictète, l'explicite en termes simples :

« Considère que tout ce qui se fait n'est que transformation, et accoutume-toi à cette pensée, à savoir que la nature universelle n'aime rien tant qu'à changer les choses qui sont, pour en faire à nouveau de semblables. Tout ce qui existe est comme la semence de ce qui en proviendra. » (*Pensées*, III, 32.)

Le sage doit donc ambitionner seulement d'avoir un

langage d'une sincérité rigoureuse, l'esprit de justice, d'agir utilement et une résignation absolue aux accidents de la vie, qui sont soumis à la nécessité des choses. Que l'homme, donc, s'abandonne à la Parque qui décide de couper le fil de sa vie, et qu'il considère que rien ne disparaît mais que tout se transforme ; et Marc Aurèle en appelle à Héraclite :

« Ne jamais oublier ce mot d'Héraclite : la mort de la terre est de se tourner en eau ; la mort de l'eau, de se retourner en l'air ; celle de l'air, de se tourner en feu, et réciproquement.

Souviens-toi aussi du voyageur qui ne sait plus où aboutit la route qu'il suit.

Songe que la plupart des hommes vivent en désaccord avec la raison qui préside à l'ordre des choses, bien qu'elle soit sans cesse sous leurs yeux, et qu'ils trouvent étranges des choses qu'ils rencontrent tous les jours dans leur chemin. » (*Pensées*, III, 46.)

Ce que prêche en dernière analyse Marc Aurèle, c'est non pas la résignation chrétienne aux décisions divines, mais la résignation volontaire à l'ordre rationnel des choses : à la manière d'Épictète dans son fameux *Manuel* – dont il s'est indiscutablement inspiré – il propose dans ses *Pensées* plusieurs « recettes » aux hommes pour s'accommoder de leur destin, et il le fait avec une éloquence et une simplicité qui expliquent le succès qu'a connu dans le monde chrétien ce petit livre depuis sa publication par un libraire zurichois. C'est tout le charme de cet ouvrage, qui n'est pas, comme l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, un traité abstrait de philosophie morale, cherchant à décrire le « Bien en soi », la vertu éthique et en quoi consiste l'action morale, mais une approche concrète de la vie morale dans ce qu'elle a de quotidien, un recueil de recettes qui se rapproche, en fin de compte, du *Manuel* d'Épictète, dont le jeune Marcus avait suivi les cours, et nous ne saurions trop conseiller au lecteur de lire comparativement les *Pensées* et le

Manuel, qui est riche en recettes et en comparaisons de toutes sortes et qui aboutit à cette conclusion – bien « aurélienne » – que ce qui accable les hommes, ce ne sont pas les événements, mais leur opinion sur les événements de leur vie, qui est comparable à une comédie voulue par Dieu. Voici celle de Marc Aurèle :

« Durée de la vie d'un homme ? un point dans l'espace.

Sa substance ? changeante. Ses sensations ? obscures. Son corps ? destiné à la putréfaction. Son âme ? un tourbillon. Son sort ? une énigme. Sa réputation ? douteuse. En un mot, tout ce qui est de son corps est comme une eau courante ; ce qui est de son âme comme un songe et de la fumée ; sa vie est un combat perpétuel et une halte sur une terre étrangère ; sa renommée après sa mort ? un pur oubli.

Qu'est-ce donc qui peut lui faciliter son voyage ici-bas ? Une seule et unique chose : la philosophie. Elle consiste à veiller sur le génie qui réside dans son cœur, de sorte qu'il ne reçoive ni affront ni blessure, qu'il surmonte les plaisirs et les peines, ne fasse rien au hasard (...). (*Pensées*, XII, 17.)

... Et voici celle d'Épictète :

« ... S'il veut ta vie longue, joue-la longue ; s'il la veut courte, joue-la courte, s'il veut que tu joues le rôle d'un pauvre, joue-le avec grâce et de même si c'est celle d'un boiteux, d'un magistrat ou d'un plébéien. Car c'est de ton fait de bien jouer le rôle qui t'est attribué, mais le choisir, c'est le fait d'un autre. » (*Manuel*, XVII.)

Il n'est guère possible de décrire globalement une doctrine philosophique aussi fragmentée que celle qui s'étend à travers les douze Livres des *Pensées*, qui ne portent eux-mêmes aucun titre, car Marc Aurèle ne l'a

pas présentée d'une manière discursive et expose ses idées à bâtons rompus, passant souvent « du coq à l'âne », si l'on peut se permettre cette expression ; nous limiterons donc ici à présenter simplement le découpage thématique des douze Livres, qui est – on le constatera – très désordonné, et à en souligner éventuellement les originalités.

1. Livre I (17 maximes)

Livre en grande partie autobiographique, dans lequel Marcus passe notamment en revue les premières sources de ses réflexions : il présente d'abord successivement les principaux conseils que lui ont donnés dans son jeune âge son père, sa mère, son arrière-grand-père maternel, son gouverneur, son père adoptif Antonin le Pieux et ses autres éducateurs, et rend grâce aux dieux de lui avoir donné de si bons éducateurs, parmi lesquels il cite notamment Rusticus, Fronton, Alexandre le Platonicien et Diognète, ne consacrant à chacun que peu de lignes dont nous avons cité certaines dans ce qui précède.

2. Livre II (17 maximes)

Remarques générales assez brèves (quelques lignes) sur la conduite à tenir en diverses occasions. La maxime n° 9 esquisse un programme de réflexions : « *Voici des réflexions que tu dois toujours te faire : quelle est la nature de l'univers ? Quelle est la mienne ? Quel rapport ma nature a-t-elle avec celle de l'univers ? Quelle partie est-elle du tout, et de quel tout ? Et note bien que personne ne peut t'empêcher de te conformer à cette nature dont tu es une partie.* » La maxime n° 12 pose brièvement le problème de Dieu, elle se termine sur ces questions de Marc Aurèle : « *Comment l'homme est-il relié à la divinité ? Par quelle partie de lui-même y tient-il ? Quel repos cette partie de l'homme ne trouve-t-elle pas en elle ?* » La maxime n° 17 souligne l'intérêt de la

philosophie : « *Qu'est-ce donc qui peut faciliter son voyage ici-bas à Rome ? une seule et unique chose : la philosophie.* »

3. Livre III (16 maximes)

Remarques denses et assez longues sur la manière dont on doit organiser sa vie, compte tenu notamment de sa brièveté, que souligne la maxime n° 4, qui conseille au sage un certain égoïsme : « *Le peu de temps qui te reste à vivre, ne le perds pas à penser aux affaires des autres, à moins que ce ne soit pour le bien de la société.* » La maxime n° 9 exalte la puissance de l'entendement et de la raison : « *Que ton entendement qui juge de tout t'inspire une sorte de culte. Le point essentiel est de n'admettre aucune opinion qui soit contraire à l'ordre général du monde ou à la nature d'un être doué de raison, qui prescrit l'amour de l'humanité et l'obéissance aux dieux.*

4. Livre IV (51 maximes)

Ensemble de brèves considérations relatives à l'organisation de la vie humaine, que résume la dernière des maximes du Livre IV : « *Suis toujours le plus court chemin, c'est celui de la nature. Tu le suivras, si toutes tes paroles, toutes tes actions ne sont inspirées que par la droite raison. Cette ligne de conduite t'épargnera bien des peines, bien des conflits, et te dispensera d'user d'artifices.* »

5. Livre I (36 maximes)

Les seules maximes originales de ce Livre I sont les maximes n^{os} 13 et 14, que nous citerons ici en entier, car

elles annoncent la théorie de l'âme et du corps (l'esprit et la matière) et le rationalisme de Descartes, dont nous rappelons les éléments entre crochets :

(V, 13) :

« Je suis composé d'un principe qui agit en moi comme cause [*l'esprit, lame chez Descartes*] et d'un élément matériel [*la matière, le corps chez Descartes*]. Ni l'un, ni l'autre ne seront anéantis, de même que ni l'un ni l'autre n'ont été faits de rien [*éternité de la substance chez Descartes*]. Ainsi, toute partie qui est en moi sera transformée en quelque partie du monde, et ainsi de suite à l'infini. C'est par l'effet d'une de ces transformations que je suis né, que sont nés mon père et ma mère et mes ancêtres en remontant à l'infini. »

(V, 14) :

« La raison et le raisonnement sont des forces qui se suffisent à elles-mêmes et aux opérations qui leur sont propres. Elles ne tirent que d'elles-mêmes leur activité, et vont droit au but qui est devant elles : de là cette expression « sens droit », par allusion à la ligne droite toujours suivie par la raison. »

6. Livre VI (59 maximes)

Le Livre VI est un ensemble de considérations brèves et variées sur divers aspects concrets de la vie humaine. Parmi elles on peut retenir la maxime n° 30, qui est une des très rares – pour ne pas dire rarissimes – réflexions qu'il s'adresse à lui-même dans les *Pensées* :

« Prends garde d'abuser de ton titre de “césar” ou de te laisser corrompre, malheur assez ordinaire ! Persiste donc à vouloir être simple, bon, intègre, [*etc...*], ferme dans la pratique de tes devoirs.

Redouble d'efforts afin de demeurer tel que la philosophie a voulu te former. Révère les dieux, oblige les hommes. La vie est courte : le seul avantage que nous procure l'existence sur cette terre, c'est de posséder la vertu dans notre cœur et d'agir pour le bien de la société.

En toutes choses, montre-toi [*ici Marc Aurèle s'adresse à lui-même*] le vrai disciple d'Antonin [*son père adoptif, Antonin le Pieux dont il était l'héritier*]. Imite sa constance à n'agir que conformément à la raison, l'égalité de son caractère en toutes circonstances, sa piété, la sérénité de son visage, sa mansuétude, son aversion pour la vaine gloire, son ardeur à prendre en mains les affaires. (...) Rappelle-toi enfin sa piété profonde, exempte de superstitions, et fais encore que ta dernière heure, Marc Aurèle, te trouve sans remords et dans les mêmes sentiments que lui. »

7. Livres VII et VIII (75 et 61 maximes)

Les brèves maximes de ce Livre sont, pour l'essentiel, des conseils de modération dans la vie quotidienne : maîtriser ses passions, effacer de son esprit ce qui n'est que pure imagination, etc. Il y perçoit un certain scepticisme quant aux affaires humaines, comme dans la maxime n° 49 :

« Jette un coup d'œil sur ce qu'a été le passé, sur le bouleversement de tant de puissants États, et il te sera facile de prévoir ce que sera l'avenir. Le spectacle sera le même, tout ira du même pas et sur le même ton que ce qui a lieu aujourd'hui. Il est donc indifférent d'être spectateur de la vie humaine pendant quarante ans ou pendant des milliers d'années, car, en fin de compte, qu'y verras-tu de plus ? »

Les prescriptions diverses que contient ce Livre sont en rapport avec la finalité des conduites quotidiennes, prônant une certaine résignation ou, du moins, un

certain détachement : recevoir les faveurs de la fortune sans fierté, les perdre sans regret ; la maxime 43 est caractéristique du ton de ce Livre, qui n'est ni optimiste, ni pessimiste :

« Les uns se réjouissent d'une chose, les autres d'une autre ; pour moi, je serai au comble de la joie, si je parviens à posséder un guide intérieur raisonnable qui n'éprouve d'aversion pour aucun être humain, ni pour rien de ce qui arrive aux humains, mais qui regarde tout d'un œil bienveillant, et fasse usage de chaque objet sans y attacher plus de prix qu'il ne vaut. »

Tout ce qui arrive dans la vie de chaque être humain étant inséparable de son existence et de son essence, pourquoi s'en plaindre, ou s'en indigner explique la maxime 50 :

« Ce concombre est amer ? Jette-le. Il y a des ronces dans le chemin ? détourne-toi. C'est assez, et ne dis pas : « Pourquoi ces choses-là se trouvent-elles dans le monde ? » car tu servirais de risée à l'homme qui a étudié la nature, comme tu en servirais à un menuisier, à un cordonnier, en leur reprochant de laisser tramer dans leurs boutiques les copeaux et les rognures de leur travail... »

Le Livre VIII se termine sur une exhortation à l'union des consciences humaines, en dépit de leur apparente étrangeté les unes par rapport aux autres, et par un appel à la compréhension universelle dans la maxime 61, car, écrit-il, la volonté de mon prochain m'est aussi étrangère que son âme ou que son corps, elle ne peut donc être un mal pour moi, car les hommes ont été faits pour vivre les uns avec les autres :

« Pénètre jusqu'au fond du cœur de chacun, *écrit-il*,

et permets à tout homme de pénétrer aussi jusqu'au fond de ton cœur ».

8. Livres IX et X (42 et 38 maximes)

Les quarante-deux maximes du Livre IX constituent une sorte de code de bonne conduite de l'homme sage ; à l'exception des deux premières, elles sont courtes et même parfois lapidaires, comme celles des deux Livres précédents : « *Commettre une injustice, c'est commettre une impiété* » (maxime n° 1), « *Ne méprise par la mort, mais considère-la sans émoi* », « *Celui qui pêche, pêche contre lui-même* », « *Conserve ta tranquillité d'âme quand ce qui t'arrive provient d'une cause extérieure* », etc. Quant au Livre X, c'est une amorce de conclusion qui débute sur un ton lyrique et dont le but semble d'être de révéler l'homme à lui-même :

« ô mon âme, viendra-t-il un jour où tu seras bonne et simple, constamment la même et toute nue (...), un jour où tu seras en état de vivre devant les dieux et devant les hommes, sans proférer contre eux une seule plainte ou sans encourir de leur part le moindre blâme ? » (X, 1.)

Puis Marc Aurèle, après avoir proclamé que l'existence de lame humaine, qu'elle soit une réunion fortuite d'atomes ou bien une nature particulière, est une partie de ce Tout que constitue l'Univers, par les lois desquelles son devenir est géré, déduit de cette sorte d'affinité entre le moi (et en particulier son « Moi ») et le Monde : 1° qu'il ne doit rien faire qui soit nuisible à la société des humains ; 2° qu'il dirigera tout son activité vers ce qui contribue au Bien public, en évitant tout ce qui pourrait lui être contraire.

9. Livre XI (39 maximes)

Ce Livre débute par l'énumération des propriétés de l' « âme raisonnable » : elle est capable de se voir et de s'analyser, elle recueille les fruits qu'elle porte et elle est mortelle ; ses qualités propres sont l'amour du prochain, la recherche de la vérité, la pudeur, le respect d'elle-même et celui de la loi. Elle ressemble, écrit Marc Aurèle, à une sphère parfaite, lumineuse, dont la lumière lui fait apercevoir la vérité, et c'est en elle que réside le secret de vivre heureux ; puis, dans la longue maxime n° 18, il énumère les neuf caractéristiques de la société des hommes, composées de toutes leurs âmes :

— abstraction faite des atomes, c'est la nature qui règle tout l'univers, et, puisqu'il en est ainsi, les êtres les meilleurs sont faits pour diriger les autres, comme un bélier qui va au-devant d'un troupeau, et, de ce point de vue, le Prince est né pour se placer à la tête du troupeau des humains ;

— la conduite des hommes, que ce soit à table, au lit ou ailleurs, est souvent misérable, en raison notamment de leurs opinions, et pourtant, écrit notre auteur, « que d'orgueil avec leurs misères » !

— si leur conduite est bonne, il n'y a pas à en être mécontent, mais si elle est mauvaise, c'est involontairement, sans doute, et par ignorance (vieux thème socratique et platonicien : le mal est une erreur) ;

— tous les hommes ont bien des faiblesses et des défauts et ceux qui ne faillissent pas, c'est la peur, ou l'amour-propre ou quelque autre motif qui les en empêche ;

— même s'ils faillissent, sont-ils vraiment coupables ?

il faut être informé sur bien des circonstances avant de se prononcer péremptoirement sur leur culpabilité ;

— ce qui nous met en colère, ce ne sont pas les actions des autres, car elles ont leurs motivations, mais nos opinions sur ces actions ;

— la colère et/ou le chagrin que suscitent en nous les

actions d'autrui nous font plus de mal que ces actions elles-mêmes ;

— la douceur est une force invincible : que fera le plus insolent des hommes, si tu persistes à le traiter avec douceur ?

Et Marc Aurèle de conclure : « *Vouloir que les méchants ne commettent point de fautes, c'est folie, c'est vouloir l'impossible ; d'autre part, admettre qu'ils soient pour les autres les méchants qu'ils sont, et vouloir en même temps qu'ils s'abstiennent de toute faute envers toi, c'est raisonner en insensé et en despote.* » (*Pensées*, XI, 18 à la fin.)

10. Livre XII (36 maximes)

Le Livre XII est en quelque sorte la conclusion que tire Marc Aurèle de ses « pensées » sur la vie humaine, et en particulier sur la vie des humains en société, qu'il a commencées à mettre par écrit en 171, quand il combattait les Quades et les Marcomans sur le Danube. Il va maintenant sur ses soixante ans, et il est reparti combattre les Germains sur le Danube, pour une dernière fois ; le Prince constate qu'il approche de la fin sa vie, et il s'interroge :

« Te voilà bientôt à la fin de ta carrière. Si donc tu dédaignes tout le reste pour n'attacher de prix qu'à la raison, qui est ton guide, et à ce qu'il y a de divin en toi, si tu crains, non de cesser un jour de vivre, mais seulement d'avoir jamais commencé à vivre conformément à ta nature, tu seras un homme digne du monde qui t'a donné l'être ; tu cesseras d'être un étranger dans ta patrie, de t'étonner de ce qui arrive tous les jours, comme si c'était inattendu, enfin de dépendre tantôt de ceci, tantôt de cela. » (*Pensées*, XII, 1.)

Le problème qui va se poser maintenant à Marc

Aurèle, à ce moment de sa vie, est plus métaphysique que politique ou guerrier : c'est de marcher serein vers sa mort, prochaine ou lointaine, et d'en comprendre le sens : comment se peut-il, écrit-il dans la maxime 5 du Livre XII, que les dieux qui ont si bien organisé l'univers, aient négligé un seul point, celui de rappeler à la vie terrestre les hommes vertueux qui ont vécu dans un « *commerce continuel* » avec le divin, par leurs œuvres ou par les sacrifices ? Dans la maxime 14 de ce même Livre XII, il revient sur cette maxime en la formulant d'une manière plus détaillée :

« On peut voir planant sur ce monde ou bien une nécessité fatale liée à un ordre immuable, ou bien une Providence bienfaisante, ou bien un mélange fortuit de causes échappant à toutes directions.

Dans le premier cas, si tout obéit à une nécessité immuable, inutile de lutter.

S'il existe une Providence susceptible de se fléchir, rends-toi digne de l'assistance divine.

Si enfin tout n'est qu'un mélange confus, sans maître qui y préside, songe avec plaisir que tu as en toi-même, au milieu des flots agités, une intelligence qui te sert de guide.

Si les flots t'entraînent, qu'ils emportent ta pauvre chair, ton âme animale et tout le reste : ils ne sauraient emporter ton intelligence. »

Comme on le voit par ces citations, la théologie de Marc Aurèle possède une composante stoïcienne importante : elle est fondée sur l'impuissance de l'homme qui doit s'incliner devant la nécessité qui règne dans l'univers : « *Ne demande pas que ce qui arrive arrive comme tu le veux, mais veux ce qui arrive, et tu vivras une vie heureuse* », écrit Épictète dans son fameux *Manuel* (maxime n° 8) ; ce n'est pas la maladie, la pauvreté ou la mort qui nous rendent misérables, c'est notre opinion (*doxè*) sur ces choses. Quand donc nous

sommes malheureux, ce ne sont pas ces événements qui sont la cause de notre malheur et de notre souffrance, c'est l'usage que nous faisons de sa représentation. À ce sujet, la maxime n° 9 du Livre XII est lumineuse :

« Boiter, pour un gladiateur, est un obstacle et, à peine laisse-t-il tomber son épée qu'aussitôt il est mis à mort ; mais le véritable mal, ce n'est pas sa claudication, c'est d'avoir choisi ce métier alors qu'il se savait être boiteux. »

(*Pensées*, XII, 1.)

Le concept traditionnel de la résignation stoïcienne doit donc être revu et interprété comme une reconnaissance de son erreur par l'homme : en choisissant volontairement et librement le métier de gladiateur, et se sachant boiteux, cet homme a commis une erreur et il ne doit pas se plaindre de sa « malchance » ou du caractère funeste de son sort ; au contraire, il doit se féliciter de ce que la loi de la nature qui veut qu'un boiteux trébuche se soit réalisée, comme un comptable doit être heureux que 2 et 2 fassent 4, et non pas 3 ou 5. La sagesse du stoïcien n'est pas une conduite de résignation, mais une conduite de clairvoyance rationnelle : ce qui est bien, ce dont il doit se réjouir, c'est que les lois nécessaires de l'univers se réalisent, que je tombe si je boite, que je souffre si je suis malade et que je meure, puisque la destinée d'un être vivant est de mourir. C'est ce que traduit la pensée maîtresse du stoïcisme : *vouloir la nécessité des choses*, autrement dit que le boiteux trébuche, que la flèche qui me perce le cœur me tue, que le prodigue se ruine et qu'un être vivant meure. Le stoïcien ne se résigne pas à mourir, il *veut* sa mort et quelle se produise non pas à la suite d'une décision des dieux ou du hasard, mais du fait de son caractère mortel.

VI

Rome et l'Empire après Marc Aurèle

Le règne de Marc Aurèle aura été ce qu'on pourrait appeler un « tournant » dans l'histoire de Rome, non pas tellement, sur le plan intérieur, par ses réformes ou, sur le plan des affaires extérieures, par ses victoires, mais par la transformation des esprits qui s'est produite à cette époque et dont il ne fut peut-être pas conscient lui-même, bien qu'il en fût l'initiateur. C'est à son époque que la société romaine change du tout au tout, non pas du fait des décisions politiques du Prince ou des victoires de ses généraux, mais en raison du bouleversement des relations humaines dont ni lui-même, ni ses contemporains ne se sont véritablement aperçus.

Après le règne de ce Prince, plus rien, à Rome, ne redevint comme au temps d'Auguste ou de Cicéron ; bien que, sous son règne, il n'y eût aucun événement guerrier comparable aux guerres puniques, aucune grande crise économique, aucune révolution religieuse (le christianisme qui avait fait son apparition à Rome un peu avant son règne n'a pas encore eu d'effets sensibles sur la société politique romaine), il semble s'être produit alors une mutation des mœurs et des modes de penser comparable à celle qu'on a pu observer en Europe occidentale entre 1914 et 1919, et l'histoire romaine a changé de cap : jusqu'aux Antonins elle était orientée vers la Méditerranée, « *Mare nostrum* » (notre Mer), comme on disait du temps de César, à partir de l'époque de Marc Aurèle elle s'oriente vers le Rhin et vers le Danube, d'où vont surgir ces dangers nouveaux que sont les Barbares. Nous avons donc pensé qu'un rapide coup d'œil sur les règnes des Princes qui ont succédé à Marc Aurèle, l'initiateur, avec Antonin le Pieux son père adoptif, de ce deuxième acte de l'histoire romaine,

pouvait tenir lieu de conclusion à la biographie du dernier des Antonins que nous avons détaillée dans les chapitres qui précèdent (les dates proposées ici entre parenthèses sont les dates de règnes).

*

**

COMMODE (180-192)

Pour la première fois depuis l'avènement de la dynastie des Antonins en 96, avec Nerva (voir ci-dessus, p. 33), Marc Aurèle, l'empereur qui venait de mourir, avait un fils, Marcus Aurelius Lepidus Commodus (francisé en « Commode »), né en 161, dont il pouvait faire son successeur, et, malgré les défauts inquiétants du personnage, qui promettaient aux Romains un bien triste Prince, dont la cruauté, la méchanceté et la propension à la débauche étaient bien connues, il avait associé son fils au principat en 176, alors qu'il avait à peine quinze ans, en espérant que, l'âge venant, le caractère de son fils s'améliorerait. Quatre années plus tard, comme on l'a dit plus haut, tandis qu'il assiégeait Vindobona (Vienne), Marc Aurèle mourait de la peste, à cinquante-neuf ans, et Commode, devenu, en vertu de *l'Acte d'association* de 176, empereur et commandant en chef des armées, pressé de jouir du pouvoir, se hâta de conclure avec les Barbares une paix plus ou moins boiteuse et de rentrer le plus rapidement possible à Rome, dont il abandonna le gouvernement à ses favoris, pour la plupart des affranchis, comme Perennis, réputé pour sa cruauté et qu'il sacrifia lui-même à la colère de ses soldats en 185, ou Cleander le Phrygien, un ancien portefaix. On se doute bien que le milieu politique romain, sénateurs comme magistrats, réagit à cette tyrannie démente et que, dès les premiers temps du règne de Commode, les conspirations commencèrent à se former : en 183, ce fut celle de Claudius Pompeianus et de la propre sœur du Prince, Lucilla ; en 186-187, un certain Maternus réunit une bande de brigands avec laquelle il pénètre dans Rome et tente vainement de tuer

Commode, et bien d'autres suivirent, mais elles furent toutes découvertes et donnèrent lieu à une multitude de condamnations à mort, dont l'aristocratie sénatoriale fit les frais. Ce fut une concubine de l'empereur, Marcia, qui délivra Rome de ce fou sanguinaire : en 192, elle tenta de l'empoisonner, mais le Prince ayant craché le poison, on le fit étrangler par un athlète et son cadavre fut sans doute jeté dans les égouts de Rome.

PERTINAX (193)

Commode n'ayant pas d'héritier, la crise successorale que Marc Aurèle avait espéré éviter à Rome en associant son fils à son principat éclata au début de l'année 193.

Parmi ses assassins, aucun n'avait ni la prestance, ni les moyens de s'emparer du principat, mais tout au moins étaient-ils en mesure d'en disposer, et ils l'offrirent au préfet de la Ville, Publius Helvius Pertinax, qui, né dans une famille obscure, ne devait qu'à ses seuls mérites sa brillante carrière : sorti du rang, il avait été successivement centurion, tribun militaire, légat de légion dans les grandes guerres entreprises par Marc Aurèle en Asie (contre les Parthes) et sur le Danube (contre les Marcomans), ce qui lui avait valu finalement le consulat et la préfecture de la Ville, qui était la plus haute dignité romaine.

Fort de l'appui du Sénat, Pertinax redressa les finances publiques en supprimant les dépenses inutiles, rétablit dans l'armée la stricte discipline d'autrefois, celle du temps d'Auguste et de Tibère, et mit fin aux libéralités que ses prédécesseurs distribuaient généreusement aux prétoriens, ce qui eut pour effet de décider ces derniers à supprimer Pertinax, qu'ils massacrèrent dans son palais après moins de trois mois de règne, et la crise de succession que Marc Aurèle avait voulu éviter éclata : les prétoriens s'enfermèrent dans leur camp du Quirinal et firent savoir qu'ils étaient prêts à offrir le principat au magistrat le plus offrant. On se doute bien qu'ils n'eurent pas à attendre longtemps ; deux acheteurs se

présentèrent le jour même de leur offre alléchante : Sulpicianus, le préfet de la Ville, qui avait succédé à Pertinax dans cette fonction au début de l'année, et qui était le beau-père du Prince assassiné, ainsi qu'un des membres de l'aristocratie romaine dont la fortune était considérable, Didius Julianus, descendant d'un illustre jurisconsulte. Ce fut ce Julianus qui l'emporta, moyennant le versement de vingt-cinq mille sesterces à chacun des six mille prétoriens qui le conduisirent au Sénat où les Pères conscrits, en dépit de leur répugnance pour le personnage, ne purent faire autrement que de lui accorder l'investiture.

SEPTIME SÈVÈRE (193-197)

Sur ce, l'affaire tourna mal. Les légionnaires des deux plus puissantes armées romaines, qui étaient cantonnées l'une sur le Danube (douze légions) et l'autre en Orient (huit légions), refusèrent de reconnaître Julianus : l'armée d'Orient proclama comme empereur son chef, le légat de Syrie Pescennius Niger, qui avait combattu les Marcomans sous Marc Aurèle, et celle du Danube le légat de Pannonie supérieure, Septime Sévère. Ce dernier, reconnu par l'armée du Rhin, assuré de sa neutralité par le légat commandant les légions de Bretagne, Clodius Albinus, qu'il honora du titre de *césar*, devint rapidement maître de Rome et de l'Italie et, un mois après son entrée dans Rome, il écrasait en 194 les forces de Niger, qui fut mis à mort sur la plage d'Issos, en Cilicie, celle-là même où, cinq siècles plus tôt, en 333 av. J.-C., Alexandre le Grand avait vaincu le Perse Darius III. Septime Sévère n'avait plus alors qu'un seul rival, le légat de Bretagne Albinus, avec lequel la guerre était inévitable. Elle éclata en 196 : Albinus, jaloux des succès de Septime Sévère et prenant conscience du fait qu'il avait été joué par lui, prit le titre d'*auguste*, traversa la Manche et débarqua en Gaule avec ses légions britanniques et d'importantes troupes levées en Gaule et en Ibérie (cent cinquante mille hommes). Aussitôt, Septime Sévère fit proclamer Albinus ennemi public et

marcha contre lui ; il l'atteignit dans la vallée de la Saône, au nord de Lyon, et à l'issue d'une mêlée sanglante, son ennemi fut vaincu ; pour se venger des Lyonnais qui avaient aidé Albinus, le Prince ordonna que leur ville lui fût livrée ; elle fut ensuite saccagée et incendiée.

Septime Sévère était parvenu à rétablir l'unité de l'Empire, qu'avait sérieusement endommagée la crise de 193 ; il lui restait à panser ses blessures, à reconstituer l'autorité impériale, fortement ébranlée par le jeu des compétitions, et à rétablir la puissance romaine à l'extérieur, notamment en Orient où les Parthes commençaient à relever la tête. Voici un résumé des principales réformes qui ont permis à Septime Sévère de reconstituer l'Empire romain que lui avait légué Marc Aurèle.

1. *L'armée*

Elle fut à la base de sa politique : Septime Sévère était avant tout un militaire et il ne lui ménagea pas ses attentions. Il créa trois nouvelles légions, dénommées *Parthica* I, II et III, la solde des légionnaires fut augmentée et il leur fut reconnu le *droit de mariage*. La garde prétorienne fut maintenue, malgré sa responsabilité dans les événements de l'année 193, mais elle fut désarmée et les prétoriens furent expulsés de la capitale, avec défense (sous peine de mort) de s'en approcher dans un rayon de cent milles.

2. *Le Sénat*

Tous les Princes, depuis Auguste, voyaient dans le Sénat le contrepoids de l'armée ; Septime Sévère fut le premier à lui ôter de sa puissance. Après l'avoir ménagé, par prudence, à son arrivée à Rome, en 193, il le frappa de mesures très dures : du temps de son principat, 64 sénateurs furent condamnés à mort pour crime de haute

trahison, et 29 d'entre eux furent exécutés ; les fonctions législatives du Sénat furent considérablement diminuées et il en fut de même de ses prérogatives judiciaires, financières et militaires.

3. *Le Conseil impérial*

C'était une assemblée de légistes créée par Septime Sévère dont la fonction – qui, avant ce Prince, relevait du Sénat – était essentiellement législative : le Conseil établissait et promulguait les *rescripts* du Prince, qui étaient propagés par des « bureaux » particuliers à travers tout le territoire de l'Empire. En fait, l'armée n'en resta pas moins la seule force de l'État... et, ce qui était le plus grave, elle le savait. Tant que Septime Sévère serait en vie, son prestige personnel suffisait à la maintenir dans le devoir, mais, après sa mort, tout serait possible. C'était là les réflexions pessimistes que devaient se faire les sénateurs et les militaires les plus avisés. En 211, le Prince Septime Sévère mourait dans le Yorkshire, au cours d'une expédition en Bretagne ; depuis plusieurs années déjà il avait associé ses deux fils, Caracalla et Geta, à l'Empire : l'avenir de la dynastie des Sévères qu'il avait fondée lui semblait devoir être paisible.

CARACALLA (211-217) et MACRIN (217-218)

Sévère se trompait du tout au tout. C'était, on va le voir, un triste legs qu'il faisait à Rome, avec ces deux fils, dont l'aîné, Caracalla, n'était qu'un vulgaire soudard, sournois et cruel, et le plus jeune, Geta, ne valait guère mieux.

À la mort de Septime Sévère, son fils aîné ne tarda pas à faire étalage de ses talents. En faisant assassiner immédiatement son frère, Geta, auquel il avait voué une haine mortelle, il resta seul bénéficiaire du principat et, comme il avait été associé pendant quelques années au gouvernement de son père, il continua la politique

paternelle en donnant la priorité à l'entretien de l'armée, garantie du pouvoir des Princes, et en maintenant intact le Conseil impérial – la seule grande initiative de son père, Septime Sévère – se limitant à faire mettre à mort un des plus fameux juristes de ce Conseil, Papinien, qui n'avait pas l'heur de lui plaire. Finalement, Caracalla fut assassiné en 217 par son préfet du prétoire, un nommé Macrin, qui se fit attribuer le principat ; mais l'histoire de la dynastie des Sévères ne s'arrête pas là : trois des princesses de la famille, qui avaient conservé des intelligences dans l'armée, firent proclamer empereur par les légions leur cousin, le jeune Bassianus, qui était alors prêtre du dieu solaire Baal (el-Gabal), rattaché au temple de ce dieu à Emèse (aujourd'hui Homs, en Syrie), sur le fleuve Oronte, et il ne restait plus à Macrin qu'à fuir les poignards de la famille des Sévères, ce qu'il fit en moins de temps qu'il ne faut pour le conter ; mais, abandonné par ses troupes, il ne tarda pas à être rejoint et mis à mort en 218.

ÉLAGABAL (218-222)

Bassianus prit comme nom de règne celui de son dieu, Elagabal, et, bien qu'il eût été porté au pouvoir avec l'aide de l'armée, ce ne fut pas un régime militaire qu'il instaura à Rome, mais un régime religieux sous les auspices du dieu Baal. Oriental d'éducation (il était grand-prêtre du dieu solaire phénicien), il introduisit dans l'Empire des habitudes théocratiques que les Romains n'avaient jamais connues : le Baal d'Emèse devint solennellement le dieu suprême du panthéon romain, détrônant ainsi le Jupiter classique, le nouvel empereur s'instaura son grand-prêtre, et il fit placer une pierre noire, symbole de cette divinité, dans le palais impérial. Nous ignorons quelles furent les réactions des Romains, adorateurs de Jupiter et des dieux de l'Olympe, mais on est en droit de penser qu'elles ne furent pas favorables au nouveau Prince, dont la grand-mère, Julia Maesa, une bonne vieille Romaine classique, n'approuvait pas non plus les fantaisies religieuses de

son petit-fils et finit par le décider à adopter et à désigner comme son successeur un de ses cousins, Sévère Alexandre, qui avait la faveur du peuple et de l'armée. Elagabal céda aux arguments de sa grand-mère, mais ne tarda pas à le regretter et tenta de tuer ce fils qu'il venait d'adopter. Cette fois-ci, le Prince était allé trop loin : Julia Maesa fit alliance avec la mère de Sévère Alexandre, Julia Mamaea, et les deux femmes sortirent de Rome pour aller exciter les prétoriens et les faire se soulever contre un Prince indigne. Tout se passa alors très vite, les soldats se soulevèrent, coururent au palais où ils s'emparèrent d'Élagabal, qu'ils massacrèrent sur place et jetèrent dans le Tibre. Ce meurtre auquel nombre de Romains applaudirent, eut lieu dans le courant de l'année 222.

SÉVÈRE ALEXANDRE (222-235)

Nos deux Romaines restaient très actives : Julia Mamaea couvait son fils, Sévère Alexandre comme Julia Maesa couvait son petit-fils, et elles s'entendaient comme larrons en foire. Ce Sévère était né en Phénicie, vers 208/209, son nom complet était Marcus Aurelius Severus Alexander (il était donc apparenté aux Auréliens et aux Sévères) ; à la mort d'Élagabal, c'était un jeune homme de treize ou quatorze ans, instruit, mais assez insignifiant et sa mère, qui devait rester, pendant toute la durée de son principat, l'âme de son gouvernement, était parvenue à regrouper autour de lui les plus grands jurisconsultes de l'époque, notamment Ulpien, Paul et Modestin et d'autres encore. L'idée majeure de sa mère était de nouer une entente solide avec le Sénat, afin de pouvoir assurer l'indépendance du pouvoir vis-à-vis de l'armée, d'où pouvaient surgir tous les dangers : les coups d'État comme les guerres civiles ou les révolutions. La présence, dans le Conseil du Prince, de juristes éminents comme ceux dont nous venons de citer les noms, eut pour effet de doter l'Empire d'une administration efficace et vigilante : Rome fut dotée d'un Conseil de curateurs, chargés de contrôler la gestion du

préfet de la Ville, des mesures furent prises en faveur des corporations ouvrières, les institutions charitables créées sous le principat de Marc Aurèle reçurent des moyens plus importants et la création d'une Caisse de crédits favorisa le développement des petites propriétés agricoles ; à Rome, des écoles nouvelles furent fondées, où de nombreux professeurs, qui recevaient de l'État un salaire régulier, enseignaient la rhétorique, la grammaire, la médecine, la mécanique et l'architecture. Enfin, sur le plan religieux, Sévère Alexandre tenta de regrouper les différentes tendances et les différents cultes orientaux qui devenaient de plus en plus nombreux à Rome : de Phrygie était venus ceux de la Grande Déesse et de Bellone ; de Syrie, ceux des Baals d'Héliopolis et d'Émèse ; de Perse, celui de Mithra ; d'Égypte, ceux d'Isis, d'Osiris, de Sérapis et d'Anubis ; de Carthage, celui de la Dea Caelestis. Ce cosmopolitisme religieux eut rapidement des conséquences désastreuses, dont l'autorité impériale et le patriotisme romain lui-même subirent les effets.

Le seul défaut grave du gouvernement de Sévère Alexandre, qui devait d'ailleurs causer sa perte, était le conflit latent qui existait entre le Prince et l'armée, qui lui reprochait d'avoir accordé au Sénat une place considérable dans la gestion des affaires de Rome, et d'en avoir écarté l'armée, qui avait, par deux fois, sauvé la dynastie des Sévères. Conscients de cet état des choses, les conseillers du Prince cherchèrent non pas à redonner la parole aux chefs militaires dans les affaires politiques, mais à les apaiser par une série de mesures destinées à modifier leurs modes de vie, en leur donnant des garanties contre des déplacements trop fréquents ou en améliorant les services de santé : toutes ces avances restèrent lettre morte. Par ailleurs, la situation ne cessait d'empirer : en 228, une sanglante émeute qui dura trois jours opposa les cohortes prétoriennes à la population civile de Rome, Ulpien, le préfet du prétoire, fut tué en présence de Sévère Alexandre, qui fut impuissant à le sauver ; en Orient, des révoltes de troupes éclataient sans arrêt et la guerre d'Orient de 231-232, qui entraîna de très lourdes pertes sans aucun résultat décisif porta un

coup décisif au régime. Enfin, en 235, alors que le Prince, accouru sur le Rhin, tentait maladroitement de faire face à une invasion franque, les légions, soulevées par l'un de leurs tribuns militaires du nom de Maximin, le massacrèrent et sa mère Julia Mamaea avec lui : la dynastie des Sévères avait vécu et l'anarchie militaire commençait, un demi-siècle à peine après la mort de Marc Aurèle.

L'anarchie militaire (235-268)

Pendant un peu plus de trente ans, tous les empereurs romains sauf un (Decius, mort sur un champ de bataille en Mésie, en 251, après deux ans de règne) vont mourir de mort violente, les uns dans des affrontements civils contre des compétiteurs, d'autres assassinés par leurs officiers ou par leurs soldats. Dans le même temps, les invasions barbares commencées sous Marc Aurèle, qui les avait combattues avec succès, se multiplient sur toutes les frontières : Francs et Alamans sur le Rhin, Goths et Marcomans sur le Danube, Perses sur l'Euphrate forcent la ceinture défensive de l'Empire et déferlent à travers les provinces de l'intérieur. Il faut retenir de cette période noire : 1° que ses causes, externes ou internes, en sont multiples, souvent lointaines, et bien difficiles à démêler ; 2° que ses manifestations ont été territoriales, politiques et morales ; 3° que, sur le plan politique, la crise porta avant toutes choses sur les rapports entre le pouvoir impérial et le Sénat ; 4° qu'il s'y superposa une crise morale et religieuse, à partir du moment où l'État, alarmé par les progrès du christianisme, va s'engager avec Decius (249-251) et Valérien (253-260) sur la voie des persécutions.

Bien évidemment, cette crise, qui dura un tiers de siècle, n'a pas été uniforme et l'on peut y distinguer deux périodes : 1° de 235 à 253, il s'agit principalement d'une lutte pour le pouvoir entre des personnalités ou d'une lutte d'influence entre « Danubiens » et « Orientaux » ;

Decius (249-251), chef de l'armée du Danube, mènera cette armée à la victoire, victoire à partir de laquelle les « Danubiens » conserveront la prééminence dans l'Empire pour ne plus la perdre ; 2° après cette période noire et sanglante, le règne de Valérien (253-260) met temporairement fin à la crise et assure à l'Empire quelques années de répit ; 3° les troubles reprennent à partir de 260 et vont être lentement jugulés par Gallien (260-268) qui parviendra à éclaircir la situation : à la fin de son principat, après huit années d'une crise sans précédent, l'Empire, territorialement réduit du fait des invasions et des sécessions, n'en est pas moins toujours debout, avec sa vieille capitale, Rome, et une armée danubienne qui permettra aux successeurs de Gallien de restaurer le bel empire romain.

Les empereurs illyriens (268-285)

Les quatre empereurs illyriens (Claude II le Gothique, Aurélien, Probus et Carus) furent des souverains énergiques qui, au terme de dix-sept années de lutte, sont parvenus à prolonger d'un siècle et demi l'existence de l'Empire romain, alors au bord de l'abîme. Ils n'appartenaient ni à une même famille, ni à une même dynastie et n'avaient en commun que trois traits caractéristiques : 1° tous étaient nés dans les provinces de la rive droite du Danube, dont l'ensemble était appelé par les Romains *l'Illyricum* (pour l'essentiel, la Pannonie et la Dalmatie) ; 2° étrangers aux finesses de la civilisation romaine, ils n'en étaient pas moins d'ardents patriotes ; 3° c'étaient des soldats fiers d'être citoyens romains, et ils avaient tous pour programme la réunification de l'Empire, programme qui sera réalisé et achevé par le second d'entre eux, Aurélien. Le premier empereur illyrien, Claude II (268-270), successeur de Gallien après Postumus (Empire des Gaules), eut à faire face à une double invasion de l'Empire : celle de l'Italie du Nord par les Alamans et celle de la péninsule balkanique par les Goths ; il les repoussa l'une et l'autre, mais il ne survécut pas à son triomphe : il mourut à

Sirmium, en Pannonie, au début de l'année 270.

Aurélien (270-275), qui lui succéda, fut le plus grand des empereurs de cette dynastie. Il commença par repousser les Vandales et les Alamans qui se présentaient sur le haut Danube et menaçaient d'envahir l'Italie du Nord, puis il s'attacha à reconstituer l'unité de l'Empire, rompue par la sécession des Empires d'Occident et d'Orient : cette œuvre de longue haleine lui prit deux bonnes années (271-273), elle fut notamment marquée par la reconquête d'un territoire – pompeusement désigné « Empire » – intégré dans l'Empire romain et qui avait fait sécession : le royaume de Palmyre, en Syrie (entre Damas et l'Euphrate).

Par ailleurs, l'anarchie morale et religieuse qui régnait dans l'Empire vers la fin du III^e siècle ne pouvait laisser indifférents les Princes qui le dirigeaient et nous avons vu, précédemment, comment s'était introduit le culte de Baal dans la famille régnante (voir ci-dessus, p. 159). Aurélien fut le premier empereur romain à se soucier de ce besoin religieux latent qui avait atteint toutes les couches de la société romaine et, pour y pallier, il institua, en 274, le culte du Soleil comme la religion suprême de l'Empire : le Soleil invincible – *Sol invictus* – fut solennellement proclamé la grande divinité protectrice de l'État romain, et il lui fut voué un culte officiel, assuré par un collège de pontifes, choisis parmi les plus hauts personnages de la société romaine. Un temple du Soleil fut édifié sur le Champ de Mars, on frappa des monnaies avec la légende : « *Le Soleil seigneur de l'Empire romain* » et l'on décida de célébrer tous les quatre ans des jeux solennels en l'honneur de la religion nouvelle. Dans l'esprit de l'empereur, cette innovation religieuse devait faire renaître au sein du peuple romain l'unité morale et spirituelle qu'il avait perdue depuis si longtemps. Toutefois, parmi les nombreuses religions qui se disputaient alors les consciences romaines, il en était une qui semblait irréductible, c'était le christianisme, et, faute de pouvoir l'intégrer, comme les autres, dans son monothéisme solaire, Aurélien se décida à l'en extirper, et se trouva ainsi conduit à reprendre sa politique de persécution

contre les chrétiens : au terme de son règne, vers la fin de l'année 274, Aurélien expédia aux gouverneurs des provinces, un *édit de persécution*, mais il devait mourir peu de temps après et ses ordres ne furent pas mis à exécution ; cependant sa réforme religieuse n'en subsista pas moins et, jusqu'au triomphe du christianisme, le monothéisme solaire restera la religion officielle de l'Empire romain.

La guerre d'Aurélien contre Palmyre

Palmyre, un petit État dont la position stratégique, au cœur de la Syrie et au carrefour des routes caravanières vers la Perse, intéressait particulièrement les autorités romaines, était alors gouvernée par la reine Zénobie, dont l'époux, le roi Odenath, allié des Romains contre les Perses Sassanides, était mort en 267, et dont le fils, Waballah... était aux ordres de sa mère ! En 270, par une convention formelle, Aurélien reconnut à ce fils les titres de « *roi de Palmyre* » et de « *général romain en Orient* » que l'empereur Gallien avait autrefois concédé à son père, ce à la suite de quoi, il attendit patiemment d'avoir un motif plausible pour rompre cette convention et entreprendre la conquête de l'oasis. L'occasion ne s'en fit point attendre : Waballah, qui frappait monnaie, comme tous les souverains, édita une pièce (d'or ou d'argent, sans doute), avec son effigie sur l'avvers et celle de l'empereur Aurélien sur le revers, ce qui était l'équivalent de ce que nous appellerions de nos jours un crime de lèse-majesté à l'encontre d'Aurélien, lequel tenait indiscutablement son *casus belli*, ce qui le mettait à l'abri des reproches du Sénat, et il se mit en marche vers la Syrie au printemps 272, avec deux corps d'armée : l'un, sous le commandement de Probus, son meilleur lieutenant, chargé de reconquérir l'Égypte, devait gagner Alexandrie par voie de mer, et l'autre, commandé par lui-même, prendrait la route terrestre qui suivait la vallée du Danube et qui, après franchi les cols du Taurus, se dirigerait ensuite vers Antioche et la Syrie. Tout se passa comme prévu : après plusieurs semaines de marche et un

accrochage sérieux à Antioche, Aurélien et ses troupes faisaient leur jonction avec Probus et les siennes et, quelques jours plus tard, devant Émèse (aujourd'hui : Homs, relativement proche de Palmyre), l'armée romaine livrait à l'armée palmyrienne la bataille qui allait décider sinon du sort de l'Orient, du moins de celui de Palmyre et de la reine Zénobie. L'infanterie romaine enfonça les rangs des Palmyriens qui battirent en retraite sur leur ville, où ils s'enfermèrent ; Aurélien accourut devant Palmyre, avec ses légionnaires et ses machines, et le jeu guerrier des sièges commença, avec ses catapultes, ses flèches enflammées, ses sorties, ses assauts, ses nuits de garde étoilées. Au bout de quelques jours, alors que la place était sur le point de tomber, Zénobie parvint à s'enfuir et partit au galop dans la direction du royaume perse, mais, rejointe par les Romains avant d'avoir pu atteindre l'Euphrate, elle fut capturée et conduite au camp d'Aurélien. Palmyre capitula peu de temps après, et le Prince vainqueur put reprendre le chemin de l'Occident.

La nouvelle de la chute de Palmyre se répandit en Orient, où se forma aussitôt une vaste conspiration contre Rome ; l'insurrection éclata simultanément à Palmyre, où un certain Antiochos, sur lequel on ne sait à peu près rien, se fit proclamer roi, et à Alexandrie, à l'instigation d'un des chefs du parti palmyrien, un certain Firmus. Lorsqu'il eut connaissance de ces nouvelles alarmantes, qui donnaient à craindre que tout l'Orient romain ne se soulève, Aurélien était déjà en route pour Rome et Palmyre n'avait pas encore eu le temps de relever ses défenses qu'il se trouvait devant ses murs pour la seconde fois, en 272, décidé à punir une fois encore la place. Le châtement fut terrible : Aurélien donna l'ordre de massacrer tous les habitants de la ville, qu'il fit raser, et Firmus, le chef du parti palmyrien à Alexandrie, fut condamné à être crucifié.

Le renforcement du pouvoir impérial après Marc Aurèle

Si le premier article du programme des empereurs illyriens était le rétablissement de l'unité de l'Empire, le second visait le renforcement du pouvoir impérial, qu'il s'agissait avant tout de soustraire à ce mal chronique qui avait empoisonné la vie politique durant tout le III^e siècle : les coups d'État militaires. Deux remèdes furent alors envisagés : 1° transformer le régime du principat établi par Auguste et raffiné par Marc Aurèle dans le sens d'une sorte de monarchie absolue ; 2° réglementer les rapports entre le Prince et le Sénat. Sur le premier point, Aurélien prit deux mesures décisives : il introduisit l'usage du *diadème*, destiné à être porté par le Prince comme signe et symbole de la toute-puissance dont il était le seul dépositaire, et il revendiqua pour lui-même le caractère divin, exprimé par l'adoption du titre de *Deus*. Sur le second, il ne proposa rien et les autres empereurs illyriens furent tout aussi muets que lui sur cette question capitale. À considérer son propre comportement en la matière, on constate qu'Aurélien mena une politique antisénatoriale systématique ; cassant et brutal, il vécut presque toujours en mauvais termes avec le Sénat et lui porta, si l'on peut dire, deux très mauvais coups, sur des points particulièrement sensibles, l'un administratif, concernant l'Italie, dont l'administration était jusqu'alors contrôlée par des *correcteurs* temporaires appartenant à l'ordre sénatorial et qu'il remplaça par des fonctionnaires à poste fixe, et l'autre financier, en retirant au Sénat son privilège traditionnel de la frappe des monnaies de bronze, qui était l'une des dernières prérogatives que possédait encore cette digne Assemblée.

Le meurtre d'Aurélien (en 275), un homme qui avait sauvé l'Empire et qui jouissait dans le monde romain tout entier d'une immense popularité, provoqua un vif sentiment de surprise et de stupeur ; la nécessité d'un pouvoir civil fort apparut plus urgente que jamais.

Il se produisit alors un événement unique dans les annales des armées impériales : les soldats, dont le rôle était de choisir par acclamation un nouvel empereur, refusèrent de le faire et s'en remirent au Sénat, qui, après avoir hésité pendant trois semaines, donna l'Empire à un

ancien consul, Tacite, âgé de soixante-quinze ans, qui l'accepta. Malheureusement, et le contraire aurait surpris, son règne fut éphémère : environ six mois après sa désignation, l'armée se lassa de cet empereur qui n'était qu'un civil nommé par les sénateurs et Tacite fut mis à mort par ses propres soldats au cours d'une expédition en Orient. Son frère, le préfet du prétoire Florianus, s'empara du pouvoir sans l'avis du Sénat et fut reconnu par toutes les légions d'Occident, qui l'acclamèrent, mais peu de temps après, Florianus ayant été tué par ses soldats, sans qu'on sache d'ailleurs pourquoi, les armées d'Orient proclamaient *imperator* leur général, un certain Probus, qui restait seul empereur, et l'on en revint au régime militaire.

Probus (276-282), brillant général, cultivé, continua l'œuvre de ses prédécesseurs et combattit avec succès les Germains qui tentaient toujours de franchir le Rhin ou le Danube ; il rejeta les Goths et les Sarmates sur la rive gauche du Danube. Ce guerrier était aussi un fin politique : il avait compris que l'Empire résisterait mieux aux invasions germaniques qui s'annonçaient si le pouvoir militaire qu'il représentait avait la possibilité de s'appuyer sur celui du Sénat, auquel il proposa de réduire l'armée à son seul rôle guerrier. Cette tentative intelligente de conciliation ne lui rapporta que la colère de ses propres soldats qui se soulevèrent contre lui et le massacrèrent en Pannonie, près de Sirmium, en 282.

À Probus succéda alors le préfet du prétoire Carus (282-283), qui eut à peine le temps d'entreprendre une campagne (victorieuse) contre les Perses pour reconquérir la Mésopotamie, province qui avait été perdue du temps de la captivité de Valérien et qui disparut, sans doute assassiné par on ne sait qui, le lendemain même de son triomphe ; à Carus succédèrent ses deux fils, Carinus (283-285) en Occident et Numerianus en Orient ; ce dernier ne tarda pas à être mis à mort par le préfet du prétoire Aper, on ne sait pour quelle raison, mais son meurtre fut rapidement vengé par le commandant de la garde impériale, Dioclès, le futur Dioclétien. Carinus, seul survivant de la dynastie illyrienne, devait tomber peu de temps après à la bataille

du Margus, en 285.

Les deux solutions successivement tentées par les empereurs illyriens pour régler le problème politique romain – le despotisme militaire et le retour à un régime républicain d'entente avec le Sénat – se révélaient aussi vaines l'une que l'autre : depuis la mort de Marc Aurèle en 180, ni les Sévères, ni les empereurs illyriens n'étaient parvenus à stabiliser vraiment la situation politique et, pendant un siècle, l'Empire n'avait cessé de tourner dans le même cercle : il faudra attendre l'œuvre de Dioclétien (285-305) et de Constantin I^{er} le Grand (306-337) pour l'en faire sortir.

*

**

Lors de l'avènement de Dioclétien, en 285, la crise qui avait failli anéantir l'Empire et le livrer aux Barbares qui le cernaient sur toutes ses frontières était conjurée, mais l'incendie pouvait toujours reprendre d'un jour à l'autre ; il s'agissait donc maintenant pour le Prince de consolider l'œuvre des empereurs illyriens et d'en assurer la durée : c'était là un programme gigantesque, que Dioclétien eut l'audace d'aborder et le génie de réaliser. Voici d'abord un portrait quelque peu acide de ce Prince tel que le brosse saint Eutrope, le futur évêque de Saintes :

« Dioclétien était habile de nature, et de plus sagace, d'un génie fort subtil, s'efforçant de détourner sur autrui la haine que sa sévérité engendrait, mais cependant le plus consciencieux et le plus compétent des Princes. Il fut le premier à infléchir l'Empire romain dans le sens des règles monarchiques, préférées à la liberté romaine traditionnelle. Il ordonna qu'on l'adorât, alors que tous ses prédécesseurs étaient seulement salués [*par la formule* : « Ave X... »]. Il appliqua des ornements gemmés sur ses vêtements et ses chaussures, tandis qu'auparavant le seul insigne impérial résidait dans la chlamyde de pourpre, le reste du costume étant celui de tout le monde. » (Eutrope, *Bréviaire*, 26 sqq.)

Dioclétien était un Dalmate sorti des rangs, qui avait franchi tous les degrés de la hiérarchie militaire à force de services et de réussites. Il se trouvait encore en Orient lorsque l'empereur Numerianus tomba sous les coups d'Aper, le commandant de la garde prétorienne ; Dioclétien vengea son empereur en tuant son assassin de ses propres mains, avec d'autant plus d'ardeur qu'il œuvrait pour lui-même, et il se fit, selon l'usage, proclamer *imperator* par ses troupes en Chalcédoine ; la mort de Carinus, empereur associé à Dioclétien, à la bataille du Margus le laissa seul maître de l'Empire (voir ci-dessus, p. 170). Soldat par accident, Dioclétien était essentiellement un politique et un administrateur, lucide, plein de ressources, mais implacable. Il avait compris que l'Empire – dont le territoire avait été divisé en deux parties, l'Orient et l'Occident – était trop vaste pour être gouverné, de Rome, par un seul homme, et il avait choisi, dès 285, quelques mois après son avènement (le 20 novembre 284) comme associé à son gouvernement, un général originaire de Pannonie, Maximien, que la médiocrité de son esprit politique destinait à n'être qu'un simple exécutant ; Dioclétien lui confia l'Occident à gouverner avec le titre de *césar* et il se réserva l'administration et le gouvernement de l'Orient avec, pour lui-même, le titre d'*auguste*. Cette réforme, dont les conséquences historiques et culturelles furent considérables, transformait la monarchie romaine en une *dyarchie*. Cette dyarchie dura sept ans et prit la forme, en 293, d'un gouvernement à quatre empereurs (*tétrarchie*), avec deux *augustes* (Dioclétien et Maximien) et deux *césars* (Constance Chlore et Galère) qui leur étaient subordonnés. En sus de son importance administrative, le système réglait ou prétendait régler le problème séculaire des successions impériales : les deux *césars* étaient considérés comme les successeurs légitimes des *augustes* auxquels ils étaient associés et devaient les remplacer automatiquement à la mort ou à l'abdication de chaque *auguste*. Toutefois, Dioclétien lui-même, en sa qualité de doyen des deux *augustes*, resta jusqu'à sa mort l'âme et le chef incontesté du

gouvernement de l'Empire romain. Toutefois le régime tétrarchique, décidé par Dioclétien quelques mois après son avènement, le 20 novembre 284, ne fut mis définitivement sur pied qu'en mars 293 :

20 nov. 284 ; Avènement de Dioclétien.

285 ; Association de Maximien au pouvoir comme *césar*.

1^{er} avril 286 ; Maximien proclamé *auguste*.

1^{er} mars 293 ; Constance et Galère nommés *césars*.

1^{er} mai 305 ; Abdication de Dioclétien et de Maximien.

L'installation progressive de la tétrarchie

Dans le cadre de cette tétrarchie hiérarchisée dont il était – moralement, sinon constitutionnellement – le chef, Dioclétien réorganisa l'Empire morcelé qu'avait laissé Marc Aurèle à ses successeurs, après avoir timidement essayé de le transformer. Trois grandes mesures furent décisives à cet égard : l'orientalisation de la monarchie, la séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire et la centralisation administrative, et tous les historiens s'accordent sur le fait que Dioclétien donna définitivement à l'Empire la forme d'une monarchie absolue de caractère divin, de type oriental, adoptant les vêtements précieux et le cérémonial compliqué des cours de l'Orient, imposant à tous ceux qui l'abordaient une étiquette impitoyable, ignorée à Rome : la prosternation et l'adoration furent imposées à tous ceux qui l'approchaient. Il ne faut cependant pas interpréter ces exigences comme les symptômes d'une quelconque mégalomanie : nous avons dit, précédemment, combien, dans cette période qui fit suite au principat de Marc Aurèle, les tentatives d'usurpation du pouvoir ont été fréquentes et combien fut terrible la crise anarchique qui suivit la mort de Sévère Alexandre, qui se prolongea

pendant trente-trois ans, de 235 à 268 : tous les empereurs de cette période périrent soit de mort violente, soit dans des combats contre leurs compétiteurs (ce fut le cas pour Maximin, Philippe, Gallus, Aemilianus), soit assassinés par leurs officiers ou par leurs soldats dans un climat de guerre civile permanente. Un seul, Decius, périt sur un champ de bataille, ainsi que Valérien, qui fut fait prisonnier par le roi des Perses à la bataille d'Édesse et mourut en captivité.

Concernant la séparation des pouvoirs civils et militaires, qui était une véritable innovation dans l'histoire politique romaine, elle était devenue indispensable, car ce qui subsistait du système administratif d'Auguste avait péri dans la crise du III^e siècle et l'on peut dire que Dioclétien y trouva deux avantages : 1^o elle rendait les usurpations et la préparation des coups d'État plus difficiles ; 2^o elle assurait un rendement administratif meilleur du fait de la spécialisation du personnel. Les gouverneurs de province perdirent leurs fonctions militaires, qui passèrent aux mains d'officiers de carrière, et n'eurent plus qu'à traiter leurs affaires civiles ou judiciaires ; seuls les préfets du prétoire conservèrent encore leurs fonctions militaires, qu'ils ne perdront que sous le règne de Constantin. Ainsi unifiée, l'administration romaine fut gérée par un appareil bureaucratique puissant et savamment hiérarchisé qui put porter jusqu'aux extrémités du territoire de l'Empire les volontés de l'empereur. Au sommet de cet appareil administratif tentaculaire, se trouvent le Conseil impérial, qui a pris la dénomination de *Consistoire sacré* et les hauts fonctionnaires de l'administration centrale : préfets du prétoire, maîtres des offices, questeurs du palais, comtes du Trésor, qui assistent le Prince dans le gouvernement général de l'Empire. Le même souci de hiérarchisation se faisait jour dans l'administration provinciale : les provinces furent morcelées à la fois pour affaiblir le pouvoir des titulaires et pour favoriser la bonne marche des affaires. Enfin un organe administratif intermédiaire, le *diocèse*, administré par un *vicair*e, renforça la surveillance et facilita le contrôle du pouvoir central.

Dioclétien, comme ses prédécesseurs immédiats, eut à résoudre un dernier problème, le plus délicat de tous, celui du développement du christianisme. L'empereur était un adepte fervent de la religion romaine, à la fois par conviction personnelle et par raison d'État, et les confréries religieuses païennes, qui étaient nombreuses et puissantes dans l'Empire, ne supportaient pas les attaques dont elles faisaient l'objet de la part des prédicateurs chrétiens, qui, depuis l'édit de tolérance de l'empereur Gallien, en 260, faisaient de nouveaux adeptes chaque jour et les chrétiens romains étaient nombreux non seulement dans la société civile, mais aussi dans l'administration et dans les rangs de l'armée. Or l'une des ambitions de Dioclétien était de reconstituer l'unité morale de l'Empire, comme il avait cimenté son unité territoriale, politique et administrative et l'un des deux *césars* qu'il avait désigné en 293, Galère, le poussait dans la voie de la persécution.

L'empereur, toujours méthodique dans ses actions, commença par épurer l'armée, dans les rangs de laquelle les chrétiens étaient nombreux : il donna à ces derniers l'ordre de choisir entre abjurer leur religion ou abandonner l'armée, ce à quoi la plupart d'entre eux se résolurent, et les récalcitrants, qui tenaient à rester dans l'armée et à rester chrétiens furent mis à mort, sans autre forme de procès. Puis, en 303 et 304, Dioclétien promulgua trois édits successifs et distincts : le premier offrait aux civils chrétiens de choisir entre le reniement de leur religion et leurs droits de citoyens, le second ordonnait aux militaires chrétiens de choisir entre le reniement et une condamnation à mort, et le troisième, destiné aux fonctionnaires impériaux, leur donnait le choix entre leur religion et la réduction en esclavage ; enfin en 304, un quatrième édit, le plus catégorique de tous, étendit ces dispositions à tous les chrétiens qui n'appartenaient pas à l'une des trois catégories précédentes. Les persécutions impliquées par ces édits furent particulièrement violentes en Orient, où elles firent de nombreux martyrs, mais elles n'eurent d'autre résultat que de fortifier encore davantage la religion que Galère voulait éradiquer. Plus tard, en 311, cet empereur

devra s'incliner devant les troubles que ses arrêts avaient déclenchés : par un *Édit de tolérance*, il reconnaîtra aux chrétiens le libre exercice de leur culte et, en 313, l'Édit de Milan préludera, en Occident, à l'application d'une politique religieuse nouvelle.

Mis à part les édits de persécution, la réorganisation administrative de l'Empire, telle que l'avait entreprise et réalisée Dioclétien, faisait grand honneur à son habileté politique, mais bien des questions restaient encore sans réponse : combien de temps les tétrarques resteront-ils au pouvoir ? Que se passera-t-il lorsqu'un ou plusieurs tétrarques mourront, ou démissionneront ? Par qui et selon quel processus (choix par les autres tétrarques, nomination par l'empereur, choix électoral, proclamation par les légions, ou autre) seront-ils remplacés ? Ne risquera-t-on pas de nouvelles guerres civiles ?

En fait, tout se passa le mieux du monde. En 305, Dioclétien et Maximien abdiquèrent simultanément et le mécanisme successoral fonctionna sans trop de grincements : les deux *césars*, Constance Chlore et Galère, furent automatiquement promus *augustes* et procédèrent à la désignation de deux nouveaux *césars*, Maximien Daïa et Sévère, et Dioclétien, qui se retira dans son luxueux palais de Salone, en Dalmatie (près de l'actuelle Split) put se flatter un instant du succès de son œuvre constitutionnelle ; mais la tétrarchie portait en elle-même des germes de mort, et l'empereur vieillissant devait vivre assez longtemps encore (il mourut presque septuagénaire à Salone en 313) pour assister à l'écroulement irrémédiable de son système, dont le tableau ci-dessous résume l'histoire de 293 à 306, année de l'avènement de Constantin I^{er} le Grand, fils de Constance Chlore, et qui régnera de 306 à 337.

La brève histoire de la tétrarchie (293-306)

La tétrarchie en 293

Augustes : Dioclétien et Maximien

Césars : Constance Chlore et Galère

305 Abdication (prévue) de Dioclétien et de Maximien

La tétrarchie en 305

Augustes : Constance Chlore (Occident) et Galère (Orient)

Césars : Sévère (Occident) et Maximin Daia (Orient)

306 Mort (accidentelle) de Constance Chlore, qui déchaîne une crise qui durera dix-huit ans.

*

**

En 306, à la mort de Constance Chlore, son fils, Constantin, né à Naissus, en Mésie et élevé à Nicomédie, en Bithynie, à une date que l'on ignore (entre 270 et 290), se fit immédiatement proclamer par ses légions *Imperator*, de sa propre autorité, autrement dit *auguste*, violant ainsi l'accord de 293, et Galère, devenu seul chef du gouvernement romain par la mort de son collègue (voir le tableau ci-dessus) refusa de ratifier ce fait accompli ; toutefois, par crainte de pousser le jeune Constantin vers une épreuve de force, il consentit à transiger : Constantin fut reconnu, mais seulement en qualité de *césar*, et le poste devenu vacant d'*auguste* passa au *césar* d'Occident, Sévère.

C'est alors qu'une série d'autres obstacles surgirent : Constantin refusa d'abandonner son titre d'*auguste*, Maxence, le fils de Maximien, se fit proclamer *Imperator* en Italie, et la Sicile, la Sardaigne, l'Afrique (la Tunisie actuelle) se rallièrent à sa cause, Maximien en profita pour revenir sur son abdication et, au terme de ces remaniements, l'Empire se retrouvait avec sept dirigeants, dont deux étaient légitimes (Galère en Orient

et Sévère en Occident), et trois illégitimes (Constantin en Occident, Maximien et Maxence en Italie, en Afrique et dans les îles, et un seul *césar*, Maximin Daïa : on en revenait ainsi au désordre le plus complet et à l'anarchie gouvernementale, et, après d'autres remaniements, l'Empire se trouva nanti de six *augustes*, sans aucun *césar* : c'était, à court terme, la ruine pure et simple du régime instauré par Dioclétien, car un régime où six chefs, égaux et ambitieux, se trouvaient en présence ne pouvait aboutir qu'à une guerre civile qui ne prendrait fin que le jour où il n'en resterait plus qu'un. C'est en effet ce qui se produisit. En 310, Maximien se fâcha avec son fils qui le chassa d'Italie et il disparut en Gaule ; l'année suivante, Galère mourait de maladie après une épouvantable agonie qui ravit ses ennemis et il ne restait plus que quatre *augustes* en présence, Licinius, Constantin, Maxence en Occident, et Maximin Daïa en Orient. C'est alors que Constantin prit l'initiative de se débarrasser de ses collègues rivaux, mais il lui fallut douze années de guerre pour rétablir à son profit l'unité de l'Empire. Constantin commença par s'attaquer à Maxence, dont l'armée protégeait les défilés des Alpes ; il n'en réussit pas moins à passer, écrasa les troupes de Maxence à Turin et à Vérone, puis marcha sur Rome, devant laquelle une bataille décisive eut lieu à 13 kilomètres de la capitale, près du pont Milvius (sur le Tibre), le 28 octobre 312 : Maxence fut vaincu et il périt, noyé, dans le fleuve : dans les jours qui suivirent, l'Italie tout entière, la Corse, la Sardaigne, la Sicile et l'Afrique reconnurent Constantin, tandis que, dans le même temps, son allié Licinius éliminait en Orient Maximin Daïa. À la suite de ces victoires, la situation était singulièrement éclaircie : seuls restaient maintenant en présence deux empereurs, Constantin en Occident et son allié Licinius ; mais très rapidement celui-ci tourna casaque, Constantin lui fit subir deux cuisantes défaites coup sur coup en Italie, et le vaincu dut abandonner à son vainqueur toutes ses possessions d'Europe, à l'exception de la Thrace. Mais Constantin ne perdait pas de vue l'espoir d'en finir tôt ou tard avec lui, ce qu'il fit... après neuf ans de trêve, car l'empereur avait de la suite dans les idées : il le vainquit par deux fois, à Andrinople

puis à Chrysopolis, en Asie Mineure. Licinius se rendit avec armes et bagages à l'empereur, qui le fit mettre à mort quelques mois plus tard, en 324. Constantin avait enfin atteint le but qu'il visait depuis douze ans : rétablir à son profit l'unité de l'Empire, brisée jadis, en 293, par Dioclétien. Esprit clair et réalisateur, Constantin rectifia et compléta l'œuvre de Dioclétien. La tétrarchie qu'avait imaginée son prédécesseur s'étant révélée être une chimère, il n'en fut plus question et l'empereur s'attela à des réformes plus réalistes, qui portèrent essentiellement sur trois points : la transformation du pouvoir impérial, l'achèvement de l'organisation administrative commencée sous Dioclétien et le règlement de la question religieuse.

1. Ce qu'on pourrait appeler « l'orientalisation du pouvoir impérial » se poursuivit et s'acheva. Les règles du cérémonial et de l'adoration de la personne de l'empereur s'exagérèrent encore jusqu'à en devenir ridicules, et de nos jours, elles n'intéressent plus que les touristes analphabètes qui visitent les sites orientaux, mais le transfert de la capitale de l'Empire de Rome à Constantinople fut un événement décisif, et, il faut le dire, compte tenu de l'évolution du monde romain, il s'imposait chaque jour davantage, pour trois raisons principales : militaires d'abord, car l'ancienne et mémorable capitale se trouvait maintenant à portée des invasions germaniques et autres, comme l'avaient montré les graves alertes du temps d'Aurélien (voir ci-dessus, p. 164) ; politiques ensuite, car Rome était le symbole du passé républicain de l'Empire et de la puissance du Sénat ; religieuses enfin, car elle restait encore, par ses confréries et par ses temples des Vestales ou autres le centre du paganisme expirant. Il avait été d'ailleurs déjà question, à plusieurs reprises, dans le passé, de transférer en Orient la capitale religieuse du monde romain, mais les quelques villes dont le nom avait été envisagé dans le passé, comme Nicomédie ou Sirmium, avaient été des résidences impériales plutôt que des capitales administratives, et leurs populations n'auraient jamais pu fournir le nombre de fonctionnaires nécessaires pour un tel rôle. Constantin se décida enfin

pour le site géographique de Byzance, dont les avantages stratégiques étaient évidents. La décision prise, les travaux commencèrent immédiatement et la nouvelle Rome fut inaugurée le 11 mai 330 : on lui donna, bien entendu, le nom de son fondateur : *Constantinopolis* (« la ville de Constantin »).

2. La séparation des pouvoirs civils et militaires, gage de sécurité pour l'empereur et instrument de bonne administration, qu'avait fait appliquer Dioclétien dans les provinces et dans les diocèses, fut étendue par Constantin à l'administration centrale ; en particulier, les préfets du prétoire devinrent des fonctionnaires strictement civils.

3. Restait la question des chrétiens, une des grandes causes potentielles d'affaiblissement pour l'Empire. Au contraire de Dioclétien, qui avait choisi les persécutions pour en finir avec eux et qui avait échoué, Constantin y mit un terme en convoquant le concile de Nicée, qui se tint dans cette ville de mai à août 325.

La monarchie orientalisée, telle que l'avaient façonnée Dioclétien, puis Constantin, si elle présentait de sérieux avantages pour le gouvernement de l'Empire, introduisait néanmoins à Rome et à Constantinople, la nouvelle capitale, ses défauts traditionnels. Ce fut, ont souligné nombre d'historiens, un gouvernement d'intrigues d'alcôves, dans lequel les femmes légitimes, les favorites et les eunuques ne tardèrent pas à jouer un rôle de premier plan, comme on l'avait déjà vu du temps de Claude et de Néron. L'exemple le plus remarquable est celui de l'impératrice Fausta, la seconde épouse de Constantin, qui avait deux fils dont elle voulait assurer la succession ; elle entra en conflit avec le fils aîné de l'empereur, Crispus, qui en était l'héritier désigné ; et, dans ce but, elle utilisa l'arme, classique en Orient, de la calomnie, de sorte que, en 326, Crispus, accusé de conspiration contre Constantin, fut jugé, condamné à mort et exécuté dans les règles. La mère de l'empereur, Hélène, ouvrit les yeux de son fils et Fausta fut égorgée dans son bain.

Ce genre d'intrigues avait mis à l'ordre du jour la question de la succession impériale. Constantin, qui souhaitait épargner à l'Empire une crise qui s'annonçait inévitable, prit la décision de la régler avant sa mort. Certes, il avait eu la gloire de rétablir – à son profit – l'unité impériale que Dioclétien avait brisée, mais il se rendait maintenant parfaitement compte que son partage était désormais une nécessité, compte tenu notamment de la pression des Barbares – d'Orient ou d'Occident – sur ses frontières, et que, vu son âge (il approchait les soixante ans), il était urgent qu'il le fît. Dès 317, il avait associé son fils aîné, Crispus, à l'Empire, il lui associa, successivement, ses trois autres fils, Constantin II, Constance et Constant. En 335, deux ans avant sa mort, il procéda à un partage définitif entre ses trois fils et deux de ses neveux, Dalmatius et Hanniballianus, répartissant ainsi entre eux les territoires de l'Empire :

— Constantin II, l'aîné, devait avoir le lot paternel primitif, c'est-à-dire la Bretagne insulaire, la Gaule et l'Espagne ;

— Constant recevait l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique ;

— Constance II recevait l'ensemble des territoires orientaux (Asie Mineure, Syrie, Égypte) ;

— Dalmatius recevait la péninsule des Balkans (Macédoine, Thrace, Achaïe) ;

— Hanniballianus, enfin, obtenait l'Asie Mineure orientale (Cappadoce, Pont, Petite Arménie), avec le titre de roi.

Cette répartition familiale de 335 devait subir le même sort que la tétrarchie et allait se poursuivre dans la discorde et sombrer dans la guerre civile. Deux ans plus tard, en 337, Constantin le Grand mourait en chrétien, mais il reçut aussi des païens l'hommage de l'apothéose, comme le méritait l'un des derniers grands chefs de l'Empire romain à son déclin.

*

**

Pendant une quarantaine d'années, de la mort de Constantin le Grand en 337 à l'avènement de Théodose en 379, le peuple romain continua sa vie tranquille de peuple heureux, tandis que ses chefs se massacraient. Le morcellement de l'Empire, tel qu'il résultait du partage de Constantin en 335, ne devait pas durer longtemps, car ses trois fils acceptaient mal de partager l'héritage paternel avec leurs cousins et, le lendemain même de la mort de leur père, ils soulevèrent les troupes stationnant à Constantinople contre eux : Dalmatius et Hanniballianus furent massacrés de la plus ignoble manière, ainsi que deux frères de Constantin, son beau-frère et quatre autres de ses neveux ; seuls échappèrent au délire meurtrier des fils de Constantin deux de ses neveux, Gallus et Julien, en raison, sans doute, de leur jeune âge (respectivement douze et six ans) et qui n'étaient pas impliqués dans cette querelle de succession, laquelle ressemblait plus à un règlement de comptes entre mafieux modernes qu'à une dissension familiale. Ensuite, après avoir ainsi massacré leurs cousins, les fils de Constantin s'entretuèrent à leur tour, mais ils prirent leur temps pour cela, comme nous allons maintenant l'expliquer (nous ne connaissons pas la chronologie exacte des événements mais nous en savons les causes et le déroulement que nous allons tenter ici d'exposer simplement en les numérotant, pour permettre au lecteur de s'y retrouver).

1. Constantin II

Le fils aîné de l'empereur, Constantin II, qui avait les dents longues, voulut suivre l'exemple paternel et reconstituer, à son profit, l'unité de l'Empire : en 340, il rompit avec son frère Constant, dont les territoires (l'Italie, l'Illyrie, l'Afrique) étaient proches de deux des siens (la Gaule et l'Espagne), et il marcha sur Rome. L'affaire tourna on ne peut plus mal, car, attiré dans une embuscade, Constantin II y périt et Constant annexa toutes ses belles provinces.

2. La dyarchie

Il n'y avait plus que deux empereurs survivants, Constant et Constance II qui, soit par sagesse, soit par prudence, n'avaient pas participé aux règlements de comptes, et ils eurent à cœur de régner sur leurs territoires en bonne intelligence, instituant ainsi une *dyarchie* qui dura dix bonnes années (de 340 à 350). Toutefois, Constant, faible, violent et débauché, ne sut pas choisir ses ministres ; il commit la faute de les mécontenter, et, fait plus grave encore, il mécontenta aussi ses troupes. De sorte que ce qui devait arriver arriva : en 350, un soldat d'origine germanique nommé Magnence, que ses qualités avaient élevé au sommet de la hiérarchie militaire et qui s'était tenu sagement à l'écart du conflit familial, trancha dans le vif : il se fit proclamer empereur par les légions de la région d'Autun. Les magistrats civils se rallièrent à cette usurpation et Constant s'enfuit précipitamment vers l'Espagne, mais, poursuivi par une troupe de cavaliers germaniques – des Francs – il fut rattrapé au pied des Pyrénées et mis à mort.

3. Constance II (337-361)

La mort du dernier de ses frères laissait Constance II seul héritier légal de tout l'Empire, mais il lui fallait le conquérir par les armes, car les légions de Bretagne, des Gaules, de l'Espagne et de l'Italie avaient proclamé empereur, on ne sait pourquoi, Magnence ; après une bataille sanglante où périrent 50 000 légionnaires – les deux camps confondus, Constance II finit par le vaincre dans les Alpes italiennes, à Mursa, sur la Drave, un affluent du Danube. Le Germain n'avait plus qu'à se suicider, ce qu'il fit à Lyon, et la répression, on s'en doute, fut impitoyable, mais, une fois de plus, l'unité de l'Empire se trouvait rétablie : on était en l'an 353.

Cependant, avant même que la lutte n'eut pris fin, Constance II avait bien compris, comme avant lui Dioclétien et Constantin, que l'étendue géographique de l'Empire et sa situation politique générale ne permettaient plus à un empereur unique d'en assurer le gouvernement. Il se chercha donc un collègue, que, par précaution, il prit dans sa famille même, dans laquelle il ne lui restait, comme parents, que deux cousins, Gallus et Julien, qui avaient échappé aux massacres ; il conféra à l'aîné, Gallus, le titre de *césar* et lui donna le gouvernement de l'Orient. Malheureusement, ce cousin, frivole et débauché, révéla bien vite ses incompétences, et Constance, après l'avoir fait juger, ordonna son exécution en 354. Puis il se chercha un autre collègue et, en 355, il fit venir d'Orient le frère de ce Gallus, Julien, pour lui confier le gouvernement des Gaules.

4. Julien (361-363)

À son avènement, cet empereur avait trente ans. Il avait reçu une éducation chrétienne, mais, dès son adolescence, ses préférences étaient allées au paganisme ; passionné de philosophie, il portait, comme Marc Aurèle, la barbe et le manteau des philosophes ; il arrivait au pouvoir avec la haine du christianisme et le dessein bien arrêté de rendre au culte païen son lustre d'autrefois, mais aussi de porter la guerre chez les Perses, qu'il considérait comme les ennemis héréditaires de Rome. Avant d'être proclamé empereur, il s'était révélé en Gaule, où, pendant cinq ans, il avait conduit de brillantes campagnes contre les Germains, qu'il rejeta de l'autre côté du Rhin, et s'y révéla un excellent administrateur, rendant la justice avec assiduité, surveillant les finances et faisant régner partout le calme et la sécurité : Constance II pouvait être heureux de son choix, mais il était d'une nature jalouse et soupçonneuse et il ne s'accommodait pas plus des qualités de Julien, dont les hauts fonctionnaires qui entouraient ce dernier faisaient l'éloge dans les rapports qu'ils envoyaient à Constance, que naguère des vices de Gallus.

En 360, Constance, qui combattait les Perses en Orient, donna l'ordre à Julien de lui envoyer une partie de son armée, ce qui était une demande bien naturelle, car les troupes des Gaules comptaient parmi les meilleures de l'Empire ; cet ordre, qui n'avait rien que de très normal, provoqua néanmoins un mécontentement très vif chez les soldats – des Gaulois pour la plupart, ou même des Germains – qui se mutinèrent et proclamèrent Julien *auguste*. Celui-ci était bien embarrassé : s'il acceptait le titre que voulaient lui décerner ses troupes, il serait certainement condamné à mort par Constance pour avoir toléré la mutinerie, et, s'il le refusait, ses soldats se soulèveraient contre lui et il serait finalement condamné à mort par l'empereur pour la même raison. Julien écrit donc à Constance, pour lui demander de ratifier un fait accompli dont il n'est pas responsable ; l'empereur lui répond qu'il n'en est pas question, et qu'il exige de Julien une soumission absolue. Pour toute réponse, Julien décide de se rebeller, part pour l'Orient avec son armée par la vallée du Danube et marche contre Constance ; son avance est rapide et brillante, il enlève deux ou trois cités danubiennes et menace bientôt Constantinople, tandis que Constance revient précipitamment d'Orient ; mais l'empereur tombe malade et ne tarde pas à mourir en route, de sorte que Julien, dernier survivant de la dynastie de Constantin, devient le seul souverain légitime, connu sous le nom de Julien l'Apostat (361).

Une fois au pouvoir, et avant de partir en Orient pour combattre les Perses, Julien aborde résolument la question religieuse, que nul n'avait sérieusement réglée. Tolérant d'abord, il finit par diriger contre le christianisme une persécution purement morale, philosophique et administrative : il retire à l'Église ses privilèges, aux évêques leur droit de juridiction et aux chrétiens l'accès aux fonctions publiques ; dans le même temps, il prodigue faveur sur faveur au paganisme, rouvre les temples païens, et les dote d'un clergé officiel. La mort prématurée de l'empereur ne lui permit pas de mener cette réforme à bon terme : parti pour Constantinople dès 362, pour aller faire la guerre en

Perse, il devait tomber sur un champ de bataille oriental en 363.

5. Jovien (363-364)

Avec Julien s'éteignait la dynastie constantinienne, et ce fut à l'armée de désigner son successeur. Les officiers généraux tinrent pour cela conseil, mais, pendant qu'ils discutaient, quelques soldats acclamèrent le nom de Jovien, comte de la garde et, faute de mieux, leurs chefs s'y rallièrent. Le nouvel empereur n'avait jamais fait parler de lui, il était chrétien et ne s'en cachait pas, et l'on ignore pour quelles raisons il fut choisi par la garde. Quoi qu'il en fut, il prit possession de ses fonctions sans éclat particulier, rendit à l'Église ses privilèges et régla au détriment de l'Empire le problème perse : il se hâta en effet de conclure la paix avec le roi des Perses, Sapor II, lui accordant tout ce qu'il demandait et s'en retourna vers Rome ; mais il n'alla pas bien loin : alors qu'il traversait la Bithynie, Jovien fut asphyxié par les émanations d'un réchaud à charbon imprudemment allumé dans sa chambre et il mourut : son règne, heureusement pour l'Empire, n'avait duré que sept mois.

6. Valentinien I^{er} (364-375) et Valens (364-378)

Les officiers généraux romains reprirent tous la route de Nicée pour y tenir une fois de plus un conseil dans le but de choisir un nouvel *auguste*, et ils s'accordèrent sur le nom de Valentinien (Flavius Valentinianus), un robuste quadragénaire né en Pannonie, chef d'une troupe de gardes du corps. Pendant la cérémonie d'investiture de ce Valentinien I^{er}, l'armée réclama la nomination d'un second empereur que Valentinien choisit lui-même en la personne de son frère Valens. La répartition des provinces entre les deux empereurs fut la suivante : Valentinien prit les pays

d'Occident de langue latine, avec Milan comme capitale, et Valens les pays de langue grecque, avec Constantinople comme capitale, mais le véritable chef du gouvernement romain fut Valentinien. Les deux empereurs se trouvèrent confrontés aux deux mêmes problèmes : la défense des frontières et la question religieuse ; le premier étant plus aigu sur les frontières occidentales de l'Empire qu'en Orient. Valentinien passa ainsi dix années de son règne sur le Rhin d'abord, sur le Danube ensuite et finalement en Bretagne, où les Pietés et les Scots s'agitaient en permanence ; ce fut un vaillant lieutenant de cet empereur, nommé Théodose, père du futur empereur, qui vint à bout de tous ces troubles, tandis que Valentinien, resté sur le Danube, poursuivait sa guerre contre les Quades. Malheureusement pour l'Empire, cet empereur avait un vilain défaut : il était coléreux, et il mourut d'une rupture d'anévrisme, suite à une crise de colère, en 375, à l'âge de cinquante-quatre ans. Son fils Gratien, alors âgé de dix-sept ans et associé par son père à l'Empire depuis des années, avec le titre d'*auguste*, lui succéda sans que se manifeste aucune opposition. Toutefois, Valentinien I^{er} avait eu un autre fils, Valentinien II, issu d'un second mariage avec une certaine Justine : les chefs de l'armée exigèrent que Gratien partageât avec lui l'héritage impérial, non pas tellement parce qu'ils avaient du cœur, mais pour éviter une future guerre civile, et Gratien y consentit. Le partage s'effectua de la sorte : à Gratien furent attribuées les Gaules, la Bretagne et l'Espagne, et Valentinien II reçut l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique.

Valens fut confronté aux mêmes problèmes, en Orient, que Valentinien II, en Occident : la défense des frontières et la question religieuse, mais il eut en sus à faire face à une usurpation. Un parent de l'empereur Julien dont nous avons parlé plus haut, un certain Procope, se fit proclamer empereur par ses troupes à Constantinople et cette proclamation fut reconnue par les troupes stationnées en Bithynie et en Thrace ; mais comme, en histoire, bien mal acquis ne profite jamais, Procope fut trahi par un de ses généraux que Valens avait su gagner à sa cause et que, de nos jours, nous

appellerions un « agent double » : le candidat usurpateur fut arrêté le jour même et conduit à Valens qui le fit décapiter ainsi que ses complices et ses partisans. Dès lors, la « question d'Orient » à la mode romaine avait perdu de son acuité, et Valens n'eut plus qu'à surveiller de loin les agissement du roi Sapor II. Il n'en fut pas de même sur le bas Danube, où Valens eut à faire face à une formidable invasion des Goths qui fit trembler Constantinople : écrasé à la bataille d'Andrinople, il périt dans la déroute, en 378.

7. Théodose (378-395)

À sa mort, en 378, Valens ne laissait ni fils, ni successeur désigné ; sa « part » d'Empire devait donc revenir à ses deux neveux, Gratien et Valentinien II. Gratien, devenu le chef de la dynastie, comprit que pour sauver l'Orient de la crise politico-religieuse dans laquelle il se débattait (crise due en grande partie aux invasions barbares), il lui fallait s'associer un collègue et que Valentinien II était trop jeune et trop inexpérimenté pour jouer ce rôle ; aussi s'adressa-t-il à un homme de guerre, alors âgé de trente-deux ans, Théodose, auquel il confia le gouvernement de l'Orient. L'Empire était donc maintenant entre les mains de trois titulaires, dont chacun avait rang d'empereur (d'*auguste*) dans toute l'étendue de leurs territoires, divisés en circonscriptions administratives appelées *diocèses* :

— la Grande-Bretagne, les Gaules et l'Espagne entre celles de Gratien ;

— l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique entre celles de Valentinien II ;

— l'ensemble des provinces orientales entre celles de Théodose.

Ce gouvernement tripartite dura cinq ans, de 378 à 383. Les trois collègues avaient déjà fait leurs preuves : Gratien avait écrasé les Alamans à la bataille d'Argentaria en 378, Théodose avait repoussé les Goths

et fait la paix avec eux en 380-382. Bref, l'Empire commençait à respirer.

Ce ne fut pas pour longtemps ! Dès l'année 383, en Gaule, Gratien était assassiné, et ce meurtre donnait le signal de troubles nouveaux : un soulèvement éclata en Bretagne, où l'armée donna l'Empire à un usurpateur du nom de Maxime, qui vint débarquer en Gaule. Maître des provinces de Gratien, ce Maxime demanda aux deux *augustes*, Valentinien II et Théodose, la reconnaissance du fait accompli, c'est-à-dire d'être reconnu comme *auguste* dans la préfecture des Gaules (île de Bretagne, Gaules, Espagne) en lieu et place de Gratien. Pour des raisons diverses, Valentinien II, Théodose et la veuve de Gratien donnèrent leur accord (que les historiens appellent « l'entente de 383 »). Dans la pensée de Maxime, cette entente était un faux-semblant : il comptait bien se débarrasser de ses deux collègues et refaire l'unité des trois préfectures à son profit.

Théodose comprit le danger, et il résolut d'abattre l'usurpateur avant qu'il n'ait eu le temps de consolider son pouvoir ; toutefois, il ne voulait frapper qu'à coup sûr. Ses préparatifs, qu'il fit à Salonique, durèrent un an, et en 388, à la tête d'une puissante armée composée surtout de Barbares (Huns, Alains et Goths) il se dirigea vers l'Italie. Là, il vainquit Maxime, qui se réfugia dans Aquilée, mais qui fut fait prisonnier par ses propres soldats ; ceux-ci le conduisirent à Théodose qui ordonna sa mort et nombre de ses partisans périrent avec lui. Rétabli dans ses anciens États, Valentinien II y joignit ceux de Gratien et eut désormais tout l'Occident sous sa domination, sous la tutelle de Théodose qui, pendant sept années, jusqu'à sa mort, va rester le maître du monde romain tout entier et consacrer la plus grande partie de son activité à résoudre la question religieuse.

On avait pu espérer, en effet, que le triomphe du christianisme aurait eu pour résultat le rétablissement de l'unité morale et religieuse de l'Empire. La naissance de l'hérésie arienne et surtout sa fortune avaient ruiné cet espoir car, à l'occasion de cette grave querelle religieuse, le paganisme avait retrouvé des adeptes, et il s'était

même trouvé un empereur, Julien l'Apostat (361-363) (voir p. 188), pour tenter de le faire renaître de ses cendres. Après l'échec de cette tentative, les luttes religieuses ne s'en poursuivirent pas moins. Si Valentinien I^{er} (364-375) pratiqua une sage politique de tolérance, son successeur, Gratien (375-385), soumis aux conseils de l'évêque de Milan, saint Ambroise, persécuta à la fois, au nom de la foi chrétienne, les païens et les ariens ; au contraire, et dans le même temps, en Orient, l'empereur Valens, adepte fervent de l'arianisme, persécuta les chrétiens orthodoxes et son successeur, Valentinien II, penchera dans le même sens. Quant à Théodose, il consacra le meilleur de son temps à chercher comment résoudre la question religieuse et adopta comme programme le triomphe de la foi orthodoxe qu'il chercha à mener à bien, en entreprenant, simultanément, la persécution de l'arianisme et celle du paganisme. Lorsqu'il mourut, en 395, après avoir partagé l'Empire entre ses deux fils, Arcadius, qui eut l'Orient, et Honorius, qui eut l'Occident, le christianisme orthodoxe avait triomphé dans la totalité du monde romain : c'était pour cette religion le début d'une longue histoire.

8. Les empereurs du V siècle (395-476)

La division du monde romain en deux Empires, celui d'Occident et celui d'Orient, qui fut la règle au IV^e siècle et au V^e siècle, n'était pas une nouveauté, mais la rivalité personnelle des deux tuteurs qui furent adjoints aux augustes qui les gouvernaient, en dressant l'un contre l'autre les deux Empires, en feront deux ennemis, et cette opposition contribuera à précipiter les grandes invasions du V^e siècle.

En Occident, la dynastie issue de Théodose resta au pouvoir pendant cinquante-neuf ans après la mort de son fondateur, en 395, avec son fils, Honorius (395-423), puis avec le neveu de celui-ci, Valentinien III (423-455) ; les règnes de ces deux empereurs eurent un certain nombre de traits communs qui se retrouvent chez leurs collègues de la branche orientale, Arcadius (395-408) et

Théodose II (408-450), le premier sous la tutelle de son préfet du prétoire Rufin comme Honorius en Occident sous celle du maître de la milice Stilicon, chargé en outre de la surveillance générale de l'ensemble de l'Empire.

Ambitieux et fier de ses talents, Stilicon ne tarda pas à entrer en conflit avec Rufin, qui n'était rien de plus qu'un habile intrigant. Le prétexte de cette rupture fut la possession du diocèse de Mésie, territoire compris entre le Danube et la Macédoine, attribué par tradition à l'Orient et que Stilicon revendiquait pour l'Occident. Pour combattre ce dernier, Rufin fit appel aux Wisigoths, ce à quoi Stilicon répondit en le faisant tout bonnement assassiner (395) ; il ne gagna rien à ce meurtre car le successeur de Rufin continua énergiquement sa politique et alla même jusqu'à déclarer Stilicon ennemi public et à confisquer ses biens : c'était, derrière les intérêts personnels, la rivalité des deux Empires qui commençait à s'affirmer.

Déçu dans ses projets de mainmise sur l'Orient, Stilicon dut se résigner à se rabattre sur l'Occident. Là, du moins, il était le maître et il devait le rester pendant treize ans, car l'empereur d'Occident, Honorius, jeune et insignifiant, n'avait pas de politique personnelle : sa seule action notable fut, en 404, de transférer prudemment sa capitale de Milan à Ravenne où il espérait être en sécurité, tandis que son rival, Stilicon, faisait face à l'invasion des Wisigoths. Pour entraîner Honorius à agir contre Stilicon, ses conseillers firent courir le bruit que ce dernier songeait à le renverser et à le remplacer par son propre fils, Eucherius ; leur manœuvre réussit : en 408, Honorius attira Stilicon à Ravenne, où il le fit mettre à mort sans autre forme de procès, avec ses principaux partisans, qui l'avaient accompagné. La disparition de ce condottiere livra le pouvoir à des favoris insignifiants, tandis que l'Italie tombait aux mains d'Alaric et de ses Wisigoths et que Rome, inviolée depuis les Gaulois de Brennus vers 390 av. J.-C., était envahie, mise à sac et finalement incendiée (410). La direction du gouvernement revient alors à Constance III⁽⁶⁴⁾, un vaillant général, maître de la milice, qui épousera en 417 Placidie, la sœur de

l'empereur Honorius, auquel il sera associé, en 421, en qualité d'*auguste*, mais qui ne survivra que deux ans à son beau-frère : il mourra en 423.

En Orient, l'empereur Arcadius était mort depuis 408, et son fils, Théodose II, lui avait succédé. La disparition sans enfants de l'empereur d'Occident, Honorius, le laissait seul maître des deux Empires, mais, faible et livré à l'autorité envahissante de sa sœur Pulchérie, ce petit-fils du grand Théodose n'était pas de taille à assumer la charge supplémentaire que représentait l'Empire d'Occident. Il restait cependant un membre par alliance de la famille théodosienne disponible pour cette tâche, c'était le fils de Constance III et de Placidie, la sœur de l'empereur défunt, Valentinien, alors âgé de quatre ans (il était né en 419). Comme il n'y a pas d'âge pour les futurs braves, Théodose II lui conféra le titre d'*auguste* et le désigna comme empereur d'Occident, avec sa mère Placidie comme régente.

Valentinien III (423-455) vécut sa vie d'empereur, de l'âge de quatre ans jusqu'à sa mort, sous la tutelle de sa mère, laissant gouverner son entourage, en particulier un certain Boniface, comte d'Afrique, et le général Aetius, qui contribuera, en 451, à la victoire des Romains sur Attila, lors de la bataille des champs Catalauniques. Chacun des deux s'évertua, par le jeu des intrigues et des alliances de cour, à se débarrasser d'un rival gênant ; Aetius, qui vivait au palais, eut d'abord l'avantage, et Boniface se vengea en attirant les Vandales en Afrique et le premier résultat de cette stupide guérilla de palais fut de faire perdre l'Afrique à l'Empire ; puis Boniface passa d'Afrique en Europe, et battit son adversaire, mais il fut blessé au cours de la bataille et mourut peu après sur l'ordre d'Aetius qui devint alors *de facto*, sans l'avoir demandé, le maître de l'Empire mais ses succès lui valurent, on ne sait pourquoi, l'hostilité de la cour, de sorte que, en 454, à l'instigation de l'eunuque Heraclius, Valentinien III le tua de ses propres mains. L'année suivante, deux soldats d'Aetius vengeaient leur chef par l'assassinat de Valentinien III en 455.

Avec ce meurtre s'éteignait la dynastie des

Théodosiens, qui n'avait pas été plus résistante aux intrigues que celle des Antonins, et l'instabilité politique la plus totale s'installa en Occident, dont le destin allait maintenant se séparer progressivement de celui de l'Orient. En vingt ans, neuf empereurs vont se succéder au pouvoir, les uns nommés par quelques chefs militaires, les autres par l'empereur d'Orient, d'autres enfin par les Barbares, Francs ou autres, qui sont de plus en plus nombreux aux portes de l'Empire d'Occident. Le désordre est partout, l'intrigue est reine et la fin d'une longue et glorieuse histoire romaine est proche. Maxime, le successeur de Valentinien III, était un haut fonctionnaire appartenant à une vieille famille sénatoriale qui avait été deux fois consul (en 433 et 443) ; en 453, il contraignit la veuve de ce dernier à l'épouser, laquelle appela à son secours le roi des Vandales, Genséric, qui se hâta d'accourir et devant qui Maxime prit lâchement la fuite. Il ne courut pas bien loin, car le peuple le lapida, et, quelques jours plus tard, les Vandales entraient dans Rome, qu'ils soumettaient à un pillage méthodique.

L'Occident n'avait plus d'empereur. La Gaule lui en fournit cependant un en la personne d'un rhéteur auvergnat, Avitus, ancien préfet du prétoire des Gaules en 439, sous le règne de Valentinien III, qui fut proclamé dans la ville d'Arles par les troupes du général romain d'origine suève, Ricimer, sous le patronage du roi des Wisigoths, Théodoric II. Cet Avitus n'était pas un guerrier, mais un homme d'études, que Rome et le Sénat avaient toujours traité sinon avec mépris, du moins avec indifférence, et qui s'appuya sur les Wisigoths et les Burgondes pour combattre les Vandales, qu'il vainquit sur les côtes de Corse et en Sicile, devant Agrigente ; malgré ces succès, le Sénat se sépara de lui pour se rapprocher du général Ricimer : Avitus dut abdiquer et il survécut peu de temps à sa disgrâce.

Après la mort (naturelle) de ce magistrat, l'Empire resta sans empereur pendant dix-huit mois. Ricimer, le chef des armées, était maintenant le maître de la situation, et, s'il s'était trouvé en campagne en Orient ou sur le Rhin, avec ses soldats, il aurait peut-être pu se

faire proclamer empereur ; mais, à Rome, l'opinion publique n'était pas mûre pour ce genre de coup d'État, et il n'osa pas passer outre ; en revanche, il choisit lui-même le nouvel empereur d'Occident en la personne du fils d'un haut fonctionnaire (comte du Trésor) romain, Majorien, qui régna de 456 à 461. Celui-ci se mit avec ardeur à la tâche. Contre les Barbares, il inaugura une politique d'action énergique, battant en 457 les Vandales sur les côtes de Campanie et les Wisigoths de Théodoric II devant Arles ; à l'intérieur, il allégea les impôts et s'efforça de remettre un peu d'ordre dans l'administration. Enfin, en 460, il résolut de bouter définitivement les Vandales hors de l'Empire et réunit dans ce but, à Carthagène, une flotte de trois cents vaisseaux, mais la défection de ses généraux causa l'échec de cette entreprise et le contraignit à la paix ; l'année suivante, en 461, son principal général, Ricimer, conspira contre lui, le força à abdiquer ; cinq jours plus tard, Majorien était mis à mort : sans doute la main de son ennemi n'était-elle pas étrangère à cet événement.

Si Majorien ne fut pas le dernier empereur, du moins fut-il le dernier empereur digne de ce nom qui ait régné sur l'Occident. Après lui, il n'y aura plus que des aventuriers couronnés, incapables d'arrêter ou même simplement de freiner la décomposition de l'Empire, à laquelle s'étaient attelés les Vandales en Italie, Sicile et Sardaigne, les Saxons en Armorique, les Germains dans le pays des Helvètes. Pour tenter de mettre fin au chaos occidental, l'Italie demanda à l'empereur d'Orient Léon I^{er} le Grand (457-474) de lui envoyer un empereur. Léon envoya à Rome, en 467, un des principaux personnages de sa cour, Anthemius, maître de la milice d'Orient, qui fut acclamé par le Sénat romain et reconnu par Ricimer, qui épousa même sa fille, mais la tentative de sauvetage de l'Empire d'Occident par les empereurs d'Orient échoua, et les relations se tendirent peu à peu entre Anthemius, le gendre romain, et Ricimer, le beau-père suève et la situation se dégrada complètement : 1^o en 472, le général Ricimer proclame un nouvel empereur d'Occident, un certain Olybrius, protégé du Vandale Genséric, qui se présente devant Rome à la tête

d'une armée barbare : Anthemius, fait prisonnier, est mis à mort, mais Ricimer et Olybrius ne lui survivent que quelques mois ; 2° un certain Glycerius est alors proclamé empereur d'Occident à Ravenne : il n'est pas reconnu par l'Empire d'Orient, qui nomme à sa place un bon général, Julius Nepos ; 3° un combat entre les armées des deux « proclamés » a lieu près de Rome, celle de Glycerius est battue, l'empereur vaincu est déposé et il terminera ses jours comme évêque de Salone ; 4° l'Occident (ou, plus exactement, l'Italie et la Gaule) reconnaît Julius Nepos comme empereur ; 5° Oreste, un Barbare qui avait été le secrétaire d'Attila et que ce dernier avait nommé maître de la milice des Gaules, renverse Julius Nepos et proclame empereur d'Occident, en 475, son fils, nommé par une ironie de l'Histoire Romulus Auguste, que les historiens modernes appellent Romulus Augustule, alors âgé de six ans.

9. Les maîtres de la milice du V^e siècle

Rois fainéants, Princes éphémères ou débauchés impénitents, les empereurs romains du V^e siècle ont assis leurs règnes sur l'armée et sur ses chefs, qu'il s'agisse de défendre les territoires de leur immense Empire unitaire contre les Barbares jusqu'au temps de sa partition par Dioclétien, ou ceux des deux Empires l'un contre l'autre ou, séparément, contre les Barbares. D'où la place prépondérante que tiennent, dans l'histoire de l'Empire romain après Marc Aurèle, les grands chefs militaires qui ne sont plus les consuls, comme le furent Marius ou César au temps de la République, ou les empereurs, comme le furent Auguste, Tibère ou Claude sous les Julio-Claudiens, mais des « professionnels » de la guerre comme le furent, au V^e siècle, du temps des Antonins ou des Théodosiens, Stilicon, Aetius ou Ricimer.

a) Stilicon (v. 360-40)

Stilicon était un Vandale énergique et ambitieux qui avait fait ses preuves de soldat et d'administrateur sous les ordres de Théodose ; successivement tribun militaire, comte des domestiques, maître de la milice, il était passé par tous les grades dans tous les emplois et il avait rendu les plus signalés services à l'empereur, qui l'en avait récompensé en lui donnant sa nièce et fille adoptive, Serena, en mariage, honneur suprême qui faisait de ce précieux Barbare un membre de la famille impériale. Lorsque, sur son lit de mort, Théodose dicta ses ultimes volontés, il lui confia aussi la tutelle de ses deux fils alors mineurs, Arcadius et Honorius qui devinrent plus tard, on l'a vu, respectivement empereur d'Orient et empereur d'Occident.

Maître de la milice sans collègue – c'est-à-dire totalement indépendant – sous le règne d'Honorius (395-423), Stilicon commença par aller inspecter les défenses romaines sur la frontière du Rhin, puis il partit pour l'Orient afin d'y prendre possession de l'Illyricum oriental (dans les Balkans actuels, entre la Grèce et l'Albanie) désormais intégré dans l'Empire d'Occident, par la volonté de Théodose le Grand, ce à quoi s'opposa le fils aîné de celui-ci, Arcadius, frère d'Honorius, et son tuteur Rufin : Stilicon se vengea de ce refus en faisant exécuter Rufin dont le successeur, Eutrope, déclara Stilicon ennemi public, et le maître de la milice d'Occident dut renoncer à exécuter les projets de son empereur sur l'Orient qui n'eurent pour effet que de paralyser les défenses de l'Empire sur ses frontières orientales et de déclencher, au bénéfice d'Alaric I^{er}, les premières grandes invasions barbares, le ravage de l'Orient : Stilicon le condottiere était vaillant et combatif, mais quelque peu inconséquent. Toutefois, en dépit de son échec en Orient, Stilicon resta du moins le maître incontesté de l'Occident : il assura sa position de « maire du palais » par les deux mariages successifs d'Honorius avec ses deux filles, Marie et Thermantia, en contraignant Alaric à évacuer l'Italie et en l'obligeant à se replier avec ses Wisigoths sur les Balkans.

Les résultats relativement médiocres qu'il obtient contre les Barbares, les intrigues qui se nouent contre lui

à la cour (ses ennemis l'accusent de vouloir détrôner Honorius pour le remplacer), la manière suspecte dont il traite avec Alaric, en 408, pour le détourner de l'Italie, et surtout la menace d'une nouvelle invasion wisigothique finissent par décider Honorius : le 23 août 408, Stilicon est attiré à Ravenne et mis à mort sans autre forme de procès.

b) Aetius (v. 390-454)

Flavius Aetius était un pur Romain, fils d'un maître de la milice du nom de Gaudentius et d'une mère italienne ; il passa quelques temps dans sa première jeunesse comme « otage⁽⁶⁵⁾ » chez les Wisigoths et surtout chez les Huns, tandis que le jeune Attila, qui avait à peu près le même âge que lui, séjournait dans les mêmes conditions comme « otage » des Romains au palais d'Honorius. Entré au service de l'usurpateur Jean, il partit chez les Huns pour y recruter des troupes, mais, quand il revint en Italie avec une cinquantaine de milliers de Huns, l'usurpateur était déjà tombé. Aetius continua la tentative d'usurpation du pouvoir pour son propre compte, échoua dans son entreprise, obtint une amnistie et se fit donner un commandement militaire... pour combattre les Huns et son ancien ami, Attila, dont il fut vainqueur, avec ses alliés Mérovée et Théodoric, à la bataille des champs Catalauniques en 451. Toutefois, Aetius qui avait compris que le danger, pour Rome et l'Occident, ce n'étaient pas les Huns, mais les Goths, et qui se souvenait peut-être aussi de son ancienne amitié avec le chef hunnique, le laissa cependant s'échapper et se retirer en Pannonie. Les fiançailles de son fils avec la fille aînée de l'empereur Valentinien III marquèrent l'apogée de la puissance d'Aetius, mais sa chute était proche : circonvenu par l'eunuque Heraclius, l'empereur le tua de sa propre main en 454.

c) Ricimer (mort en 472)

Au contraire des deux précédents, qui avaient été des hommes d'État avant d'être des condottieres, Ricimer ne fut guère plus qu'un aventurier. Fils d'un père suève et d'une mère wisigothe, il passa sa jeunesse à la cour de l'empereur Valentinien III et fit ses premières armes sous les ordres d'Aetius et conquiert par ses services le titre de comte ; mais intelligent, ambitieux, sans scrupules et, il faut le dire, courageux, Ricimer visait plus haut. Ses deux premiers coups d'éclat furent, en 456, la destruction d'une flotte vandale au large des côtes de Corse et l'anéantissement d'une armée vandale près d'Agrigente, en Sicile ; dès cette même année, sa carrière politique va commencer : en accord avec le Sénat, il se soulève contre l'empereur Avitus, qui avait pris le pouvoir l'année précédente, le bat devant Plaisance, le fait prisonnier et, quelques jours plus tard, celui-ci ayant tenté de s'enfuir, il le fait égorger. Nommé ensuite *patrice* par l'empereur d'Orient Léon I^{er} le Grand, il devient le maître de l'Italie et, en 456, fait nommer empereur Majorien, avec l'intention de régner sous son nom ; mais à peine en place, ce dernier ne tarde pas à manifester des velléités d'indépendance : Ricimer lui fait subir, en 461, le même sort que son prédécesseur et nomme à sa place un certain Libius Sèvre qui, malgré sa docilité, connaîtra la même fin ; il laisse ensuite l'Empire d'Occident sans empereur pendant dix-huit mois et, les autorités italiennes s'étant prononcées pour un nommé Anthemius, envoyé par l'empereur d'Orient que ce jeu de massacre commence à irriter, Ricimer se rallie de mauvaise grâce à ce candidat et épouse sa fille ; mais, bientôt, il se brouille avec cet Anthemius, la situation se tend de plus en plus, et c'est la rupture ouverte entre eux deux : Ricimer réunit une armée de Germains, proclame un nouvel empereur, Olybrius, et marche sur Rome où Anthemius s'est enfermé.

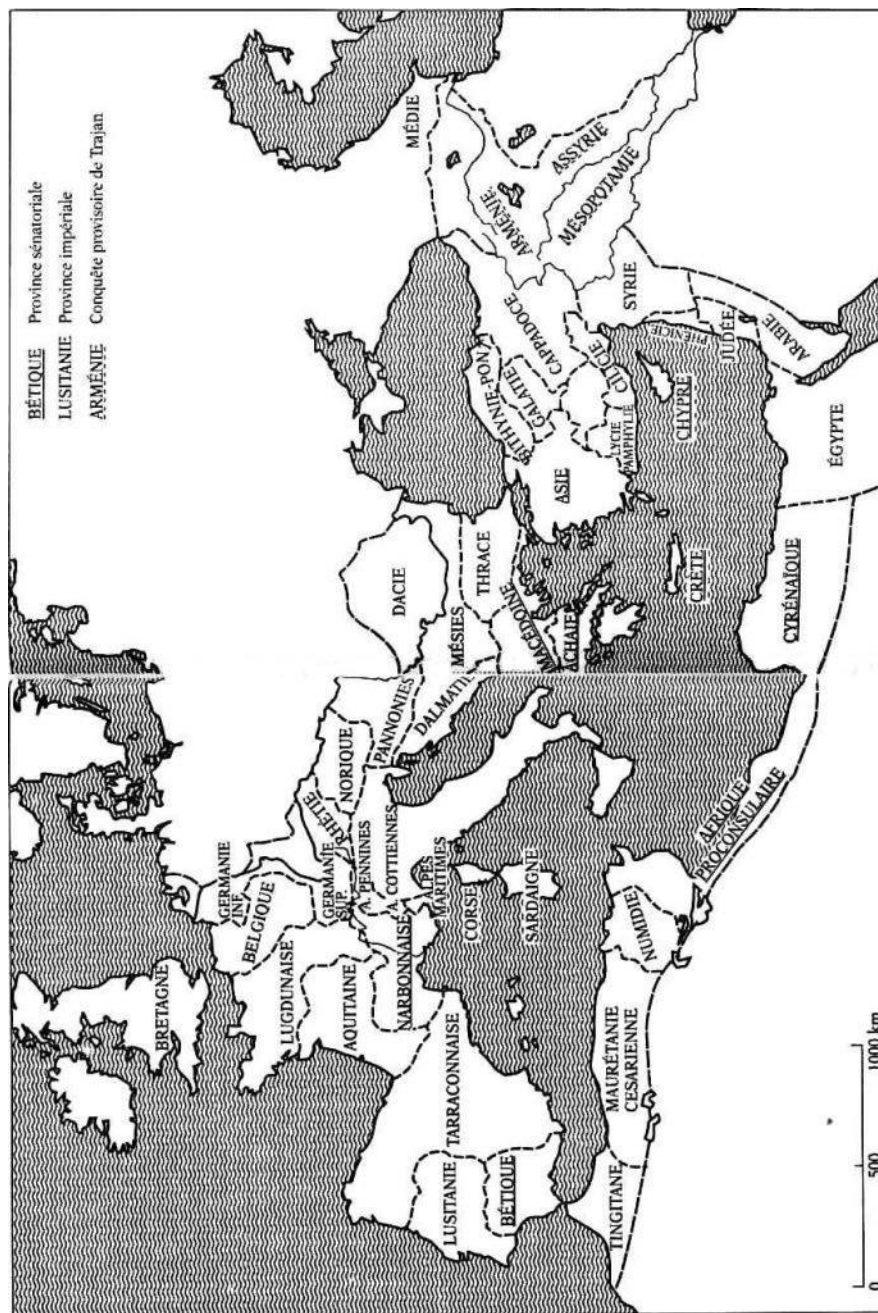
La ville succombe après trois mois de siège, Anthemius est capturé et mis à mort et Ricimer, ô ironie, meurt dans son lit en 472, quarante jours plus tard. Pendant seize années, ce Barbare faiseur et tueur d'empereurs avait été le maître de l'Italie et il n'avait tenu qu'à lui de revêtir la pourpre impériale : pourquoi

ne l'a-t-il jamais fait ? Par crainte superstitieuse de subir le même sort que les cinq empereurs que ce condottiere avait fait périr en quatre ans ?

L'épilogue, on le connaît. À partir de 474, les provinces occidentales envahies – Gaule, Bretagne, Espagne, Afrique du Nord – étaient perdues pour l'Empire. L'Italie finit par suivre leur sort et par tomber comme elles sous les coups des Barbares, mais si le résultat fut le même, le procédé fut différent : il n'y eut pas invasion suivie de conquête comme dans ces provinces, mais mainmise sur le gouvernement par les contingents barbares de l'armée impériale d'Italie. Cette armée, et particulièrement l'armée palatine, s'était de plus en plus recrutée parmi les Germains (Ricimer en est un modèle). À l'exemple des autres Barbares, ces mercenaires – Rugiens, Hérules, Scyres pour l'essentiel – voulurent leur part de terres, mais le gouvernement impérial, que dirigeait un certain Oreste, refusa et un soulèvement éclata en 476, à l'instigation d'Odoacre, roi des Hérules (v. 434-493) ; Oreste fut capturé et tué à Plaisance et son fils, Romulus Augustule (né v. 461), qui avait théoriquement hérité des fonctions et des territoires de son père, fut déposé. Maître de la situation, Odoacre ne nomma pas de nouvel empereur d'Occident ; il prit le titre de roi et demanda à l'empereur d'Orient Zénon (474-491) de le reconnaître en qualité de *patrice* (titre prestigieux accordé à certains dignitaires depuis Constantin, mais purement honorifique). Zénon le renvoya à l'empereur légitime d'Occident, Julius Nepos, qui s'était réfugié en Dalmatie ; Odoacre, qui considérait que ce dernier, en s'enfuyant comme il l'avait fait, avait perdu toute légitimité, refusa, et les choses en restèrent là. Mais un fait restait acquis : en 476, dépouillé de toutes ses provinces au profit des Barbares et n'ayant plus de souverain, l'Empire d'Occident avait vécu.

ANNEXES





GLOSSAIRE POLITIQUE

CENSEUR – L'un des deux magistrats élus tous les cinq ans parmi les consulaires, dont les fonctions étaient de faire régulièrement le recensement de la population, d'établir la liste des sénateurs et de fixer le budget de dépenses de l'État. Âge minimal requis (sauf dérogations) : quarante-quatre ans ; élu par les comices curiates.

CENTURIE – Unité électorale ou militaire comprenant cent personnes (cent électeurs ou cent soldats).

CENTURION – Officier subalterne, généralement sorti du rang, commandant une centurie. Le centurion de la 1^{re} cohorte d'une légion, d'un rang plus élevé, commandait cette cohorte et était dit *primipile* (voir « Légion »).

CHEVALIERS – Citoyens membres de l'ordre équestre, le deuxième des deux ordres supérieurs de la société romaine. Fortune minimale requise : 400 000 sesterces.

COLON – Habitant d'une colonie (les colons sont des citoyens romains).

COLONIE – Cité fondée par des citoyens ou des vétérans romains sur un territoire vierge, généralement concédé par l'État.

COMICES – Nom donné à diverse assemblée du peuple.

COMICES CENTURIATES – Assemblée du peuple par centuries (c'est l'assemblée populaire par excellence).

COMICES CURIATES – Assemblée des curies, qui confirme l'attribution des pouvoirs aux magistrats élus par les comices centuriates.

CONSUL – Chacun des deux magistrats supérieurs de

la République, disposant du pouvoir judiciaire, du pouvoir de convoquer les assemblées du peuple et du commandement des armées. Les consuls étaient élus pour une année seulement et non rééligibles, à moins de se représenter dix ans après leur sortie de charge, du moins selon l'ancienne Constitution républicaine. Âge minimal requis : quarante-deux ans ; élus par les comices curiates.

CURIE – La plus ancienne unité de vote, qui, pour les patriciens, remontait à l'époque royale : le peuple romain était formé par les seuls patriciens, répartis initialement en trois tribus dont chacune comptait dix curies.

DICTATEUR – Magistrat proclamé par le Sénat, dans des circonstances exceptionnelles, pour une durée limitée (en principe : six mois). La dictature ne peut être accordée par les comices curiates qu'à un consul ou un consulaire qui la demande.

ÉDILE – L'un des quatre magistrats municipaux de Rome, chargés de l'approvisionnement de Rome, de la voirie et de la police. Âge minimal requis : trente-deux ans ; durée du mandat : un an.

GENS – Ensemble de personnes descendant d'un ancêtre commun et qui portent le même nom. La *gens* est divisée en *familles*, dont chacune est dirigée par un *pater familias*.

HARUSPICES – Prêtres spécialisés dans l'art d'interpréter les volontés des dieux connues par l'examen des entrailles des animaux sacrifiés.

IMPERATOR – Titre décerné par ses troupes à un général victorieux dans une guerre contre un ennemi étranger (les victoires dans les guerres civiles n'entrant pas en ligne de compte) ; ce n'est ni un grade, ni une fonction, mais un simple « honneur » (un peu comme notre dignité de « maréchal »). La procédure d'attribution de ce titre est l'*acclamatio* du vainqueur par ses troupes réunies (c'est une sorte de « vote à main levée à l'unanimité » de fait, qui doit être confirmé par le Sénat). Dans le cas d'Auguste, le mot *Imperator* prit à la fois cette signification honorifique et celle d'un prénom.

IMPERIUM – L'ensemble des pouvoirs accordés aux consuls, aux préteurs et aux gouverneurs de provinces (proconsuls).

JEUX – Manifestations sportives et théâtrales offertes à une divinité ou à un personnage divinisé.

LÉGION – Dans l'armée romaine, depuis son organisation par Marius : unité militaire de 6 000 hommes, répartis en 10 cohortes, dont chacune comprend 3 manipules de 2 centuries.

MAÎTRE DE LA CAVALERIE – Chef d'état-major choisi par un dictateur pour la durée de sa dictature.

OPTIMATES – Terme désignant les sénateurs conservateurs, favorables au maintien des privilèges du Sénat ; ils s'opposent aux *populares* (voir ce mot).

PATRICIENS – L'ensemble des membres des cent familles qui furent les premières à s'installer à Rome après sa fondation ; chacune prétend descendre d'un ancêtre (*pater*) plus ou moins divinisé. L'ensemble des patriciens constitue le *patriciat*.

PEUPLE ROMAIN (*Populus romanus*) – Ensemble des citoyens romains électeurs.

PLÈBE – Ensemble des citoyens romains qui n'appartiennent ni au patriciat, ni à l'ordre équestre.

POPULARES – Qualificatif appliqué, à la fin de la République, aux partisans d'une politique sociale en faveur du peuple ; ils s'opposent aux *optimates*.

PRÉTEUR – Chacun des magistrats élus, chargés de la justice (civile et pénale) ; ils furent d'abord deux, puis quatre, six et enfin huit. Âge requis : trente-neuf ans ; durée du mandat : un an.

PRINCEPS (« Prince » du Sénat) – Sous la République, sénateur qui parle le premier (c'est le sens du mot latin *princeps*) dans les débats (ce n'est pas le « président » du Sénat). Octavien, qui était membre du Sénat, a obtenu cette fonction le 13 janvier 27 av. J.-C., et, le 16 janvier suivant, l'a fait transformer par le Sénat en fonction permanente pour les dix années à venir, ce pouvoir étant

renouvelable tous les dix ans (il mourut dans le cours du troisième renouvellement de ses fonctions de *princeps senatus*). Il ne faut pas confondre cette magistrature exceptionnelle avec la dénomination d'*imperator* (voir ce mot). Par la suite (à partir des premiers successeurs d'Auguste), ce furent les prétoriens, et, en particulier, le préfet du prétoire, qui proclamèrent les Princes, et imposèrent leur nomination aux sénateurs.

PRINCIPAT – Régime établi dans la République romaine le 16 janvier 27 av. J.-C., accordant à Octavien le titre de *princeps* (« Prince ») du Sénat, avec la totalité des pouvoirs civils et militaires pour dix années renouvelables d'abord, puis à vie ; à ces pouvoirs s'ajouta la puissance tribunitienne à vie, qu'il revêtit le 1^{er} juillet 23 av. J.-C.

PROCONSUL – Ancien consul chargé du gouvernement d'une province ou de la conduite d'une guerre extérieure.

PROVINCE – Territoire conquis et administré conformément aux lois de la République par un ancien magistrat (un proconsul ou un propréteur).

PUISSANCE TRIBUNITIENNE – Ensemble des pouvoirs que possèdent les tribuns de la plèbe et qui sont très étendus (voir l'article les concernant).

QUESTEUR – Magistrat élu chargé principalement des finances nationales (le nombre des questeurs a varié au cours du temps ; en 45 av. J.-C., ils étaient quarante).

QUINQUENNIUM- Période de cinq ans pendant laquelle un magistrat supérieur (tribun, *princeps* est au pouvoir (cf dans notre langue politique moderne : « quinquennat »).

SÉNAT—La plus ancienne institution romaine (elle existait depuis l'époque royale) ratifiant les actes (décrets, etc.) des magistrats et des assemblées. La liste des sénateurs était tenue à jour par les censeurs et leur nombre a varié de cent à six cents au cours de l'histoire de la République, elle a atteint onze cents sénateurs après les guerres civiles, et Auguste l'a ramené à neuf cents. Sous la République, aucun décret ni aucune loi ne

pouvaient être promulgués et mis en application sans qu'ils aient été approuvés par le Sénat (sauf en cas d'urgence, lorsque le Sénat nommait, pour une brève durée, un magistrat avec des pouvoirs exceptionnels : un *dictateur*).

SÉNATEURS – Membres du Sénat, choisis par les censeurs qui inscrivent leurs noms sur une liste officielle appelée *album* du Sénat, tenue à jour par les censeurs qui y inscrivent les noms des catégories de citoyens suivantes : anciens magistrats, magistrats, patriciens et, à partir de l'an 120 av. J.-C., les anciens édiles plébéiens et les anciens tribuns de la plèbe. Âge requis à partir du I^{er} siècle av. J.-C. pour être inscrit sur *l'album* : trente ans.

SENATUS-CONSULTE – Texte ayant force de loi rédigé et voté par le Sénat, dont l'application est assurée par les magistrats élus (consuls, etc.).

TRIBUNUS DE LA PLÈBE – Magistrats obligatoirement plébéiens, chargés principalement des intérêts de la plèbe ; ils étaient *sacro-saints* (on ne pouvait porter atteinte à leur personne) et ils disposaient d'un droit de *veto* qui leur permettait d'interrompre toute procédure. Les tribuns sont élus par les *conciles plébéiens*, réunissant tous les pères de famille plébéiens, qui sont annuels : la durée de leur magistrature – renouvelable par lesdits conciles -, est d'un an et l'ensemble de leurs pouvoirs (*sacro-sainteté* et droit de veto notamment), qui sont considérables, constitue la *puissance tribunitienne*. Les patriciens et les sénateurs n'étant pas des plébéiens, ils ne peuvent normalement pas revêtir la puissance tribunitienne, sauf dans certaines circonstances exceptionnelles (Auguste fut élu tribun de la plèbe par l'acclamation unanime du concile plébéien, et cette élection fut confirmée, à l'unanimité, par le Sénat ; par la suite, fort de l'étendue de son *imperium*, il en revêtit son beau-fils Tibère).

TRIUMVIRAT – Gouvernement à trois. L'histoire de la République romaine a connu deux triumvirats : le premier ne fut qu'une entente privée, sans valeur constitutionnelle, entre César, Pompée et Crassus en 60

av. J.-C. ; le second fut une institution, créée par une loi constitutionnelle en 43 av. J.-C., accordant pratiquement tous les pouvoirs au trio constitué par Lépide, Antoine et Octavien (qui avait vingt ans de moins que les deux autres), dans les conditions expliquées dans le tome I à *Auguste*, du même auteur, et que l'on désigna alors comme les *triumvirs*.

VÉTÉRANS – Soldats ayant terminé leur service militaire ou anciens combattants démobilisés après une guerre.

(1) Ce titre de princeps qui signifie « premier » était utilisé sous la République pour désigner le sénateur qui était le premier à parler au Sénat, lors d'un débat ; César, puis Octave l'avaient porté sous la République puis Octave, une fois devenu Auguste, se l'est approprié pour désigner sa fonction.

(2) En latin, imperium signifie « pouvoir », et, par extension de langage, le territoire sur lequel s'exerce ce pouvoir.

(3) Personnages ayant exercé le consulat au moins une fois dans leur passé ; l'équivalent français pourrait être « ancien Premier ministre ».

(4) Le nom de famille de son père était Verus, mais, comme nous le verrons plus loin, il fut adopté ultérieurement par Antonin le Pieux, dont le nom de famille était Aurelius, et devint de ce fait un « Aurélien ».

(5) Nom donné, à partir du règne d'Auguste, à la province romaine sénatoriale antérieurement appelée « Espagne ultérieure », dont la capitale était Cordoue (Corduba) ; elle était gouvernée par un proconsul nommé par Rome, qui avait rang de préteur.

(6) Marcus Cornélius Fronton, né en Numidie, mort à Rome vers 170 apr. J.-C.

(7) Consul suppléant en 135, puis consul ordinaire en 162 et préfet de Rome de 162 à 168.

(8) J. Carcopino (« L'hérédité dynastique chez les Antonins », *Revue des Études anciennes*, 1949, pp. 261-321) formule l'hypothèse que Ceionius aurait été le fils naturel d'Hadrien.

(9) Ce personnage devait son surnom, qui lui fut officiellement confirmé par le Sénat, au fait qu'il avait offert son bras à son père, affaibli par l'âge, pour le soutenir, mais aussi à cause de son immense bonté et du bonheur dont jouit le peuple romain sous son règne ; né en septembre 86, il avait donc cinquante-deux ans lorsqu'il fut adopté par Hadrien.

(10) En latin verus – « vrai » et verissimus – « très

vrai ».

(11) Cérémonie familiale traditionnelle qui marquait le passage d'un jeune homme à l'âge adulte.

(12) Fête célébrée le 26 janvier. Ce jour-là, tous les magistrats quittaient Rome pour participer à un sacrifice sur les monts Albains et ils étaient censés être remplacés par un jeune sénateur qui restait à Rome.

(13) L'adoption de 138 fut légalisée en 139.

(14) L'âge légal de la questure était alors vingt-cinq ans.

(15) Corps d'élite, formant la garde de l'empereur.

(16) Sous la République traditionnelle, le Prince – princeps – du Sénat était simplement le sénateur qui avait le droit de parler le premier lors des débats de cette assemblée.

(17) Voir à ce sujet, du même auteur, Vespasien, chap. I, Éditions Michel Lafon.

(18) Voir, du même auteur, Vespasien, Éditions Michel Lafon.

(19) Né le 24 octobre 52, il était le plus jeune fils de Vespasien.

(20) Son père avait été consul en 22 apr. J.-C., sous Tibère, et son grand-père en 36 av. J.-C., alors qu'Octavien – le futur « Auguste » – n'avait pas encore rompu avec Antoine.

(21) Cette interdiction concernait, bien évidemment, les Juifs qui vivaient à Rome, et non pas ceux d'Orient ou d'Égypte, mais aussi les chrétiens, avec lesquels les Romains les confondaient souvent...

(22) Né à Italica, en Espagne, le 18 septembre 53, mort à Sélinonte, en Cilicie, au début d'août 117.

(23) Cette remarque est faite par Pline le Jeune dans son Panégyrique de Trajan, § XXII.

(24) Prime spéciale en rapport avec un avènement.

(25) Le financement de cette mesure fut assuré par les

revenus que devaient rapporter à l'État romain des propriétés immobilières gérées par des procurateurs placés, dans chaque province de l'Empire, sous les ordres d'un administrateur général choisi parmi les personnages consulaires (anciens consuls).

(26) La Tunisie actuelle.

(27) Déroulé, le ruban qu'ils constituent aurait 200 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur ; on y voit 2 500 personnages, en plus des chevaux et des machines.

(28) Cf. Gibbon, Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain, chap. IV, paragraphe sur l'adoption et le caractère de Trajan.

(29) Ci-dessus, p. 15.

(30) Il semble qu'Hadrien ait eu, en fait, deux biographes : un anonyme, plutôt favorable à l'empereur, qui aurait écrit la trame historique de la biographie, et un second, nommé Marius Maximus, qui se serait plus particulièrement attaché à conter les anecdotes dont sont truffées cette Vie dans HA.

(31) Préteur chargé du commandement d'une armée.

(32) Divinité créée par le roi d'Égypte Ptolémée Ier, qui y régna de 367 à 283 av. J.-C.

(33) Il se nommait Publius Aelius.

(34) Où se trouvait la résidence napolitaine des empereurs.

(35) Voir, à ce sujet, ci-dessus, pp. 16 sqq., la division de l'Italie en quatre proconsulats par Hadrien qui avait choisi, pour son fils adoptif, le territoire sur lequel se trouvaient les immenses propriétés de ce dernier.

(36) Parce qu'il souffrait trop.

(37) La dynastie régnant sur les Parthes était celle des Arsacides, fondée en 250 av. J.-C. par le seigneur parthe Arsace et dont le plus grand roi fut Mithridate Ier.

(38) Il convient de ne pas confondre les deux filles que Marc Aurèle eut de son épouse Annia : voir à ce sujet le

tableau généalogique de la p. 101.

(39) Nom donné, à partir du règne d'Auguste, à la province romaine sénatoriale antérieurement appelée « Espagne ultérieure », dont la capitale était Cordoue (« Corduba ») ; elle était gouvernée par un proconsul qui avait rang de préteur.

(40) Voir ci-dessus, p. 41.

(41) Alexandre était mort, effectivement, sans avoir partagé l'immense empire qu'il avait conquis entre ses quatre lieutenants, et il en était résulté des guerres meurtrières entre eux.

(42) Jurisconsulte célèbre à cette époque.

(43) Certains auteurs ont proposé le 25 février 138.

(44) Divinité égyptienne et surtout alexandrine dont la fête avait lieu, à Rome, le 25 avril de chaque année, date en rapport avec la crue annuelle du Nil.

(45) Les druides constituaient une classe politique et religieuse qui voulait diriger non seulement la foi de ces Gaulois et de ces Britanniques, mais aussi leurs actes, et défendre, bien entendu, l'indépendance de leurs peuples.

(46) Génies protecteurs de chaque famille romaine ; la niche ou la chapelle qui leur était consacrée était appelée laraire.

(47) Il s'agit de l'île que les Latins appelaient Britannia, c'est-à-dire de l'Angleterre.

(48) Qui servait de frontière septentrionale à la province britannique.

(49) Ancêtres des Lombards.

(50) Peuple germanique peu connu.

(51) Port d'Italie sur l'Adriatique, proche de Trieste.

(52) Cf. Pierre Grimal, Marc Aurèle, Paris, Fayard, 1991, p- 206.

(53) Son indulgent époux la pleura, prononça son oraison funèbre, lui éleva un temple et fonda en son

honneur la ville de Faustinopolis.

(54) Faustine avait épousé son cousin germain Marc Aurèle, destiné à l'Empire, en 145.

(55) En fait, Néron n'avait pas été assassiné : chassé de son palais et poursuivi par ses ennemis, il s'était donné la mort.

(56) Né en Bithynie, vers l'an 120, mort en 189, auteur d'une lettre à Marc Aurèle au sujet de la destruction de Smyrne par un tremblement de terre en 178.

(57) « Jeunes filles faustiniennes ».

(58) À Alba Pompeia, colonie romaine de la Ligurie selon Dion Cassius, ou à Villa Marris dans les Apennins, selon son biographe dans l'Histoire Auguste.

(59) Il s'agit, bien entendu de la Grande-Bretagne, autrement dit de l'Angleterre actuelle.

(60) Après la mort de Perennis, Pertinax consentit, sur la demande de l'empereur Commode, à prendre le commandement des turbulentes légions de Bretagne, mais peu de temps après son débarquement dans cette grande île, les troupes dont il venait prendre le commandement voulurent le proclamer empereur en lieu et place de Commode, ce qu'il refusa, bien entendu, de sorte qu'elles faillirent le massacrer et il demanda à l'empereur d'être relevé de sa charge de légat, disant qu'il s'était attiré l'hostilité des légions pour avoir voulu restaurer la discipline.

(61) Pp. 21 et 97.

(62) Ville de Campanie, où habitait sans doute Rusticus.

(63) L'ancien stoïcisme grec (Zenon de Kition, Cléanthe, Chrysippe), qui date du III^e siècle av. J.-C., était à peu près intégralement orienté vers la philosophie de l'Être et du Connaître.

(64) Ne pas le confondre avec Constance II, petit-fils de Constance Chlore, et qui régna de 337 à 361.

(65) C'était alors la coutume, à Rome, d'envoyer de jeunes Romains, fils de personnages importants, pour un

temps plus ou moins long chez des Barbares, en échange de fils de chefs barbares qui venaient à Rome pour le même temps dans les familles de ces jeunes Romains : ces échanges « au pair », comme on dirait aujourd'hui, avaient évidemment un but politique et pacifique.